

Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	2009	2008 retraité***	2007
Chiffre d'affaires net	(1.g) & (3)	5 045	6 799	7 412
<i>Effet du cours des métaux *</i>		(1 019)	(2 023)	(2 591)
Chiffre d'affaires à prix métal constant *	(1.g) & (3)	4 026	4 776	4 822
Coût des ventes		(4 293)	(5 846)	(6 521)
<i>Coût des ventes à prix métal constant *</i>		(3 274)	(3 823)	(3 930)
Marge brute		752	953	892
Charges administratives et commerciales		(447)	(467)	(423)
Frais de R&D	(1.j)	(64)	(63)	(60)
Marge opérationnelle *	(1.h) & (3)	241	423	409
Effet Stock Outil **	(1.i)	18	(165)	20
Dépréciations d'actifs nettes	(1.n) & (7)	(21)	(19)	(21)
Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux	(1.f)	16	(12)	(36)
Plus et moins-value de cession d'actifs	(6)	17	4	4
Coûts de restructuration	(23.b)	(119)	(22)	(14)
Résultat opérationnel		153	210	362
Coût de l'endettement financier (brut)		(62)	(66)	(57)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		5	18	13
Autres charges financières	(5)	(45)	(31)	(37)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		(0)	(0)	
Résultat avant impôt		51	131	281
Impôts sur les bénéfices	(9)	(39)	(45)	(84)
Résultat net des activités poursuivies		12	85	197
Résultat net des activités abandonnées		-	-	-
Résultat net consolidé		12	85	197
dont part du Groupe		8	83	189
dont part des intérêts minoritaires		4	2	7
Résultat net part du groupe des activités poursuivies par action (en euros)	(1.cc) & (10)			
- résultat de base par action		0,29	3,21	7,41
- résultat dilué par action		0,71	3,12	6,67
Résultat net part du groupe des activités abandonnées par action (en euros)	(1.cc) & (10)			
- résultat de base par action		-	-	-
- résultat dilué par action		-	-	-
Résultat net part du groupe par action (en euros)	(1.cc) & (10)			
- résultat de base par action		0,29	3,21	7,41
- résultat dilué par action		0,71	3,12	6,67

* Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

** Effet lié à la revalorisation du Stock Outil de clôture à son coût unitaire moyen pondéré. Cette ligne inclut également en 2009 un impact négatif de -37 M€ lié à une forte réduction du volume de Stock Outil sur l'exercice, suite au fort ralentissement de l'activité et à la volonté du Groupe d'intensifier ses efforts de réduction du BFR (voir **Note 1.j**). La contrepartie de cet effet se trouve en marge opérationnelle.

*** Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

Etat de la Situation Financière consolidée

au 31 décembre, en millions d'euros

	Notes	2009	2008 retraité*	2007
ACTIF				
Goodwill	(11)	335	308	192
Autres immobilisations incorporelles	(12)	189	174	101
Immobilisations corporelles	(13)	1 117	1 040	858
Participations dans les entreprises associées	(14)	8	4	1
Autres actifs financiers non courants	(15)	42	35	28
Impôts différés actifs	(9.d)	57	92	48
Autres actifs non courants		2	4	-
ACTIFS NON COURANTS		1 750	1 657	1 227
Stocks et en-cours	(17)	803	922	1 158
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	(16)	215	195	163
Clients et comptes rattachés	(18)	955	1 110	1 092
Autres actifs financiers courants	(19)	162	320	125
Créances d'impôts courants sur les sociétés		15	26	11
Autres actifs non financiers courants		97	84	83
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(20)	817	398	622
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8)	1	1	150
ACTIFS COURANTS		3 065	3 056	3 403
TOTAL ACTIF		4 815	4 713	4 630
PASSIF				
Capital		28	28	26
Primes		1 258	1 256	1 133
Réserves consolidées		538	555	526
Autres composantes des capitaux propres		52	(260)	37
Capitaux propres - part du Groupe		1 876	1 579	1 722
Intérêts minoritaires		42	39	36
CAPITAUX PROPRES	(21)	1 918	1 618	1 758
Pensions et indemnités de départ à la retraite	(22)	309	317	322
Autres avantages à long terme consentis aux salariés		12	13	15
Provisions (non courant)	(23)	49	43	25
Emprunts obligataires convertibles	(24)	459	271	258
Autres dettes financières (non courant)	(24)	359	389	353
Impôts différés passifs	(9.d)	109	70	85
PASSIFS NON COURANTS		1 297	1 103	1 058
Provisions (courant)	(23)	120	65	72
Autres dettes financières (courant)	(24)	140	274	301
Dettes sur contrats de construction**	(16)	174	111	138
Fournisseurs et comptes rattachés		845	908	866
Autres passifs financiers courants	(25)	96	376	180
Dettes sociales		168	160	133
Dettes d'impôts courants sur les sociétés		28	43	32
Autres passifs non financiers courants		29	54	47
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8)	1	1	45
PASSIFS COURANTS		1 601	1 992	1 814
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		4 815	4 713	4 630

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond. (voir **Note 11**).

** Incluant les avances reçues sur les contrats de construction.

Etat du Résultat Global consolidé

en millions d'euros

	2009	2008 retraité*	2007
Bénéfice de l'exercice	12	85	197
Actifs financiers disponibles à la vente			
- Gain / Perte généré durant la période (après impôt)	0	(2)	1
- Recyclage en résultat sur la période (après impôt)			
Différences de conversion			
- Gain / Perte généré durant la période (après impôt)	132	(118)	(24)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôt)			
Couverture des flux de trésorerie			
- Gain / Perte généré durant la période (après impôt)	194	(172)	16
- Recyclage en résultat sur la période (après impôt)	(14)	(7)	13
Quote-part des autres éléments du résultat global dans les Mises en équivalence	-	-	-
Total des autres éléments du résultat global	312	(299)	5
Total du résultat global	324	(213)	202
Dont part Groupe	320	(217)	195
Dont part Minoritaire	4	4	7

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

La **Note 9.c** présente la décomposition des effets d'impôts sur le résultat global.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros	Notes	2009	2008 retraité*	2007
Résultat net consolidé, part du Groupe		8	83	189
Intérêts minoritaires		4	2	7
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y.c. goodwill)		143	128	122
Coût de l'endettement financier (brut)		62	66	57
Effet Stock Outil **		(18)	165	(20)
Autres retraitements ***		59	6	118
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier brut et impôt ****		258	451	473
Diminution (augmentation) des créances		193	31	61
Diminution (augmentation) des stocks		186	176	129
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		(118)	(59)	(6)
Impôt versé		(47)	(62)	(80)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		(11)	4	(4)
Variation nette des actifs et passifs courants		203	90	100
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		461	541	573
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		8	16	7
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(164)	(172)	(168)
Diminution (augmentation) des prêts accordés		181	(187)	2
- dont appels de marge liés aux dérivés métaux	(19)	140	(140)	-
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise	(2) & (11)	(2)	(311)	(36)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée	(2) & (11)	9	19	48
Flux de trésorerie d'investissement		32	(635)	(147)
Variation nette de la trésorerie après investissement		493	(94)	427
Emissions / (remboursements) d'emprunts à long terme	(24)	138	22	344
-dont émissions d'emprunts		172	29	345
-dont remboursements d'emprunts		(34)	(7)	(1)
Emissions / (remboursements) d'emprunts à court terme	(24)	(164)	14	(409)
Augmentations / (réductions) de capital en espèces		39	(23)	7
Intérêts financiers versés		(45)	(54)	(36)
Dividendes payés		(57)	(52)	(32)
Flux de trésorerie de financement		(89)	(93)	(125)
Effet net des variations des taux de conversion		18	(19)	4
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		422	(206)	306
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		388	594	287
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		810	388	594
Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif		817	398	622
Dont concours bancaires courants - Passif		(7)	(10)	(28)
* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir Note 11).				
** Effet lié à la revalorisation du Stock Outil sans impact sur la trésorerie (voir Note 1.o).				
*** Pour 2009, on relève principalement la neutralisation de la charge d'impôt (+39 millions d'euros). Pour 2008, ce poste comprenait essentiellement la neutralisation de la charge d'impôt (+ 45 millions d'euros) et l'annulation de la charge liée à la juste valeur des dérivés métal et change (- 28 millions d'euros). Pour 2007, on note principalement la neutralisation de la charge d'impôt (+84 millions d'euros) et l'annulation de la charge liée à la juste valeur des dérivés métal et change (+ 54 millions d'euros).				
**** Le Groupe utilise par ailleurs le concept de "CAF opérationnelle" qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux restructurations (Respectivement 44 millions d'euros, 24 millions d'euros et 22 millions d'euros en 2009, 2008 et 2007) et déduction des charges financières et de la charge d'impôt courant.				

Variation des capitaux propres consolidés

en millions d'euros										
	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
1^{er} janvier 2007	25 264 955	25	1 127		377	(14)	36	1 551	38	1 589
Résultat net					189			189	7	197
Autres éléments du résultat global					1	29	(24)	6	(1)	5
Total du résultat global					190	29	(24)	195	7	202
Distribution de dividendes					(31)			(31)	(1)	(32)
Augmentations de capital										
Plans d'options sur actions réservés au personnel :										
- valeur des services rendus par le personnel					6			6		6
- sommes reçues de l'émission d'actions	413 400	0	7					7		7
Périmètre (rachat des intérêts minoritaires)									(8)	(8)
Autres					(16)	10		(6)		(6)
31 décembre 2007	25 678 355	26	1 133		526	25	12	1 722	36	1 758
Résultat net*					83			83	2	85
Autres éléments du résultat global						(180)	(120)	(300)	2	(299)
Total du résultat global					83	(180)	(120)	(217)	4	(213)
Distribution de dividendes					(51)			(51)	(1)	(52)
Augmentation de capital (Madeco)	2 500 000	2	146					148	4	152
Plans d'options sur actions réservés au personnel** :										
- valeur des services rendus par le personnel					6			6		6
- sommes reçues de l'émission d'actions	179 375	0	6					6		6
Périmètre (rachat des intérêts minoritaires)									(4)	(4)
Annulation des actions propres	(420 777)	(0)	(29)					(29)		(29)
Autres					(8)	2	1	(6)	0	(6)
31 décembre 2008 *	27 936 953	28	1 256	-	555	(153)	(107)	1 579	39	1 618
Résultat net					8			8	4	12
Autres éléments du résultat global						180	132	312	(0)	312
Total du résultat global					8	180	132	320	4	324
Distribution de dividendes					(56)			(56)	(4)	(59)
Augmentations de capital										
Plans d'options sur actions réservés au personnel :										
- valeur des services rendus par le personnel					5			5		5
- sommes reçues de l'émission d'actions	75 975	0	2					2		2
Composante capitaux propres OCEANE (4% - 01/2016)					24			24		24
Périmètre (cession des intérêts minoritaires)									7	7
Autres					2	(1)	1	2	(4)	(2)
31 décembre 2009	28 012 928	28	1 258		538	26	26	1 876	42	1 918

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

** Y compris actions émises dans le cadre du plan ACT 2008 (voir **Note 21**)

Note 1 Principes comptables

a. Principes généraux

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de Commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Ses actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext (compartiment A) de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 février 2010 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation, le 25 mai 2010.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

o Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante : (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence matérielle sur les états financiers présentés. Les interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne et non anticipées par Nexans sont les suivantes :

- ✓ IFRIC 15 'Contrats pour la construction de biens immobiliers' ;
- ✓ IFRIC 18 'Transferts d'actifs par les clients'.

Ces états financiers ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, actifs disponibles à la vente et actifs financiers inclus dans la dette nette, qui sont évalués à leur juste valeur.

o Rappel des options de première application adoptées par Nexans

En application de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe a opté pour les exemptions suivantes :

- ✓ Imputation des écarts de conversion de consolidation au 1er janvier 2004 en réserves de consolidation ;
- ✓ Comptabilisation des pertes et gains actuariels sur les engagements envers le personnel non reconnus au 1er janvier 2004, en réserves de consolidation ;
- ✓ Non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 ;
- ✓ Application des dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements en actions » uniquement aux opérations postérieures au 7 novembre 2002.

Les autres exemptions autorisées par la norme IFRS 1 n'ont pas été mises en œuvre lors de la transition aux normes IFRS ou n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

o **Nouvelles normes entrant en vigueur obligatoirement en 2009**

- ✓ **Procédure annuelle d'amélioration des IFRS de mai 2008** : l'ensemble des 35 amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS est applicable à compter du 1^{er} janvier 2009. Ces derniers n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers du Groupe.
- ✓ **IAS 1 Révisée 'Présentation des états financiers'** : cette norme applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 touche à la présentation des états financiers avec pour objectif de faciliter l'analyse et la comparaison par les utilisateurs de l'information donnée dans les états financiers. Le Groupe a adopté les dispositions de cette révision dès ses comptes intermédiaires au 30 juin 2009 en retenant notamment l'option de dissocier l'Etat du Résultat Global' du 'Compte de Résultat'.
- ✓ **IAS 23 'Coûts d'emprunt'** (Amendement) : la version révisée de la norme IAS 23 publiée le 29 mars 2007 et applicable de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, requiert la capitalisation au sein de l'actif des coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, la construction ou la production des actifs éligibles. La comptabilisation en charges de ces coûts d'emprunt n'est plus autorisée.

Cet amendement a été appliqué de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2009 par le Groupe pour les nouveaux projets initiés à compter de cette date. L'incidence de cet amendement sur les états financiers 2009 n'est pas significative.

- ✓ **Amendements IFRS 2 'Conditions d'acquisition des droits et annulations'** : ces amendements à la norme IFRS 2, 'Paiements fondés sur des actions' applicables à compter du 1^{er} janvier 2009, clarifient la définition des conditions d'acquisition des droits, en les limitant aux seules conditions de service et de performance. En conséquence, les conditions autres que les conditions d'acquisition des droits, telles que les clauses de non-concurrence, doivent être prises en compte dans l'évaluation à la date d'attribution de la juste valeur de l'instrument de capitaux propres octroyé.

Ces amendements précisent également que toutes les annulations, qu'elles soient à l'initiative de l'entité ou de toute autre partie, doivent faire l'objet d'un traitement comptable identique, c'est-à-dire une accélération de l'acquisition des droits.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

- ✓ **Amendement IFRS 7 'Améliorations des informations sur les instruments financiers'**. L'objectif de cet amendement est de renforcer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité. Cet amendement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, mais sans obligation de donner les chiffres comparatifs 2008.

Les impacts de cet amendement sur les états financiers du Groupe Nexans sont limités compte tenu de l'information qui était déjà communiquée sur le risque de liquidité. Les informations complémentaires en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers sont produites dans la **Note 27.d** et dans la **Note 28.a**.

- ✓ **IFRS 8 'Segments opérationnels'** : cette norme remplace la norme IAS 14 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et a été appliquée dès les comptes intermédiaires au 30 juin 2009.

Pour mémoire, les principales incidences de cette norme sur les états financiers du Groupe sont les suivantes :

- Les segments opérationnels du Groupe sous IFRS 8 sont des segments Métiers, ces derniers guidant la vision stratégique à long terme de Nexans ainsi que l'analyse et la compréhension par les marchés de sa performance financière. Cette position est cohérente avec celle qui avait été arrêtée dans le cadre du chantier IAS 14 en 2005, définissant les Métiers comme segments primaires et les Zones Géographiques comme segments secondaires.
- Les segments à présenter restent identiques à ceux qui avaient été définis dans le cadre de la norme IAS 14 à savoir Energie, Telecom et Fils conducteurs. Cette approche conforte la pertinence des choix opérés à cette date, la structure des Métiers du Groupe ayant peu évolué.

Cette absence d'incidence significative de la norme IFRS 8 sur la définition des segments opérationnels du Groupe apparaît cohérente avec la très forte imbrication des reportings comptables et opérationnels au sein de Nexans qui se décline notamment au travers d'un outil de reporting, d'une segmentation et de principes comptables uniques.

Le Groupe a par ailleurs adopté par anticipation l'amendement de la norme IFRS 8 inclus dans la procédure annuelle d'amélioration des normes publiée en avril 2009 par l'IASB. Ce dernier précise que, comme les passifs sectoriels, les actifs sectoriels doivent être évalués et présentés séparément dans l'annexe, uniquement si leurs montants sont régulièrement fournis et revus par la Direction.

Enfin, conformément à l'amendement à IAS 36 d'avril 2009, appliqué par le Groupe de manière anticipée, chaque Unité Génératrice de Trésorerie ou groupe d'UGT auquel un goodwill est affecté (**Note 1.k**), n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel avant regroupement.

- ✓ Les nouvelles normes et interprétations suivantes entrent également en vigueur de façon obligatoire à compter de l'exercice 2009. Conformément à ce qui était exposé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008, pour les textes parus à cette date, elles ne trouvent néanmoins pas à s'appliquer à Nexans, compte tenu de la nature des activités du Groupe et de son organisation:

- **IAS 1 Révisée/IAS 32** '*Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation*'.
- **Amendement IFRS 1/IAS 27** '*Coût d'une participation dans une filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée dans les états financiers individuels*' et amendement consécutif des autres normes.
- **IAS 39 / IFRS 7** - '*Amendements Reclassement d'actifs financiers - Date d'entrée en vigueur et transition*'.
- **Amendement IFRIC 9 et IAS 39** - '*Dérivés incorporés*'.
- **IFRIC 13** '*Programmes de fidélisation clients*'.

o **Le Groupe avait anticipé dès le 31 décembre 2008 l'application des nouvelles interprétations suivantes:**

- ✓ **IFRIC 11** 'Actions propres et transactions intragroupe'.
- ✓ **IFRIC 12** 'Concessions de services'.
- ✓ **IFRIC 14** 'Plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages économiques et obligations de financement minimum'.
- ✓ **IFRIC 16** 'Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger'.

o **Normes et interprétations non encore entrées en vigueur et qui ont été adoptées par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2009 :**

- ✓ Amendement de la norme **IFRS 8** 'Secteurs opérationnels' portant sur la présentation des actifs sectoriels, adopté en 2009 par le Groupe (voir ci-dessus). Les actifs et passifs sectoriels ne figurant pas parmi les indicateurs revus par le Principal Décideur Opérationnel de Nexans, ces agrégats ne sont pas présentés dans l'annexe aux comptes consolidés au titre des informations par segment.
- ✓ Amendement de la norme **IAS 18** 'Produits des activités ordinaires' relatif aux critères de distinction agent/principal également appliqué dès 2009 par Nexans. Cette interprétation n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.
- ✓ Amendement à **IAS 36** 'Dépréciation d'actifs' d'avril 2009 précisant que chaque Unité Génératrice de Trésorerie ou groupe d'UGT auquel un goodwill est affecté n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel avant regroupement. Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe.

o **Normes et interprétations non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe:**

Les impacts attendus sur les états financiers du Groupe de ces nouvelles normes et interprétations seront limités, exception faite de la révision des normes IFRS 3 et IAS 27 qui pourrait avoir un impact significatif sur le traitement comptable des futures opérations de croissance externe:

- ✓ **Procédure annuelle d'amélioration des IFRS** (mai 2008) pour les amendements de la norme **IFRS 5** 'Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées' concernant les programmes de cession partielle de titres d'une filiale impliquant la perte du contrôle exclusif et de la norme **IFRS 1** 'Première application des normes internationales d'information financière', pour les amendements consécutifs aux amendements IFRS 5.
- ✓ **Procédure annuelle d'amélioration des IFRS** (avril 2009) exception faite (voir ci-dessus) de l'amendement de la norme **IFRS 8** 'Secteurs opérationnels' portant sur la présentation des actifs sectoriels adopté en 2009 par le Groupe et de l'amendement de la norme **IAS 18** 'Produits des activités ordinaires' relatif aux critères de distinction agent/principal également appliqué dès 2009.
- ✓ **Amendement IAS 24** 'Information sur les parties liées'. Cet amendement n'a pas encore été adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2009.
- ✓ **Amendement IAS 32** 'Présentation des instruments financiers' portant sur la classification des droits de souscription.
- ✓ **Amendements IAS 39** 'Eléments éligibles à une opération de couverture'.

- ✓ **Amendement IFRS 2** 'Paiement fondé sur des actions' portant sur la comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un Groupe.
- ✓ **IFRS 3 Révisée** 'Regroupement d'entreprise (phase 2)' **et IAS 27 Révisé** – 'Etats financiers consolidés et individuels'.
- ✓ **IFRS 9** 'Instruments Financiers'. Cette norme n'a pas encore été adoptée par l'Union Européenne au 31 décembre 2009.
- ✓ **Amendement IFRIC 14** 'Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies'.
- ✓ **IFRIC 15** 'Contrats de construction de biens immobiliers'.
- ✓ **IFRIC 17** 'Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires'.
- ✓ **IFRIC 18** 'Transferts d'actifs provenant de clients'.
- ✓ **IFRIC 19** 'Extinction des passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres'.

o **Estimations et jugements**

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction, l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants:

- ✓ Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill et détermination des groupes d'UGT au niveau desquels les goodwill sont testés (voir **Note 1.k**, **Note 1.n** et **Note 7**) ;
- ✓ Actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.v** et **Note 9**) ;
- ✓ Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.g** et **Note 16**) ;
- ✓ Evaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.t** et **Note 22**) ;
- ✓ Provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.u**, **Note 23** et **Note 31**) ;
- ✓ Valorisation des instruments dérivés (voir **Note 1.bb** et **Note 27**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements significatifs exercés par la Direction du Groupe pour appliquer les méthodes comptables portent principalement sur la qualification des instruments dérivés en tant que couverture de flux de trésorerie (voir **Note 1.bb** et **Note 27**).

b. Méthodes de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de la société Nexans et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister. Le Groupe ne dispose actuellement pas de co-entreprise, au sens de la norme IAS 31, dans son périmètre d'activité.

Les filiales (sociétés contrôlées par Nexans) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

La mise en équivalence s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable mais qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle; elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20 %. Les titres mis en équivalence (y compris le montant des goodwill y afférents) sont inscrits à l'actif initialement à leur coût et sont ultérieurement augmentés ou diminués, le cas échéant, de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminuée des pertes de valeurs. Le compte de résultat consolidé comprend la quote-part de résultat de la période.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IAS 27, 28 et 31. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 32**.

Tous les soldes et transactions intra-groupes, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation. Les pertes intra groupe peuvent néanmoins être l'indicateur qu'une dépréciation d'actifs devrait être enregistrée (voir **Note 1.n**).

c. Conversion des états financiers établis en devises étrangères

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence :

- ✓ Les Etats de la situation financière des activités étrangères du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture.
- ✓ Le compte de résultat de ces activités étrangères est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous jacentes.

La différence de conversion en résultant est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste "Différences de conversion" (voir **Note 1.q**). Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Lors de la sortie d'une activité étrangère, le montant cumulé des écarts de change constatés postérieurement à la première adoption des IFRS figurant au poste "Différences de conversion" et relatifs à cette activité, est comptabilisé dans le compte de résultat. En cas de cession partielle sans déconsolidation, le groupe calcule le montant des différences de conversion à comptabiliser en résultat

selon la méthode directe. Cette méthode conduit à convertir les états financiers des filiales, ou participations étrangères, directement dans la monnaie fonctionnelle de la Holding de tête du Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyperinflationniste » au sens de la norme IAS 29.

d. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Conformément à la norme IAS 21 «Effet des variations des cours des monnaies étrangères», les éléments monétaires de l'État de la situation financière sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'Investissement Net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des différences de conversion (voir **Note 1.q**).

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.bb**.

e. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Lors de la première consolidation d'une filiale, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 3. Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle comme la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à date d'acquisition (voir **Note 1.k**).

Le coût du regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date de l'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

f. Présentation des états financiers IFRS

En application de la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », l'État de la situation financière consolidé est présenté en distinguant les éléments courants et non courants. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de 12 mois à la date de clôture sont classés en courant, les autres actifs et passifs étant classés en non courant. Conformément à IAS 12, les impôts différés sont systématiquement considérés comme non courants.

Les éléments d'actifs et de passifs, les produits et charges au compte de résultat et les entrées et sorties de trésorerie au tableau des flux de trésorerie, ne sont pas compensés, sauf quand des normes le prévoient.

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction (et non par nature de charges). Le montant total des frais de personnel figure en **Note 4**. Les dotations aux amortissements des immobilisations, étant presque exclusivement liées aux activités de production, sont incluses dans la rubrique « coût des ventes ».

Le poste "Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux" a été créé au compte de résultat, dans le cadre de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2005, pour enregistrer les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur les marchés organisés, LME en particulier) qui ne sont pas qualifiés de couvertures de flux de trésorerie au regard du référentiel IFRS (voir **Note 1.bb**).

Les autres éléments du Résultat Global sont présentés dans un état distinct du Compte de résultat intitulé 'Etat du résultat global consolidé', conformément à l'option permise par IAS 1. Les autres éléments du Résultat Global portent principalement chez Nexans sur les écarts de conversion ainsi que sur les couvertures de flux de trésorerie sur dérivés de change ou dérivés liés aux métaux non ferreux.

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est présenté en retenant l'approche indirecte pour la présentation des composantes des flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Cette approche consiste à ajuster le résultat consolidé part du groupe, des éléments de charges et de produits sans effet sur la trésorerie et de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

L'état de variation des capitaux propres consolidés du Groupe reprend également les informations sur (a) les montants des transactions avec des porteurs de capitaux propres agissant en cette qualité, (b) le solde des résultats non distribués et (c) le rapprochement entre la valeur comptable en début et en fin de période de chaque catégorie de capital apporté et de chaque réserve.

Les méthodes de présentation sont conservées d'une année sur l'autre.

g. Chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA).

Conformément à la norme IAS 18, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs.

Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients.

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non-ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence ont été fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2007, 2008 et 2009).

Contrats de construction

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Ils recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute-tension et câbles ombilicaux du Groupe.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé, sur base de critères physiques :

- ✓ Pour les phases de production, cet avancement physique est estimé, selon la typologie des contrats, soit à partir d'un ratio entre le nombre d'heures encourues par rapport au nombre d'heures totales budgétées, soit sur la base de la quantité de tourets fabriqués et testés, par rapport à la quantité totale de tourets à produire.
- ✓ Pour les phases d'installation, l'avancement physique est généralement basé sur l'examen, en accord avec le client, des travaux exécutés au regard de jalons techniques bien identifiés (transport, mètres linéaires de câbles enterrés, connexion au réseau etc...).

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coûts des ventes. Les travaux en cours sur contrats de construction sont évalués au coût de production prenant en compte les coûts d'emprunt directement attribuables à ces contrats en application de la norme IAS 23 'Coûts d'emprunts'. Ils n'incorporent pas de frais administratifs ou commerciaux. La variation des provisions pour pénalités est enregistrée en diminution du chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de construction, le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés est comparé à la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires. Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en '*Montant dû par les clients sur contrats de construction*' (à l'actif) et si le solde est négatif en '*Montant dû aux clients sur contrats de construction*' (au passif).

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Ils sont incorporés au solde des '*Montant dû par les clients sur contrats de construction*' et '*Montant dû aux clients sur contrats de construction*' au fur et à mesure de leur imputation sur les facturations intermédiaires.

h. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.j**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.s**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.t**) et la participation ou intéressement des salariés, font partie des coûts de chacune des fonctions et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La marge opérationnelle s'apprécie avant effet de la revalorisation du Stock Outil (voir ci-dessous **Note 1.i**), variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux, frais de restructurations, résultat sur cessions d'actifs, dépréciations d'immobilisations corporelles ou de goodwill résultant de tests de pertes de valeur, résultat financier, impôts, quote-part dans les résultats des sociétés associées et résultat net des activités abandonnées.

i. Effet Stock Outil

Cet effet correspond à la variation au cours d'un exercice de la valeur du Stock Outil (voir **Note 26.d**), déterminée sur la base de son coût unitaire moyen pondéré à chacune des dates d'arrêt, appliqué aux

tonnes de Stock Outil présentes à la clôture. Cet effet, résultant des principes opérationnels décrits en **Note 26.d**, est exclu de la marge opérationnelle, conformément au modèle économique du Groupe.

Par ailleurs, le cas échéant, la ligne 'Effet Stock Outil' inclut également :

- ✓ Les provisions pour dépréciation attachées au Stock Outil (voir **Note 1.o**).
- ✓ Le retraitement de l'impact induit par la variation en volume du Stock Outil au cours de la période. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période sur l'autre, conformément aux principes de Gestion décrits en **Note 26.d**. Le Stock Outil est valorisé à un cours proche du LIFO au sein de la Marge opérationnelle alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.o**) dans le Résultat Opérationnel.

j. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses encourues durant la phase de recherche sont constatées immédiatement en charges.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent strictement aux critères d'activation suivants :

- ✓ La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée,
- ✓ Nexans a l'intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet,
- ✓ Il existe un marché potentiel (donnant une assurance suffisante en termes de volume et de prix) pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- ✓ Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles,
- ✓ Les coûts qui s'y rapportent peuvent être évalués de façon fiable.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié.

Par ailleurs, les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les '*Montant dû par les clients sur contrats de construction*' et '*Montant dû aux clients sur contrats de construction*'.

k. Goodwill

En application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, ces tests s'effectuent au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies au niveau du Groupe, en comparant leur valeur recouvrable à la valeur de leurs capitaux employés comptables (actifs immobilisés et besoin en fond de roulement). Le maillage des UGT goodwill est défini à partir des entités légales, en intégrant certains regroupements plus transverses par zone géographique ou sous segments métiers, présentant une intégration de leurs flux de trésorerie entrants. Les UGT Goodwill retiennent une maille égale ou supérieure aux UGT Actifs (voir **Note 1.n**), une UGT Goodwill pouvant notamment correspondre à une somme d'UGT Actifs.

Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans la **Note 1.n**. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, sur la ligne «dépréciations d'actifs nettes». Cette perte de valeur

est affectée d'abord au goodwill puis, pour le solde, au prorata des valeurs comptables des autres actifs immobilisés de l'UGT. Les pertes de valeur des goodwills, y compris celles constatées dans le cadre d'un arrêté intermédiaire en application d'IFRIC 10, ne sont pas réversibles.

Après vérification du processus d'identification des actifs et des passifs acquis et de leur évaluation, les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement constatés en résultat.

Les normes IFRS actuellement en vigueur n'apportant pas de précision sur le traitement comptable d'acquisitions d'intérêts minoritaires, et dans l'attente de l'application de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode selon laquelle toute acquisition complémentaire d'une participation dans une entreprise déjà contrôlée se traduit par la constatation d'un goodwill pour l'écart entre le prix payé et le montant de la quote-part d'intérêt minoritaire acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis.

I. Engagements d'achats de titres donnés aux actionnaires minoritaires

En application de la norme IAS 32, les engagements d'achat de titres (« put ») donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en « dettes financières » pour leur valeur actualisée. La contrepartie de ces passifs financiers, outre la décomptabilisation des intérêts minoritaires correspondants, n'est pas clairement précisée par les normes. Le Groupe a donc opté, en conformité avec une position prise par le CESR, pour la comptabilisation en goodwill de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des intérêts minoritaires décomptabilisés des capitaux propres.

Cet écart d'acquisition est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, sans effet sur le résultat de la période, traduit le mieux la réalité de la transaction dans la mesure où il correspond à celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venaient le remettre en cause à l'avenir.

m. Immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste-valeur.

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- ✓ Aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéfinie. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre 10 et 25 ans). Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéfinie dès lors qu'ils se renouvèlent par tacite reconduction ; dans le cas contraire, leur durée de vie est en général alignée sur la durée contractuelle.

- ✓ Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (généralement de trois ans).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

Constructions et matériels industriels :

- bâtiments industriels : 20 ans
- ouvrages d'infrastructure : 10-20 ans
- installations techniques et matériels industriels :
 - composants de mécanique lourde : 30 ans
 - composants de mécanique moyenne : 20 ans
 - composants de mécanique légère : 10 ans
 - composants électriques et électroniques : 10 ans
- petit outillage : 3 ans

Bâtiments administratifs et commerciaux : 20-40 ans

Les durées et modes d'amortissement sont révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle ou incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif sur la ligne « Plus et moins values de cessions d'actifs ».

Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles dont la construction a débuté postérieurement au 1^{er} janvier 2009.

Les biens financés par des contrats de location présentant les caractéristiques d'un financement sont immobilisés. Ces derniers ne sont pas significatifs au sein du Groupe. A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

n. Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris goodwill) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur

d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en-cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du plan stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, cours à terme des métaux non ferreux...).

Dès lors qu'un indice de perte de valeur serait identifié pour une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) donnée, les tests de valeur des actifs sont mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- ✓ UGT Actifs retenues (pour les UGT Goodwill voir **Note 1.k**) : lignes de produits ou agrégation de lignes de produits pour parvenir à un groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La maille des UGT Actifs peut tenir compte de l'intégration entre lignes de produits au sein d'une unité juridique, voire d'un pays ou d'un sous segment de métiers (Haute tension par exemple).
- ✓ Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.
- ✓ Business plans à 5 ans comprenant le Budget et le Plan Stratégique pour les 3 premières années de projection et une extrapolation partagée avec le management local, pour les deux derniers exercices.
- ✓ Effet de l'évolution du cours des métaux non ferreux sur les flux de trésorerie opérationnels futurs, déterminé sur la base des cours à terme des métaux à 5 ans à date de réalisation des tests de dépréciation et en faisant l'hypothèse du maintien de la politique actuelle de couverture.
- ✓ Extrapolation des flux d'exploitation au delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Le Groupe a défini des indices de perte de valeur basés d'une part sur des données financières d'ordre général (performance opérationnelle sur l'exercice en cours, comparaison par rapport aux budgets...) et d'autre part sur des indicateurs spécifiques aux métiers ou activités opérationnelles concernés (évolution du cours des métaux, pertes de clients significatifs...). Ces indicateurs de perte de valeur mêlent à la fois des informations internes et externes au Groupe.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne «Dépréciations d'actifs nettes».

o. Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- ✓ Matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ;
- ✓ Produits finis et produits-en-cours : coûts de la matière et de la main d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent depuis le 1^{er} janvier 2009 les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Le stock comprend le Stock Outil qui correspond aux quantités nécessaires au bon fonctionnement des usines. Cette partie du stock est donc généralement stable en volume et se renouvelle constamment. Le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée de l'activité. L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie du stock est présenté sur une ligne spécifique (voir **Note 1.i** ci-dessus) et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêt des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.i**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne 'Effet Stock Outil' du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la marge opérationnelle.

p. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « charges administratives et commerciales ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la dépréciation correspondante. Le cas échéant, les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités au compte de résultat sur la ligne « charges administratives et commerciales ».

q. Capitaux propres

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

- ✓ Les « primes d'émission », correspondant à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de la société mère en sus de la valeur nominale des actions ;
- ✓ Les « réserves consolidées », comprenant principalement les résultats non distribués de la société mère et la part du Groupe dans les résultats cumulés des sociétés intégrées globalement ou mises en équivalence depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation ainsi que la composante capitaux propres des OCEANE;
- ✓ Les réserves de « variation de juste-valeur et autres », qui incluent principalement les variations de valeur de marché des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie (voir **Note 1.bb**) d'une part et des actifs financiers disponibles à la vente (voir **Note 1.x**) d'autre part;
- ✓ Les « différences de conversion », rubrique utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères (à compter de la date de première application des IFRS, le 1er janvier 2004) (voir **Note 1.c**). Cette rubrique inclut également les écarts de conversion liés à des dettes ou créances qualifiées d'investissement net dans une filiale ou participation étrangère au sens de la norme IAS 21 (voir **Note 1.d**) ainsi que les variations de valeur de marché des instruments dérivés qualifiés de couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (voir **Note 1.bb**) ;
- ✓ Les intérêts minoritaires ;

La notion de Capital Investi au sens de la norme IAS 1 est équivalente pour le Groupe à cette définition des capitaux propres. Le Groupe veille principalement à respecter un équilibre entre ses capitaux propres et la dette nette qui, sans être quantifié, autorise un respect confortable de nos covenants bancaires (voir **Note 24.f**) ainsi que des marges de manœuvre dès lors que le Groupe souhaiterait lever de nouveaux financements, notamment dans le cadre d'acquisitions.

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et gains que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill, selon les indications fournies en **Note 1.k**.

Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de Nexans sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires de Nexans.

r. Actions propres

Le coût d'acquisition des actions propres est déduit des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

s. Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la société tête de Groupe Nexans SA.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise principalement pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution n'ont aucune incidence sur les montants comptabilisés.

La valeur des options est notamment fonction des données de marché à la date d'attribution (cours et volatilité de l'action, taux d'intérêt sans risque, dividendes attendus), des conditions autres que les conditions d'acquisition des droits (clause de non concurrence...) et de leur durée de vie attendue, hypothèse déterminée par le Groupe en prenant en compte divers paramètres dont l'indisponibilité fiscale. La valeur des options acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'incessibilité, les titres devant être conservés pour une période de 5 ans.

t. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à Cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à Prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- ✓ La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés ("projected unit credit method"), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture ;
- ✓ Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations ;
- ✓ Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles, apparus depuis le 1^{er} janvier 2004 ne sont pas immédiatement comptabilisés en résultat, en application de la méthode du « corridor » : leur fraction excédant 10 % du maximum entre le montant des engagements d'une part et la juste valeur des actifs d'autre part est amortie sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime ;
- ✓ Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le montant net total (i) des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisés et (ii) de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum.

Conformément aux dispositions du § 58A de la norme IAS 19, le Groupe veille par ailleurs à ce que l'application de ces principes ne se traduise pas par la comptabilisation d'un profit résultant uniquement d'une perte actuarielle ou de coûts des services passés au cours de la période, ou par la comptabilisation d'une perte résultant uniquement d'un profit actuariel au cours de la période.

- ✓ Le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

La composante financière de la charge annuelle de retraite (charge d'intérêt sur l'obligation, nette du rendement attendu des actifs de couverture) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 5**).

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être différés, et sont comptabilisées au poste «Autres avantages à long terme consentis aux salariés» de l'Etat de la Situation financière.

u. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée, avant la date de clôture, par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Par ailleurs, les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de restructuration sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de restructuration.

v. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière le cas échéant).

Les actifs d'impôt différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. La comptabilisation

est également faite à concurrence des passifs d'impôts différés. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations.

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de l'exercice. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

w. Actifs détenus en vue de la vente

Présentation dans l'Etat de la situation financière

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentées sur une ligne distincte du passif. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure de l'entité s'il :

- ✓ Représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte,
- ✓ Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- ✓ Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure de l'entité il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- ✓ Du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées, et
- ✓ Du profit ou de la perte après impôt résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférents est reclassé dans les postes appropriés des états financiers.

x. Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Après l'inscription initiale dans l'Etat de la situation financière, la méthode d'évaluation et le mode de comptabilisation dépendent du classement de l'actif financier :

- ✓ Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat ;
- ✓ Les autres placements, essentiellement constitués de titres de participation, sont classés en actifs financiers disponibles à la vente. À chaque arrêté, la juste valeur des titres cotés sur un marché financier organisé est déterminée par référence aux prix de marché publiés. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique 'variations de juste valeur et autres' (voir **Note 1.q**) sur une ligne distincte et sont reprises en résultat lors de la cession de l'actif. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique;
- ✓ Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour les deux dernières catégories, en cas d'indication objective d'une perte de valeur de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est constatée par résultat. Cette dépréciation est irréversible dans le cas des instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente et des titres de participation non cotés, comptabilisés au coût.

y. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- ✓ La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ;
- ✓ Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité.

z. Dettes financières

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminuée du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

aa. Instruments hybrides – OCEANE

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de

l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans un compte de réserves des capitaux propres.

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

bb. Instruments dérivés

Couverture du risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achats et de ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes) mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou « Cash Flow Hedge »), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- ✓ La part efficace de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « réserves de variation de juste-valeur et autres » (voir **Note 1.q**). Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat (par exemple lorsque la vente prévue est facturée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales.
- ✓ La part « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est comptabilisée en résultat financier.

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère

Lorsque ces opérations couvrent un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (risque de volatilité entre la monnaie fonctionnelle de la filiale ou participation étrangère et la monnaie fonctionnelle de sa mère directe ou indirecte), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- ✓ La part efficace de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « différences de conversion » (voir **Note 1.q**). Les profits ou pertes sur l'instrument de couverture préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle la filiale ou participation étrangère est cédée (ou à hauteur de la quote-part cédée pour les cessions partielles n'entraînant pas de déconsolidation). Ces profits ou pertes sont comptabilisés sur la ligne 'Plus et moins value de cession d'actifs' du compte de résultat.

- ✓ La part « inefficace » de la perte ou du gain latent est comptabilisée en résultat financier.

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture. Ces instruments dérivés ne sont pas nécessairement localisés dans l'entité qui détient directement la filiale ou participation étrangère.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non-ferreux

Les contrats d'achats de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non-ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ de la norme IAS 39.

Couverture de flux de trésorerie

La volatilité accrue des cours des métaux non-ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, depuis le 1er novembre 2006, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées, et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement similaire à celui des instruments de change exposé ci-dessus :

- ✓ La part dite « efficace » du gain ou de la perte latente de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « variation de juste-valeur et autres » (voir **Note 1.q**). Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés à la marge opérationnelle de la période au cours de laquelle l'élément couvert (i.e. l'achat de cathodes ou de fil de cuivre pour l'essentiel) affecte le résultat.
- ✓ La part « inefficace » est comptabilisée sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux ».

Le périmètre des entités du Groupe éligible à la comptabilité de couverture a été étendu sur l'exercice 2008 et couvre depuis cette date l'essentiel des dérivés métaux du Groupe.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la marge opérationnelles à échéance du dérivé.

cc. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice. Les actions détenues par Nexans (autocontrôle), déduites des capitaux propres, sont exclues du nombre d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre :

- ✓ Le résultat net part du Groupe retraité du coût financier lié aux emprunts convertibles ;
- ✓ Le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Nexans (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres. Ce nombre tient notamment compte de l'effet de dilution généré par les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que la conversion des obligations convertibles.

Pour les options de souscription et d'achat d'actions, le nombre moyen pondéré dilué d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions retenues pour le calcul du résultat net dilué.

Note 2 Principaux évènements

a) Entrée en fonctions du nouveau Président-Directeur Général de Nexans

La nomination de Frédéric Vincent en tant que nouveau Président-Directeur Général de Nexans est effective suite à l'Assemblée Générale du 26 mai 2009. Frédéric Vincent succède à Gérard Hauser, qui quitte la présidence du Groupe, mais conserve son mandat d'administrateur jusqu'en mai 2010. Ce passage de témoin conclut un processus de transition amorcé dès 2006 ; Frédéric Vincent avait alors été nommé Directeur Général Délégué.

Le nouveau Président-Directeur Général de Nexans a procédé à un remaniement de l'organisation de la direction du Groupe pour permettre une réactivité plus importante face à des enjeux liés à l'évolution de l'industrie du câble et à la conjoncture. Il est ainsi créé à compter du 1^{er} juin 2009, un Comité de Direction resserré qu'il préside. Ce dernier a pour mission générale de gérer le Groupe ainsi que de définir et piloter sa stratégie.

Le Comité de Direction réunit :

- Frédéric Michelland, nommé Directeur Général Adjoint Administration et Finance,
- Pascal Portevin, Directeur Général Adjoint en charge des politiques Marketing et Innovation du Groupe. Les zones 'Moyen-Orient Russie Afrique', 'Asie-Pacifique', 'Amérique du Nord' et 'Amérique du Sud' lui rendent compte,
- Yvon Raak, Directeur Général Adjoint, en charge de la Direction Industrielle et Logistique du Groupe. La Zone 'Europe' lui rend compte.

Dorénavant, le Comité Exécutif constitue l'instance de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux du Groupe. Le Management Council a quant à lui été supprimé.

b) Signature d'un accord de coopération avec Polycab

Nexans a annoncé le 3 mars 2009 la signature avec Polycab, le leader indien du marché du câble, d'un accord définitif portant sur la création d'une société commune détenue majoritairement par Nexans (50 % du capital + 1 action) et dont la gestion s'effectuera en étroite coordination avec le partenaire indien.

Polycab réalise actuellement près de 600 millions de dollars de chiffre d'affaires à partir de 12 sites de production de câbles pour l'énergie et le bâtiment employant plus de 3 500 personnes.

Cette co-entreprise, dont le siège social sera basé à Vadodara dans l'Etat du Gujarat, couvrira la fabrication et la commercialisation de câbles industriels dédiés à la construction navale, la manutention, l'industrie minière, le matériel ferroviaire, l'énergie éolienne et la production de câbles d'énergie haute et moyenne tension terrestre.

Grâce à cet accord, Nexans s'est adossé à un partenaire d'une grande qualité afin d'assurer le succès de sa première implantation industrielle sur le marché indien, mais aussi de favoriser le développement futur du Groupe dans ce pays où les opportunités de croissance sont considérables. Cet accord s'inscrit dans la stratégie de développement de Nexans qui vise à accroître son leadership dans les métiers de l'énergie et sa présence dans les économies émergentes.

Le volet industriel qui comprend la construction d'une nouvelle usine a été immédiatement engagé et se déroulera sur une période de 24 mois environ. Le montant total de l'investissement devrait représenter un peu moins de 50 millions d'euros. L'activité de la société devrait débuter fin 2011 et atteindre un rythme de croisière aux alentours de 2016 (pour un niveau de chiffre d'affaires courant de l'ordre de 100 millions d'euros). Les incidences de cette nouvelle entité sur les comptes consolidés 2009 du Groupe sont non matérielles.

c) Emission d'une OCEANE

Nexans a émis le 23 juin 2009, une nouvelle obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 1er janvier 2016 pour un montant de 212,6 millions d'euros décomposé en 4 000 000 obligations d'une valeur nominale de 53,15 euros.

Cette valeur nominale fait apparaître une prime de 30 % par rapport au cours de référence de l'action Nexans sur le marché Euronext Paris, soit 40,89 euros (cours de référence déterminé au regard de la moyenne, pondérée par les volumes de transactions, des cours de l'action Nexans sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 15 juin 2009 jusqu'à la fixation des modalités définitives des obligations arrêtées ce même jour).

Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou d'actions existantes Nexans à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Les obligations porteront intérêt à un taux annuel de 4 % et seront remboursées au pair, soit 53,15 euros par obligation, le 1er janvier 2016. Les obligataires auront néanmoins la faculté de demander le remboursement anticipé des obligations le 1er janvier 2015.

L'Autorité des Marchés Financiers a apposé sur le prospectus relatif à cette émission le visa n° 09-187 en date du 15 juin 2009.

L'objectif principal de cette émission est de permettre à Nexans de renforcer sa structure et sa flexibilité financière. Le produit net de l'émission a été alloué au financement des besoins généraux du Groupe et

pourra, le cas échéant, être mobilisé en tout ou partie, pour financer des projets de développement spécifiques.

d) Evolutions de périmètre

Aucune variation de périmètre significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2009.

Nous vous rappelons ci-dessous les principales variations de périmètre intervenues au cours des exercices 2008 et 2007.

- Nexans et Sumitomo Electric Industries Ltd. (SEI), avaient annoncé le 5 décembre 2008 avoir trouvé un accord afin de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe. Cet accord concernait plus spécifiquement le déploiement des réseaux en fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH : Fiber To The Home) et plus généralement l'ensemble des applications FTTx.

La Commission Européenne a rendu, le 16 janvier 2009, une décision d'autorisation de l'opération au regard du contrôle des concentrations. La réalisation définitive de l'opération est intervenue le 30 janvier 2009, date à laquelle SEI est devenu actionnaire à 40% d'Opticable pour une somme de 9,8 millions d'euros, les 60% restant demeurant détenus par le groupe Nexans. La plus value dégagée n'est pas matérielle à l'échelle du Groupe. Opticable restera par ailleurs consolidée par intégration globale dans les comptes de Nexans.

Opticable a contribué sur l'exercice 2009 au chiffre d'affaires courant et à la marge opérationnelle consolidés du Groupe à hauteur de respectivement 6,9 millions d'euros et 2,7 millions d'euros.

- Conformément à l'accord définitif intervenu le 21 février 2008 Nexans a acquis au 30 septembre 2008 la totalité des activités câbles du Groupe Madeco, leader de ce secteur en Amérique du Sud. Par cette acquisition, Nexans a obtenu une présence de premier rang dans les câbles d'énergie dans une zone en forte croissance.

L'acquisition a été financée par :

- L'émission de 2,5 millions actions nouvelles Nexans au profit du Groupe Madeco, qui s'était engagé à ne pas céder ses actions jusqu'au 30 septembre 2009 (sauf reclassements intragroupe); Madeco s'est par ailleurs engagé en complément à ne pas céder plus de 50 % de ses actions jusqu'au 31 mars 2010 (sauf reclassements intragroupe). Au 31 décembre 2009, à la suite de reclassements intragroupe, Madeco détient directement la totalité des 2,5 millions d'actions Nexans.
- Le règlement d'un montant total, hors frais relatifs à l'acquisition, de 393 millions US dollars, pour partie en espèces et pour partie par reprise de dette existante. Ce montant reste soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008 ; le 9 juillet 2009 Madeco a notifié Nexans de sa décision d'initier une procédure d'arbitrage pour arrêter le montant final de l'ajustement. Cette procédure est toujours en cours au 31 décembre 2009. Le montant contesté par Madeco est inférieur à 30 millions US dollars.

Suite à l'émission de ces 2,5 millions d'actions, le groupe Madeco détient environ 9% du capital de Nexans. Conformément à la 8ème résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires de Nexans en date du 10 avril 2008, la nomination de M. Guillermo Luksic, Président de Madeco, en tant qu'administrateur de Nexans a pris effet au 30 septembre, pour une durée de quatre ans.

Cette acquisition a conduit à constater un goodwill dans les comptes consolidés du Groupe Nexans au 31 décembre 2008 de 163 millions d'euros avant allocation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 3, l'allocation du coût d'acquisition aux justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels acquis a été finalisée au cours du troisième trimestre 2009. Le goodwill résiduel au 31 décembre 2009 s'élève à 120 millions d'euros et tient compte d'un effet favorable des cours de change depuis l'acquisition. Les principales zones d'allocation sont relatives aux actifs corporels (équipements industriels au Brésil notamment) ainsi qu'aux immobilisations incorporelles (relations clients et marques au Pérou et au Brésil notamment ainsi que certains contrats d'approvisionnement) et impôts différés associés. Les états financiers 2008 ont été retraités pour prendre en compte les impacts induits par cette allocation (se reporter à la **Note 11**).

Les activités câbles de Madeco ont contribué aux comptes consolidés 2009 pour un chiffre d'affaires courant de 437,0 millions d'euros et une marge opérationnelle de 26,1 millions d'euros.

- Nexans a réalisé le 1er août 2008, l'acquisition de 100 % de la société italienne Intercond, un des leaders européens dans le domaine des câbles spéciaux, principalement dédiés aux équipements industriels y compris activités sous-marines.

Par cette acquisition, Nexans a renforcé sa position de leader dans le domaine, en forte croissance, des câbles pour les applications industrielles. L'acquisition a été réalisée pour une valeur d'entreprise de 87 millions d'euros et a dégagé un goodwill avant allocation aux actifs et passifs identifiables d'un montant de 56 millions d'euros au 31 décembre 2008.

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 3, l'allocation aux justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels acquis a été finalisée au cours du troisième trimestre 2009. Le goodwill résiduel au 31 décembre 2009 (avant dépréciation, se référer à la **Note 7**) s'élève à 25 M€. Les principales zones d'allocation portent sur les actifs corporels (équipements industriels ainsi que terrains et bâtiments) ainsi que sur les immobilisations incorporelles (relations clients notamment) et les impôts différés associés. Les états financiers 2008 ont été retraités pour prendre en compte les impacts induits par cette allocation (se reporter à la **Note 11**).

Intercond a contribué aux comptes consolidés 2009 du Groupe pour un chiffre d'affaires courant de 27,3 millions d'euros et une marge opérationnelle négative de 2,5 millions d'euros.

- Le Groupe avait annoncé dans le cadre de la publication de ses comptes au 31 décembre 2007 avoir engagé des négociations avec un tiers en vue de la cession de l'activité 'Câbles d'infrastructure Telecom cuivre' en Espagne. Cette cession a été finalisée fin mai 2008 à la société anglaise B3 Cable Solutions, l'un des principaux fabricants européens de câbles cuivre, pour une valeur d'entreprise de 19,5 millions d'euros.

En 2007, cette activité a réalisé un chiffre d'affaires contributif courant de 61 millions d'euros (29 millions d'euros à fin mai 2008). Cette cession n'a pas eu d'impact significatif sur la marge opérationnelle 2008 du groupe et a conduit à dégager une moins value de 5,8 millions d'euros, comptabilisée sur la ligne 'plus et moins-value de cession d'actifs' du compte de résultat.

- Nexans a acquis au 30 novembre 2007, 70 % des titres de la société Multinational Trade (distributeur de matériel électrique espagnol) pour un montant de 7,4 millions d'euros. Nexans a par ailleurs conclu un put / call croisé exerçable au plus tard le 1er janvier 2011 sur les 30 % résiduels du capital.

Multinational Trade a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 32 millions d'euros sur 2007 (novembre 2006 à novembre 2007) avec pour principal fournisseur Nexans (environ 70 % des achats).

Les effets de cette acquisition sur le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle et le résultat net consolidé de l'exercice 2007 n'étant pas significatifs, Multinational Trade n'a été consolidée qu'à compter du 31 décembre 2007. Le goodwill définitif comptabilisé à cette date, tenant compte du put sur minoritaires, s'élève à 6 millions d'euros.

- Le Groupe avait engagé sur l'exercice 2006 des négociations pour la cession de ses activités résiduelles de fils émaillés au Canada et en Chine. En application d'IFRS 5, les postes du bilan de ces entités étaient classés au 31 décembre 2006 en actifs détenus en vue de la vente.

La cession du site de Simcoe au Canada, au Groupe américain Superior Essex, a été concrétisée fin avril 2007 pour un montant de 9,8 millions d'euros (hors effet positif lié au recouvrement des postes de BFR opérationnel restés propriété de Nexans) se traduisant par une plus value de 0,2 million d'euros (comptabilisée sur la ligne 'Plus et moins value de cession d'actifs' du compte de résultat). Le Groupe a par ailleurs encaissé le BFR pour 7 millions d'euros. Le chiffre d'affaires courant et la marge opérationnelle réalisés par cette unité opérationnelle sur les quatre premiers mois de l'année 2007 étaient de respectivement 33 et 2 millions d'euros.

La cession de l'entité 'Nexans Tianjin Magnet Wires and Cables' en Chine est intervenue en juillet 2007. Le Groupe a dégagé à cette occasion une légère moins value de 1,5 millions d'euros (comptabilisée sur la ligne 'Plus et moins value de cession d'actifs' du compte de résultat) et a réduit sa dette nette de 11,2 M€. Cette entité a réalisé un chiffre d'affaires courant et une marge opérationnelle de respectivement 19 millions d'euros et 1 million d'euros sur le premier semestre 2007.

- Le Groupe Superior Essex a exercé sur le premier semestre 2007 son option d'achat sur les 40 % résiduels détenus par Nexans dans Essex Nexans, la joint venture créée en 2005 à l'effet de regrouper l'ensemble des activités européennes de fils émaillés de Superior Essex et de Nexans. La cession de cette participation résiduelle de 40 % a été actée le 28 juin 2007 pour un montant de 22,4 millions d'euros conduisant à dégager une plus value de 0,2 millions d'euro (comptabilisée sur la ligne 'Plus et moins value de cession d'actifs' du compte de résultat). En outre, Essex Nexans a remboursé à Nexans 11,3 millions d'euros correspondant au financement qui lui avait été consenti.

Conformément aux dispositions contractuelles, et compte tenu du niveau d'EBITDA de l'entité Essex Nexans sur l'exercice 2006, Nexans a par ailleurs perçu sur le premier semestre 2007 un complément de prix de 3 millions d'euros relatif à la cession de ses premiers 60 % dans son activité de fils émaillés. Ce complément de prix a été comptabilisé sur la ligne 'Plus et moins value de cession d'actifs' du compte de résultat.

e) Autres opérations significatives

- Programmes de rachat d'actions :
 - Le Conseil d'administration du 30 janvier 2008 a décidé d'un programme de rachat d'actions d'un montant maximum de 70 millions d'euros. 420 777 actions ont été achetées dans ce cadre pour un coût total de 29 millions d'euros, intégralement annulées par le Conseil d'administration du 23 juin 2008.
 - le 22 avril 2008, le Conseil d'administration a décidé de lancer un programme de rachat d'actions pour un montant total maximum de 26 millions d'euros, représentant au plus 257 000 actions. Conformément au descriptif diffusé par la Société le 7 mai 2008, l'objectif de ce

programme était l'annulation des titres rachetés. Au 31 décembre 2008, aucune action n'avait été rachetée au titre de ce programme. Ce programme a pris fin le 26 mai 2009.

- Plan d'actionnariat salarié :

- En 2007, Nexans a annoncé le lancement d'une opération d'actionnariat salarié au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles. La réalisation de cette opération a été décalée au premier trimestre 2008 et s'est traduite par l'émission de 91 525 actions nouvelles le 28 mars 2008. La charge totale comptabilisée au titre de ce plan sur le premier semestre 2008 n'était pas significative (inférieure à 1 million d'euros).
- Ce plan était en premier lieu composé d'une formule dite «classique» permettant aux salariés de souscrire des actions Nexans à un prix unitaire comprenant une décote de 20 % par rapport au cours de référence. Ce plan a été comptabilisé, conformément aux recommandations du CNC, en retenant un taux de financement applicable au marché des particuliers, soit 6,36 %.

Ce plan comprenait également une formule structurée dite « à effet de levier », offrant une garantie du montant investi par les salariés et un multiple de la performance éventuelle du titre. La charge relative à ce plan a été évaluée en simulant le gain que retirerait un salarié de la revente immédiate sur le marché des différents instruments financiers sous jacents mis en place dans le cadre de cette formule. Les hypothèses retenues dans le cadre de cette évaluation faisaient référence aux conditions applicables au marché des particuliers (dont un taux d'actualisation de 6,36 %). A titre d'information, la comptabilisation en charges de l'ensemble de la décote de 20 % n'aurait grevé la marge opérationnelle 2008 du Groupe que d'un complément de 0,3 millions d'euros.

Note 3 Segments Opérationnels

Le Groupe retient trois segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 :

- 'Energie', constitué des câbles d'énergie pour l'équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), des câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie et des câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment. Ce segment 'Energie' est composé de 3 segments opérationnels : 'Infrastructures Energie', 'Bâtiment' et 'Industrie'.
- 'Télécom', qui regroupe les câbles pour réseaux Télécom privés, les composants de jonction pour câbles de réseaux Télécom et les câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux Télécom publics. Ce segment 'Télécom' est composé de 2 segments opérationnels : 'Infrastructures Télécom' et 'Réseaux Privés Télécom'.
- 'Fils conducteurs', comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés. Ce segment 'Fils conducteurs' est composé d'un seul segment opérationnel 'Fils conducteurs'.

La rubrique 'Autres' inclut essentiellement certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les métiers. Deux faits marquants sont à relever pour l'exercice 2009 :

- Le Groupe a supporté des charges exceptionnelles en liaison avec l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre et d'autres producteurs de câbles.

- Le Management de Nexans a lancé en 2009 un ensemble d'actions visant à améliorer son niveau de BFR, notamment au travers d'une accélération de la rotation de ses stocks de métaux non ferreux. Ces actions, ainsi que l'adaptation à un environnement de forte baisse d'activité, ont permis de réduire de façon significative les stocks de métaux non ferreux, y compris le Stock Outil. La réduction du Stock Outil s'est traduite par un effet résultat positif de 37 millions d'euros au niveau de la marge opérationnelle 2009 dont la contrepartie se trouve sur la ligne 'Stock Outil' du résultat opérationnel ; le Stock Outil est en effet valorisé à une valeur LIFO historique au niveau de la marge opérationnelle, plus basse que sa valeur de revente (voir **Note 1.i** de l'annexe aux comptes consolidés).

Ces segments opérationnels structurent l'information présentée mensuellement au Comité de Direction¹ et au Comité Exécutif du Groupe, permettant de guider la conduite de sa stratégie et de ses opérations. Ils constituent également le principal vecteur de mesure et d'analyse de la performance opérationnelle de Nexans dont le principal indicateur est la Marge Opérationnelle.

Le Comité de Direction et le Comité Exécutif analysent également la performance du Groupe sous un angle géographique.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les secteurs d'activité sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données sectorielles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers. Les données de l'exercice 2008 ont notamment été retraitées pour tenir compte de l'allocation définitive réalisée courant du deuxième semestre 2009, suite à l'acquisition du Groupe Madeco et d'Intercond (voir **Note 11**).

a) Informations par segment opérationnel

31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Fils conducteurs	Energie	Télécom	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	450	4 126	445	24	5 045
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	216	3 381	406	23	4 026
Marge Opérationnelle	1	229	22	(11)	241
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c goodwill)	(5)	(121)	(13)	(4)	(143)
31 décembre 2008 retraité* (en millions d'euros)	Fils conducteurs	Energie	Télécom	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	899	5 292	594	14	6 799
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	325	3 929	508	14	4 776
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2009	321	3 874	509	14	4 718
Marge Opérationnelle *	(3)	398	41	(13)	423
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c goodwill)*	(7)	(104)	(14)	(3)	(128)

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

¹ Le Comité de Direction de Nexans est constitué du Président Directeur Général ainsi que des trois Directeurs Généraux Adjointes. Il assure la fonction de Principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Fils conducteurs	Energie	Télécom	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	1493	5 270	638	11	7 412
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	502	3 780	529	11	4 822
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2008	485	3 684	509	11	4 689
Marge Opérationnelle	9	365	49	(14)	409
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c goodwill)	(37)	(59)	(16)	(9)	(122)

b) Informations par principaux pays

31 décembre 2009 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	920	555	532	3 038	5 045
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	786	475	500	2 265	4 026
Actifs non courants*	150	129	123	1 247	1 649

* Par zone d'implantation

** Y compris activités 'Corporate'

31 décembre 2008 retraité⁽¹⁾ (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	1 481	829	596	3 893	6 799
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	1 042	623	549	2 562	4 776
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2009	1 042	623	518	2 535	4 718
Actifs non courants * ⁽¹⁾	146	128	95	1 157	1 526

* Par zone d'implantation

** Y compris activités 'Corporate'

⁽¹⁾ Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**)

31 décembre 2007 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	1839	852	484	4237	7 412
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	1083	621	440	2678	4 822
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2008	1083	621	428	2 557	4 689
Actifs non courants *	147	98	108	799	1 152

* Par zone d'implantation

** Y compris activités 'Corporate'

c) Informations par principaux clients

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires sur les exercices 2009, 2008 et 2007.

Note 4 Frais de personnel, effectifs et droit à la formation

		2009	2008	2007
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	938	951	909
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	(en nombre de salariés)	22 716	23 480	21 898
Droit individuel à la formation *	(en heures)	395 000	360 000	280 000

* Volume estimé d'heures de formation cumulé au 31 décembre correspondant aux droits acquis par les salariés des sociétés françaises. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit à la formation sont considérées comme des charges de période et ne sont pas provisionnées.

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent respectivement à 4,6 millions d'euros sur 2009, 5,8 millions d'euros sur 2008 (dont 5,5 millions d'euros relatifs aux plans de stock-options) et 5,6 millions d'euros sur 2007. Se référer également à la **Note 21**.

Note 5 Autres charges financières

en millions d'euros	2009	2008	2007
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1	1
Provisions	(1)	0	0
Pertes et gains de change (nets)	(19)	(11)	(19)
Effet de l'actualisation sur engagements sociaux*	(35)	(34)	(34)
Rendement attendu des actifs financiers sur engagements sociaux*	15	19	19
Autres	(6)	(6)	(4)
Autres charges financières	(45)	(31)	(37)

* Se reporter à la **Note 22**.

Note 6 Plus et moins-value de cession d'actifs

en millions d'euros	2009	2008	2007
Plus (moins) values nettes sur cessions d'actifs immobilisés	15	8	3
Plus (moins) values nettes sur cession de titres	2	(4)	1
Autres	-	-	-
Plus et moins-value de cession d'actifs	17	4	4

Note 7 Dépréciations d'actifs nettes

en millions d'euros	2009	2008	2007
Pertes de valeur sur immobilisations	(7)	(23)	(59)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	-	4	42
Pertes de valeur sur goodwill	(14)	(0)	(4)
Ecart d'acquisition négatifs constatés en résultat	-	-	-
Dépréciations d'actifs nettes	(21)	(19)	(21)

Evolutions majeures

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valeur de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme établies par les différentes entités opérationnelles (se référer aux **Notes 1.k** et **1.n**).

La charge nette de 21 millions d'euros comptabilisée sur l'**exercice 2009** porte :

- Pour près de la moitié sur la dépréciation partielle du goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) regroupant les sociétés Cabloswiss et Intercond en Italie. L'activité de cette UGT, concentrée sur les câbles d'énergie pour l'Industrie, a en effet connu une très forte contraction suite à la récente crise.
- Sur la dépréciation partielle du goodwill de l'activité « Faisceaux » constatée sur le premier semestre 2009. Cette UGT a en effet été fortement impactée par la crise du marché automobile. Malgré des signes de redressement sur le dernier trimestre 2009, cette dépréciation n'a pu être reprise en application de l'interprétation IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation ».
- Pour le solde, sur les investissements, principalement de maintenance, des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives actuelles ne permettent pas le reversement de cette position (concerne pour l'essentiel la métallurgie).

Sur l'**exercice 2008**, les dépréciations d'actifs nettes de 19 millions d'euros portaient principalement sur la dépréciation complète des immobilisations corporelles de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) du Vietnam. La réorganisation du périmètre juridique des activités dans ce pays, en lien avec notre partenaire local, s'était en effet avérée plus complexe qu'initialement anticipée. Le pays connaissait par ailleurs une dégradation de ses principaux indicateurs économiques. Les dépréciations résiduelles reconnues sur l'exercice 2008 portaient sur les investissements de maintenance réalisés dans des UGT déjà totalement dépréciées au cours des exercices précédents, essentiellement la métallurgie et les câbles d'énergie pour l'infrastructure et le bâtiment en Italie.

Sur l'**exercice 2007**, les dépréciations d'actifs nettes de 21 millions d'euros couvraient des situations plus contrastées s'inscrivant dans le prolongement des tendances identifiées lors des arrêts précédents :

- La dépréciation la plus significative portait sur les activités amont du Groupe (fils machine et fils conducteurs) quasiment intégralement dépréciées. Au-delà de l'alourdissement des capitaux employés lié à la hausse du prix des matières premières, cette évolution marquait principalement la décision du Groupe de se recentrer sur ses seuls besoins internes. Un des sites de coulée continue français a été définitivement fermé au cours du deuxième semestre 2009 (voir **Note 23.b**).

Les câbles d'infrastructure en Italie et les câbles pour le bâtiment en Allemagne avaient également été à nouveau fortement dépréciés en 2007, les performances des UGT auxquelles ils se rattachaient ne permettant pas d'estimer des valeurs d'utilité à un niveau suffisant. L'unité de production de câbles pour le bâtiment en Allemagne a été fermée définitivement sur le premier semestre 2009 (voir **Note 23.b**). Une dépréciation avait par ailleurs été prise en compte sur l'unité génératrice de trésorerie 'câbles d'infrastructure Telecom' en Espagne pour s'aligner sur sa valeur de marché probable, compte tenu du processus de cession en cours (voir **Note 2.d**). Au total, ces dépréciations d'actifs représentaient un montant de 59 millions d'euros.

Une dépréciation complémentaire avait également été comptabilisée sur le goodwill de la société Liban Câbles suite à une évolution défavorable du taux d'actualisation s'expliquant par une hausse de la prime de risque suite aux tensions géopolitiques accrues dans ce pays.

- A l'inverse, une reprise significative avait été actée sur la Chine, et dans une moindre mesure, sur le Maroc et le Brésil. Ces pays présentaient en effet des perspectives de croissance élevées confortées par une évolution très favorable de leurs marges en 2007. En prenant en compte la reprise significative également constatée sur l'activité câbles d'Infrastructures en Allemagne, suite à un repositionnement sur des produits à plus forte valeur ajoutée, ainsi que dans une moindre ampleur, sur la Suisse en raison de la poursuite du redressement des activités, les reprises de pertes de valeur sur l'exercice 2007 totalisaient 42 millions d'euros.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de pertes de valeur sont présentées ci-dessous. Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciations ont été réactualisés sur le dernier trimestre 2009 et intègrent donc la perception la plus récente par le management du niveau d'activité future du Groupe.

- On note une tendance assez générale à une diminution des taux d'actualisation, le coût de l'endettement et les primes de risque sur les marchés ayant notamment retrouvé un niveau plus normatif suite à la forte progression observée en 2008 consécutivement à la crise des liquidités. Les hypothèses de taux de croissance à l'infini ont été alignées à compter de 2009, pour chacune des zones géographiques, sur les projections de croissance à long terme de l'OCDE.

	Taux d'actualisation (avant impôt) des flux futurs	Taux d'actualisation (après impôt) des flux futurs	Taux de croissance à l'infini
2009			
Europe (Zone euro)	11,8%	8,5%	2%
Etats Unis	10,4%	7,5%	2%
Canada	11,7%	8,5%	2%
Australie	12,9%	10,0%	3%
Brésil	12,8%	10,0%	3%
Chine	9,3%	8,5%	5%
Corée	12,6%	9,5%	4%
Egypte	13,7%	11,5%	6%
Chili	10,8%	9,5%	3%
Turquie	14,6%	11,5%	3%
Liban	15,7%	14,0%	5%
2008			
Europe (Zone euro)	13,5%	9,0%	0% à 2,0%
Etats Unis	11,7%	8,5%	2,0%
Canada	11,7%	8,5%	0,5% à 2,0%
Australie	12,8%	10,0%	3,0%
Brésil	16,2%	11,5%	4,0%
Chine	12,0%	11,0%	4,0%

Corée	13,3%	10,0%	2% à 4,0%
Egypte	15,5%	13,0%	6,0%
Turquie	16,5%	13,0%	3,0%
Liban	20,6%	18,0%	5,0%
2007			
Europe (Zone euro)	13,5%	9,0%	0,5% à 2,0%
Etats Unis	12,9%	9,0%	2,0%
Canada	12,9%	9,0%	0,5% à 2,0%
Australie	12,8%	10,0%	3,0%
Chine	12,0%	11,0%	4,0%
Corée	13,3%	10,0%	2% à 4,0%
Brésil	16,2%	11,5%	4,0%
Turquie	16,7%	13,5%	3,0%
Liban	20,2%	18,0%	5,0%

- L'évaluation des flux de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation est basée sur les courbes de marché des métaux à 5 ans observées à fin septembre 2009. La valeur terminale retenue est en général équivalente ou proche de la valeur de la dernière prévision de marché disponible. Plus précisément, les prévisions suivantes ont été retenues pour le Cuivre et l'Aluminium :

Euros / tonne		
	Cuivre	Aluminium
2010	4 207	1 338
2011	4 156	1 383
2012	4 083	1 412
2013	3 993	1 438
2014	3 916	1 468
Valeur terminale	3 916	1 468

Par rapport aux hypothèses retenues en 2008, on note une augmentation du prix du cuivre à court et moyen terme en lien avec l'évolution constatée sur les marchés. Les hypothèses utilisées lors de la campagne Impairment 2008 sont rappelées ci-dessous :

Euros / tonne		
	Cuivre	Aluminium
2009	3 288	1 704
2010	3 357	1 811
2011	3 417	1 903
2012	3 461	1 972
2013	3 489	2 034
Valeur terminale	3 489	2 034

UGT Goodwill majeures

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui portent des immobilisations incorporelles non amortissables ou/et un goodwill significatif au regard du Groupe au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

- L'Australie (UGT correspondant au Groupe Olex acquis en 2006, aussi bien pour les activités majoritaires en Australie que pour la partie opérée en Nouvelle Zélande) qui porte au 31 décembre

2009, 16 millions d'euros d'immobilisations incorporelles non amortissables et 137 millions d'euros de goodwill.

- L'Amérique du Sud, UGT qui intègre principalement le sous Groupe Madeco mais aussi les activités historiques de Nexans au Brésil. Cette UGT porte un goodwill après allocation (voir **Note 2.d**) de 120 millions d'euros au 31 décembre 2009 ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 31 millions d'euros.
- L'UGT regroupant les activités des sociétés Intercond et Cabloswiss en Italie qui porte un goodwill après allocation (voir **Note 2.d**) de 24 millions d'euros au 31 décembre 2009 ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 2 millions d'euros.

La valeur recouvrable de ces UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité conformément à la méthodologie présentée en **Note 1.n**, en retenant notamment les dernières prévisions à moyen terme (2010-2012) approuvées par le management du Groupe. Les autres hypothèses clés utilisées pour ces projections sont présentées ci avant.

Analyses de sensibilité

Les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe ainsi que sur les principales hypothèses présentées ci-avant.

- Une augmentation généralisée des taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses présentées ci-dessus, sur l'ensemble des UGT sensibles testées lors de la campagne impairment 2009, conduirait à une augmentation de la charge d'impairment de l'ordre de 33 millions d'euros portant principalement sur les UGT Australie et Intercond/Cabloswiss.
- Les calculs présentés sont basés sur les hypothèses de cours des métaux du 30 septembre 2009. Compte tenu d'une remontée des cours du cuivre sur le dernier trimestre 2009, l'actualisation des calculs en prenant en compte le cours des métaux au 31 décembre 2009 pourrait conduire à une augmentation maximum de la dépréciation de 15 millions d'euros (sans prise en compte de l'effet favorable sur la rentabilité du Groupe induit par l'augmentation des prix du cuivre).

Les principaux impacts porteraient sur l'UGT Australie ainsi que sur l'UGT Intercond/Cabloswiss. Pour information, les cours des métaux au 31 décembre 2009 sont les suivants :

Euros / tonne	Cuivre	Aluminium
2010	5 163	1 601
2011	5 169	1 657
2012	5 120	1 694
2013	5 025	1 718
2014	4 918	1 737
Valeur terminale	4 918	1 737

- Le dernier facteur de variabilité significatif identifié dans le cadre de nos travaux porte sur l'UGT 'Câbles Bâtiment France' particulièrement sensible au niveau des prix de vente sur un marché historiquement volatile (le scénario probabilisé retenu pour déterminer la valeur d'utilité au 31 décembre 2009 conduit à l'absence de mouvement de dépréciation par rapport à la position arrêtée au 31 décembre 2008):
 - Des prix qui se maintiendraient à compter de 2010 à des niveaux globalement comparables à ceux constatés en 2009, ou qui afficheraient simplement un léger retrait,

conduiraient à reprendre l'ensemble de l'impairment cumulé résiduel constaté sur cette unité génératrice de trésorerie, soit 9 millions d'euros.

- o A l'inverse, une baisse moyenne des prix en 2010 au-delà de 30 % par rapport à ceux constatés en 2009, amènerait à devoir constater une dépréciation complémentaire sur cette UGT.

Note 8 Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2009 ainsi qu'au 31 décembre 2008 il n'y a aucun actif ou groupes d'actifs détenu en vue de la vente qui soit matériel à l'échelle du Groupe.

A noter qu'au 30 juin 2009, les actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente comprenaient pour l'essentiel l'activité « Métallurgie Amérique du Nord » (Canada) au regard du processus de cession initié à cette date qui avait été concrétisé par la signature d'un accord de vente début juillet 2009. La réalisation de cet accord de vente restait néanmoins soumise à certaines conditions suspensives notamment liées au financement de l'opération et à la mise en place de contrats d'approvisionnement en cuivre impliquant des tiers. Ces conditions suspensives n'ayant pu être levées sur le troisième trimestre 2009, l'activité « Métallurgie Amérique du Nord » ne fait plus partie des groupes d'actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2007, les groupes d'actifs destinés à la vente incluaient pour l'essentiel:

- Les activités de la branche faisceaux pour lesquelles le Groupe avait initié auprès d'un intermédiaire financier, un processus de consultation visant à les céder. A compter du 31 décembre 2008, la branche faisceaux n'était cependant plus considérée comme un groupe d'actifs détenu en vue de la vente, les négociations avec les tiers ayant été interrompues suite à l'absence d'accord sur la valeur réalisable de cette activité.
- L'activité 'câbles Telecom cuivre' en Espagne, cédée courant du premier semestre 2008 (voir **Note 2.d**).

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, ces éléments avaient été regroupés au 31 décembre 2007 sur les lignes « Actifs et Groupes d'actifs détenus en vue de la vente » et « Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente » du bilan consolidé du Groupe. Ces activités ne répondant pas aux critères de présentation séparée au compte de résultat tels que définis par la norme IFRS 5, leurs flux étaient néanmoins restés inclus ligne à ligne dans le compte de résultat 2007 du Groupe, au sein des activités poursuivies.

Bilan des actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente

<u>au 31 décembre, en millions d'euros</u>	2009	2008	2007
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	47
Stocks et en-cours, nets	-	-	46
Clients et autres actifs	1	1	57
Actifs des activités détenues en vue de la vente	1	1	150
Autres actifs détenus en vue de la vente	-	-	-
Total des actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	1	1	150
Pensions et indemnités de départ à la retraite	-	-	3
Provisions	-	-	3
Dettes financières	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1	1	37
Autres passifs	-	-	1
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	1	1	45

Note 9 Impôts sur les bénéfices

a) Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

<u>en millions d'euros</u>	2009	2008 retraité*	2007
Charge d'impôt exigible	(44)	(64)	(64)
Produit/(Charge) net d'impôts différés	5	19	(19)
Impôt sur les bénéfices	(39)	(45)	(84)

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

Nexans SA est mère d'un groupe fiscal de 13 sociétés en France en 2009. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne et en Amérique du Nord).

Sur le périmètre français, dans le cadre du remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Economique Territoriale (CET) à compter de 2010, le Groupe devrait décider de faire entrer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans le champs d'application d'IAS 12. A ce titre, la CVAE serait donc classée sur la ligne « Impôts sur les bénéfices » du compte du résultat dans les états financiers consolidés 2010.

Au titre de l'exercice 2009, cette décision devrait entraîner la comptabilisation d'impôts différés. Les analyses effectuées par le Groupe ont néanmoins permis de conclure que le montant des impôts différés à reconnaître au 31 décembre 2009 n'était pas significatif (impôts différés passifs de l'ordre de 2 millions d'euros). En conséquence, aucun montant n'a été enregistré à la clôture.

b) Taux d'impôt effectif

La charge d'impôt sur les bénéficiaires s'analyse comme suit :

<i>Preuve d'impôt en millions d'euros</i>	2009	2008 retraité *	2007
Résultat avant impôt	51	131	281
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	34,43%	34,43%	34,43%
(Charge) / produit d'impôt théorique	(18)	(45)	(97)
Incidence des :			
- Différentiels de taux courant des pays étrangers	7	2	6
- Charges non déductibles	(5)	(7)	(10)
- Non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et autres différences temporelles déductibles générées pendant la période	(40)	(11)	(13)
- Utilisation dans l'exercice de reports déficitaires ou autres différences temporelles déductibles n'ayant pas donné lieu précédemment à comptabilisation d'actifs d'impôts différés	0	4	24
- Produits ou charges d'impôt sur déficits reportables et autres différences temporelles déductibles, liés à une variation des écètements durant la période	(16)	(1)	11
- Eléments taxés à taux réduit ou nul	15	3	1
- Effet des changements de taux d'impôt	0	0	(6)
- Crédits d'impôt	11	1	-
- Impôt relatif à des exercices antérieurs et autres effets	7	9	0
(Charge) produit d'impôt effectivement constaté	(39)	(45)	(84)
Taux d'impôt effectif (%)	75,45%	34,35%	29,84%

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

La charge d'impôt théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Dans le cadre de l'établissement des comptes 2008 retraités, visant à prendre en compte les impacts définitifs résultant de l'allocation des goodwill Madeco et Intercond (voir **Note 11**), le Groupe a également comptabilisé dans son résultat 2008 retraité, un gain d'impôt différé de 4,6 millions d'euros résultant d'un changement de loi intervenu en Italie courant du premier semestre 2009 et autorisant à augmenter la valeur fiscale de certaines immobilisations corporelles de façon rétrospective au 31 décembre 2008 (ramenant la valeur fiscale de ces immobilisations à leur juste valeur, proche de fait de celle arrêtée dans le cadre de l'évaluation des actifs à date d'acquisition). Cet impact est présenté sur la ligne 'Impôts relatifs à des exercices antérieurs et autres effets' de la preuve d'impôt.

Nexans a par ailleurs fusionné fin juillet 2009 sa filiale historique Nexans Brésil avec Ficap, filiale du sous Groupe Madeco présente dans ce pays. Cette fusion juridique a rendu fiscalement déductible le goodwill constaté dans les comptes statutaires de Nexans Brésil suite à l'acquisition en septembre 2008 de Ficap. Le gain d'impôt différé correspondant, après écètement pour tenir compte des perspectives de rentabilité, a été comptabilisé par résultat sur l'exercice 2009 pour 11 millions d'euros. La décision de fusion a été prise en mai 2009 par les organes de Direction de Nexans, après analyse de l'ensemble des incidences opérationnelles et organisationnelles qu'engendrerait un tel rapprochement. Cette fusion s'est traduite par une réorganisation industrielle et administrative des activités dans ce pays. Cet impact est présenté sur la ligne 'Impôts relatifs à des exercices antérieurs et autres effets' de la preuve d'impôt.

c) Impôt comptabilisé directement en capitaux propres

- La décomposition des effets d'impôt sur le résultat global de la période est la suivante :

<i>2009, en millions d'euros</i>	Valeur Brute	Effet impôt	Impact net
Actifs financiers disponibles à la vente			
- Gain / Perte généré durant la période			
- Recyclage en résultat sur la période			
Différences de conversion			
- Gain / Perte généré durant la période	139	(7)	132
- Recyclage en résultat sur la période			
Couverture des flux de trésorerie			
- Gain / Perte généré durant la période	253	(59)	194
- Recyclage en résultat sur la période	(13)	(1)	(14)
Autres éléments du résultat global	379	(67)	312

<i>2008, en millions d'euros</i>	Valeur Brute	Effet impôt	Impact net
Actifs financiers disponibles à la vente			
- Gain / Perte généré durant la période	(2)		(2)
- Recyclage en résultat sur la période			
Différences de conversion			
- Gain / Perte généré durant la période	(124)	6	(118)
- Recyclage en résultat sur la période			
Couverture des flux de trésorerie			
- Gain / Perte généré durant la période	(230)	58	(172)
- Recyclage en résultat sur la période	(12)	5	(7)
Autres éléments du résultat global	(368)	70	(299)

<i>2007, en millions d'euros</i>	Valeur Brute	Effet impôt	Impact net
Actifs financiers disponibles à la vente			
- Gain / Perte généré durant la période	1		1
- Recyclage en résultat sur la période			
Différences de conversion			
- Gain / Perte généré durant la période	(24)		(24)
- Recyclage en résultat sur la période			
Couverture des flux de trésorerie			
- Gain / Perte généré durant la période	29	(13)	16
- Recyclage en résultat sur la période	23	(10)	13
Autres éléments du résultat global	28	(23)	5

- Au 31 décembre 2009, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global (réserves recyclables) et liés principalement à la juste valeur des instruments dérivés documentés en tant que couverture de flux de trésorerie, s'élèvent à 10 millions d'euros (impôts différés passifs pour l'essentiel) et s'analysent comme suit :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Par type de sous-jacent			
Couverture de flux de trésorerie métal	(6)	45	3
Couverture de flux de trésorerie change	(2)	6	(15)
Investissement net et couvertures associées	(2)	6	-
Total impôts différés par capitaux propres	(10)	57	(13)

Les impôts différés et courants sur les couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisés dans la rubrique 'Variations de juste valeur et autres'. Les impôts différés et courants liés aux investissements nets et couvertures associées sont présentés au sein des 'Différences de conversion'. Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent.

En complément, un impôt différé a été comptabilisé directement en capitaux propres sur la part optionnelle des OCEANE lors de leur émission en Juillet 2006 et Juin 2009 pour respectivement 10 millions d'euros et 13 millions d'euros (voir **Note 21.f**).

d) Impôts différés constatés au bilan

Les impôts différés sont présentés par nature de différences temporelles dans le tableau ci-dessous.

en millions d'euros	31/12/2008 retraité *	Impact Résultat	Effets de change	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Autres	31/12/2009
Goodwill	14	22	3				39
Immobilisations incorporelles	(47)	2	(3)				(48)
Immobilisation corporelles	(36)	(2)					(38)
Immobilisations financières	0		0				0
Stocks	(18)	16	0				(2)
Créances	(19)	(12)	(1)				(32)
Provisions	24	14	1				39
Dettes financières	(3)	6	0		(13)		(10)
Dettes courantes	6	(1)	0			1	6
M to M des dérivés (métal & change) et NIH	60	(7)	0		(67)		(14)
Autres	(1)	(7)	9				1
Reports déficitaires	246	29	(15)				259
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	225	60	(6)	0	(79)	1	200
Impôts différés actifs non reconnus	(203)	(55)	5	0	0	0	(252)
Impôts différés nets	22	5	(1)	0	(79)	1	(52)
Dont impôts différés actifs reconnus	92						57
Dont impôts différés passifs	(70)						(109)

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	Impact Résultat	Effets de change	Regroupements d'entreprises	Impact capitaux propres	Autres	31/12/2008 retraité *
Reports déficitaires	225	21					246
Autres natures de différences temporaires	(63)	1	(5)	(20)	70	(4)	(21)
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	162	22	(5)	(20)	70	(4)	225
Impôts différés actifs non reconnus	(199)	(8)				4	(203)
Impôts différés nets	(37)	14	(5)	(20)	70	0	22
Dont impôts différés actifs reconnus	48						92
Dont impôts différés passifs	(85)						(70)

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à : 252 millions d'euros, 203 millions d'euros et 199 millions d'euros aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007 respectivement. Ces actifs d'impôts différés comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en note **e)** ci après.

e) Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du groupe de 259 millions d'euros au 31 décembre 2009 (246 millions d'euros et 225 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007). Les entités fiscales concernées par ces déficits sont principalement au 31 décembre 2009 :

- Les filiales allemandes, à hauteur de 165 millions d'euros (156 et 157 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 2007 respectivement) ;
- Les filiales françaises pour 29 millions d'euros (22 et 15 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 2007 respectivement) ;
- Les filiales italiennes (hors Intercond) à hauteur de 18 millions d'euros (23 et 27 millions au 31 décembre 2008 et 2007 respectivement).

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu au bilan est déterminé sur base des business plans réactualisés comme indiqué dans la **Note 1.v**.

La ventilation des économies potentielles d'impôt par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Année N+1	9	29	36
Années N+2 à N+4	32	39	5
Année N+5 et suivantes	218	178	184
Total	259	246	225

f) Différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles, soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt lors de son reversement (notamment suite à la suppression de la taxation en France des plus-values sur les cessions de titres à compter de 2007).

Note 10 Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2009	2008 retraité*	2007
Résultat net Part du Groupe (en millions d'euros)	8	83	189
Economie de frais financiers (OCEANE) brut	24	16	15
Economie de frais financiers (OCEANE) net d'impôt	16	11	10
Résultat net Part du Groupe corrigé (en millions d'euros)	24	94	199
Résultat des activités abandonnées part du Groupe	-	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	27 974 134	26 059 046	25 553 906
Nombre moyen d'obligations convertibles (OCEANE)	5 898 147	3 794 037	3 794 037
Nombre moyen d'options de souscription dilutives	149 467	354 153	547 659
Nombre moyen d'actions dilué	34 021 748	30 207 236	29 895 603
Résultat net part du groupe des activités poursuivies par action (en euros)			
- résultat de base par action	0,29	3,21	7,41
- résultat dilué par action	0,71	3,12	6,67
Résultat net part du groupe des activités abandonnées par action (en euros)			
- résultat de base par action	-	-	-
- résultat dilué par action	-	-	-
Résultat net part du groupe par action (en euros)			
- résultat de base par action	0,29	3,21	7,41
- résultat dilué par action	0,71	3,12	6,67

*Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

Note 11 Goodwill

	Brut	Pertes de valeur	Valeur au bilan
1^{er} janvier 2007	197	(23)	174
Regroupements d'entreprises	35	-	35
Cessions	(1)	1	-
Pertes de valeur	-	(4)	(4)
Effets de change	(5)	-	(5)
Autres mouvements **	(10)	2	(8)
31 décembre 2007	216	(24)	192
Regroupements d'entreprises*	141	-	141
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Effets de change	(32)	(1)	(33)
Autres mouvements **	8	-	8
31 décembre 2008 retraité*	333	(25)	308
Regroupements d'entreprises	(1)	-	(1)
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	(14)	(14)
Effets de change	49	-	49
Autres mouvements **	(7)	-	(7)
31 décembre 2009	374	(39)	335

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir ci-après).

** Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites en **Notes 1.k, 1.n et 7**.

Au cours de l'**exercice 2009**, en l'absence de changement de périmètre significatif, la variation constatée du goodwill est principalement liée aux mouvements des taux de change ainsi qu'aux dépréciations comptabilisées (voir **Note 7**).

Au cours de l'**exercice 2008**, les nouveaux goodwill constatés correspondaient principalement :

- A l'acquisition au 30 septembre 2008 des activités 'Câbles' du groupe Madeco constituées principalement de 5 sociétés opérationnelles (Indelqui en Argentine, Cedsa en Colombie, Ficap au Brésil, Indeco au Pérou et Madeco Cables au Chili) (voir **Note 2.d**).

Cette acquisition avait été rémunérée en trésorerie pour l'équivalent de 257 millions d'euros, frais d'acquisition compris (montant soumis à ajustement sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008) et par l'émission de 2,5 millions actions nouvelles Nexans SA valorisées à hauteur de 148 millions d'euros. La juste valeur de 59,2 euros par action retenue dans les comptes consolidés pour cette acquisition, correspondait à la moyenne entre le cours d'ouverture et de clôture de Nexans SA pour la journée du 30 septembre 2008.

Le prix payé n'incluait aucune clause d'earn-out. La prise de contrôle avait été fixée au 1^{er} octobre 2008.

Le goodwill comptabilisé à titre provisoire sur cette acquisition s'élevait à 173 millions d'euros à date d'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et compte tenu de la dépréciation des devises locales sur le dernier trimestre 2008, la contre-valeur en euros de ce goodwill provisoire avait été réduite à 163 millions d'euros.

Durant l'exercice 2009, et dans le cadre de la finalisation du traitement comptable de cette acquisition, le goodwill après allocation à date d'acquisition a été ramené de 173 millions d'euros à 111 millions d'euros (flux d'entrée de périmètre retraité) selon le détail suivant :

<i>en millions d'euros</i>	Madeco / Acquisition 2008
Coût d'acquisition	405
dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie	257
Coût d'acquisition (A)	405
Actifs	
Immobilisations (y.c. financières)	213
Stocks	113
Créances	93
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37
Impôts différés actifs	6
Autres actifs	26
Passifs	
Provisions	29
Dette financière	49
Impôts différés passifs	17
Autres passifs	95
Actif net acquis (y compris intérêts minoritaires)	298
Part des minoritaires sur l'actif net acquis (1)	4
Actif net acquis part du groupe (B)	294
Goodwill (A) – (B)	111

(1) Conformément aux principes comptables énoncés en **Note 1.k**, les minoritaires du groupe Madeco sont évalués sur la base du coût historique. Ils correspondent essentiellement aux 4 % d'intérêts détenus par les minoritaires dans Indeco.

Le prix d'acquisition de 405 millions d'euros intègre un engagement ferme d'achat en 2009 des 20 % résiduels de la société Cedsa (Nexans Colombie).

Allocation définitive sur acquisition du Groupe Madeco

L'évolution entre le goodwill du Groupe Madeco de 163 millions d'euros défini à titre provisoire dans les comptes au 31 décembre 2008 publiés (soit 173 millions d'euros à date d'entrée dans le périmètre, compte tenu des effets change sur le dernier trimestre 2008) et le goodwill après allocation de 101 millions d'euros comptabilisé sur cette acquisition dans les comptes au 31 décembre 2008 retraités (soit 111 millions d'euros à date d'entrée dans le périmètre compte tenu des effets change sur le dernier trimestre 2008) peut être détaillée comme suit (en considérant les taux de change du 31 décembre 2008) :

en millions d'euros

Goodwill provisoire au 31/12/2008 de Madeco	163	
Allocation aux immobilisations corporelles	(15)	a)
Allocation aux marques	(11)	b).1
Allocation aux relations clientèles	(51)	b).2
Allocation aux contrats d'approvisionnement	(17)	b).3
Allocation aux stocks	2	c)
Provisions	16	d)
Impôts différés passifs nets	14	e)
Goodwill après allocation au 31/12/2008	101	

- a) Le Groupe a procédé durant l'exercice 2009 à une évaluation à date d'acquisition de la juste valeur de l'ensemble des actifs corporels du Groupe Madeco : terrains, bâtiments et équipements industriels des différents pays d'implantation. Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance de cabinets conseils spécialisés dans le domaine. Les principales zones d'allocation portent sur le Brésil.
- b) Nexans a également procédé sur la même période à l'évaluation des actifs incorporels du Groupe Madeco. Trois catégories significatives d'actifs incorporels ont été identifiées et valorisées avec l'assistance de cabinets conseils spécialisés:
1. Les marques au Pérou et dans une moindre mesure au Brésil. Le Groupe Madeco disposait en effet de marques renommées (Indeco au Pérou et Ficap au Brésil) dans ces deux pays bénéficiant par ailleurs d'une assise de ventes significative. En Colombie et en Argentine, la valeur des marques a été considérée comme non significative compte tenu notamment d'un volume de chiffre d'affaires relativement faible. Au Chili, la marque Madeco est restée la propriété du vendeur, Nexans ne bénéficiant que d'un droit d'usage dont la valeur n'a pas été jugée matérielle. Les marques ont été considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et ne sont donc pas amorties.
 2. Les relations clientèles, le Groupe Madeco disposant d'un portefeuille clients conséquent notamment au Pérou, principale zone d'allocation, pays dans lequel le Groupe Madeco bénéficie d'une part de marché majoritaire et de relations commerciales de longue date. Des allocations moins significatives ont également été effectuées sur les autres pays d'activité du Groupe Madeco à l'exception de l'Argentine jugée non matérielle. Les relations clientèles sont amorties sur des durées variant de 10 ans à 20 ans, fonction notamment de l'analyse de l'attrition historique des portefeuilles clients des différents pays.
 3. Certains contrats d'approvisionnement en Rod (fil de cuivre) au Chili et au Pérou, qui confèrent au Groupe Madeco un avantage compétitif en termes de coûts d'achats par rapport aux conditions de marché. Ces contrats étant renouvelables par tacite reconduction ont été considérés à durée indéfinie et ne sont donc pas amortis.
- c) Evaluation des stocks à leur juste valeur à date d'acquisition (certaines références avaient une valeur de marché inférieure à la valeur comptable à date d'acquisition).
- d) Le Groupe a procédé à une identification de la juste valeur des passifs et passifs éventuels à date d'acquisition en prenant en compte le partage des risques entre l'acquéreur et le vendeur, fonction notamment des clauses de garantie de passif.

- e) Les impôts différés comptabilisés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont de deux natures complémentaires :
1. Ils recouvrent tout d'abord les impôts différés comptabilisés sur les allocations du goodwill aux actifs corporels et incorporels acquis ainsi qu'aux passifs et passifs éventuels identifiés à date d'acquisition.
 2. Ils prennent également en compte à hauteur de 6 millions d'euros, l'impact positif anticipé de la fusion de certaines entités juridique à venir au Chili, fusion qui se traduirait par une déductibilité fiscale du Goodwill. La fusion planifiée des entités juridiques au Chili a été considérée comme directement liée au processus d'acquisition.

L'acquisition du groupe Madeco ayant été concrétisée au 1^{er} octobre, 2008, les principaux impacts sur le compte de résultat 2008 retraité de l'allocation définitive sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2008
Valeur des stocks consommés	2
Dépréciations d'actifs nettes	(1)
Impôts différés	(1)
Impact total sur le résultat net du groupe	0

- A l'acquisition de 100 % du groupe italien Intercond au 1^{er} août 2008, constitué de 3 principales sociétés opérationnelles toutes basées en Italie (Intercond S.p.A, Pessano Cavi S.p.A et Intercond Service S.p.A) (voir **Note 2.d**).

L'acquisition a été intégralement rémunérée en trésorerie. Le prix payé n'inclut aucune clause d'earn-out. La prise de contrôle a été effective au 1^{er} août 2008 et avait conduit à dégager à date d'entrée dans le périmètre, un goodwill provisoire d'un montant de 56 millions d'euros. Durant l'exercice 2009, et dans le cadre de la finalisation du traitement comptable de cette acquisition, le goodwill à date d'acquisition a été ramené à 25 millions d'euros selon le détail fourni dans le tableau ci-après :

<i>en millions d'euros</i>	Intercond / Acquisition 2008**
Coût d'acquisition	52
dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie	52
Coût d'acquisition (A)	52
Actifs	
Immobilisations (y.c. financières)	54
Stocks	14
Créances	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2
Passifs	
Provisions	2
Dette financière*	37
Impôts différés passifs	8
Autres passifs	18
Actif net acquis (y compris intérêts minoritaires)	27
Part des minoritaires sur l'actif net acquis	0
Actif net part du groupe acquis (B)	27
Goodwill (A) – (B)	25

* y.c. prêts des anciens actionnaires à date d'acquisition.

Suite à l'acquisition, les prêts des anciens actionnaires avaient été immédiatement remboursés pour un montant de 30 millions d'euros.

Allocation définitive sur acquisition d'Intercond

L'évolution entre le goodwill d'Intercond de 56 millions d'euros défini à titre provisoire dans les comptes au 31 décembre 2008 publiés, et le goodwill définitif de 25 millions d'euros comptabilisé sur cette acquisition dans les comptes au 31 décembre 2008 retraités peut être détaillée comme suit :

en millions d'euros		
Goodwill provisoire au 31/12/2008 d'Intercond	56	
Allocation aux immobilisations corporelles	(29)	a)
Allocation aux marques	(2)	b).1
Allocation aux relations clientèles	(10)	b).2
Allocation aux stocks	(4)	c)
Impôts différés passifs nets	14	d)
Goodwill définitif aux 31/12/2008	25	

- a) Le Groupe a procédé durant l'exercice 2009 à une évaluation à date d'acquisition de la juste valeur de l'ensemble des actifs corporels d'Intercond. Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance de cabinets conseils spécialisés dans le domaine. Les principales zones d'allocation portent sur les équipements industriels ainsi que les terrains et bâtiments compte tenu d'une localisation géographique privilégiée, dans la proche périphérie de la ville de Milan.
- b) Nexans a également procédé sur la même période à l'évaluation des actifs incorporels d'Intercond. Deux catégories significatives d'actifs incorporels ont été identifiées et valorisées avec l'aide de cabinets conseils spécialisés :
1. La marque Intercond qui bénéficie d'une très forte image de qualité sur son segment de marché. La valeur allouée à la marque a néanmoins été relativisée pour tenir compte de sa portée géographique limitée (principalement Allemagne et Italie) et de sa présence sur un segment purement industriel. Cette marque a été considérée comme ayant une durée de vie indéfinie et n'est donc pas amortie.
 2. Les relations clientèles, Intercond disposant d'un portefeuille clients privilégié, notamment dans le segment de l'Automation (principale activité d'Intercond à date d'acquisition) et de marges d'exploitation significatives.
- c) Evaluation des stocks à leur juste valeur à date d'acquisition.
- d) Impôts différés passifs comptabilisés sur les allocations du goodwill aux actifs corporels et incorporels acquis.

L'acquisition d'Intercond ayant été concrétisée au 1^{er} Août, 2008, les principaux impacts sur le compte de résultat 2008 retraité de l'allocation définitive sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2008
Valeur des stocks consommés	(4)
Dépréciations d'actifs nettes	(1)
Impôts différés	6
Impact total sur le résultat net du groupe	1

Les comptes 2008 retraités prennent également en compte l'incidence sur le compte de résultat d'une modification de la législation fiscale italienne intervenue sur le premier trimestre 2009 ayant conduit à augmenter la valeur fiscale de certaines immobilisations corporelles de façon rétroactive au 31 décembre 2008 (alignement des valeurs comptables locales sur les justes valeurs). Cette modification légale a conduit à dégager rétroactivement, un gain d'impôt différé de 4,6 M€ sur l'exercice 2008 (voir **Note 9.b**).

- Au cours du premier semestre 2008, le Groupe a cédé son activité 'Câbles d'infrastructure Telecom cuivre' en Espagne. Cette cession a été finalisée fin mai 2008 à la société anglaise B3 Cable Solutions, l'un des principaux fabricants européens de câbles cuivre, pour une valeur d'entreprise de 19,5 millions d'euros (voir **Note 2.d**).

Cette cession a conduit à dégager une moins-value de 5,8 millions d'euros comptabilisée sur la ligne 'plus et moins-value de cession d'actifs' du compte de résultat.

Les impacts de cette cession sur le bilan consolidé du Groupe sont présentés dans le tableau suivant (flux de sortie de périmètre):

<i>en millions d'euros</i>	Telecom Espagne / Cession 2008
Prix de cession	19
dont portion reçue en trésorerie et en équivalents de trésorerie	19
Prix de cession	19
Actifs	
Immobilisations	2
Stocks	9
Créances	29
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0
Passifs	
Provisions	1
Autres passifs	14
Actif net cédé (y compris intérêts minoritaires)	25
Part des minoritaires dans l'actif net cédé	
Actif net cédé part du groupe	25

Au cours de l'**exercice 2007**, les nouveaux goodwill constatés correspondaient principalement :

- Au complément de prix d'un équivalent de 26 millions d'euros versé sur l'acquisition du Groupe Olex et à la finalisation du traitement comptable de cette opération. Ceci portait le goodwill après allocation définitive sur cette entité à 131 millions d'euros au 31 décembre 2007.
- A l'acquisition de 70 % de la société Multinational Trade qui a dégagé un goodwill au 31 décembre 2007 de 6 millions d'euros, incluant la prise en compte d'un put sur minoritaires portant sur 30 % du capital résiduel (voir **Note 1.l** et **Note 2.d**).

Note 12 Autres immobilisations incorporelles

a) Évolution des immobilisations incorporelles brutes

en millions d'euros	Valeur brute					Total
	Marques	Relations Clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
1^{er} janvier 2007	15	77	34	5	12	144
Acquisitions	-	-	2	0	1	3
Cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Effet de change	(0)	(2)	(0)	(0)	(0)	(3)
Autres mouvements *	0	2	1	0	(2)	1
31 décembre 2007	15	77	37	5	10	143
Acquisitions	-	-	1	-	2	3
Cessions	-	-	(0)	-	0	-
Regroupements d'entreprises**	13	61	2	1	17	94
Effet de change	(2)	(13)	(0)	-	0	(15)
Autres mouvements *	-	-	9	-	(2)	7
31 décembre 2008 retraité**	26	125	48	6	27	232
Acquisitions	-	-	2	-	0	2
Cessions	-	-	(0)	-	-	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Effet de change	3	17	1	(0)	2	23
Autres mouvements *	1	1	3	(1)	2	6
31 décembre 2009	30	143	54	5	31	263

* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)

** Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (Voir **Note 11**)

b) Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

en millions d'euros	Amortissements et dépréciations					Total
	Marques	Relations Clients	Logiciels	Brevets et Autres licences		
1^{er} janvier 2007	-	-	28	3	4	35
Dotations aux amortissements	-	4	5	0	0	10
Reprises sur cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Effet de change	-	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Autres mouvements *	-	(0)	(2)	0	0	(2)
31 décembre 2007	-	4	31	3	3	42
Dotations aux amortissements**	-	6	5	-	1	12
Reprises sur cessions	-	0	0	-	-	0
Regroupements d'entreprises	-	0	0	-	-	0
Effet de change	-	(1)	1	-	-	0
Autres mouvements *	-	0	4	-	-	4
31 décembre 2008 retraité**	-	9	41	3	4	58
Dotations aux amortissements	-	8	5	-	1	14
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Effet de change	-	1	(1)	-	-	-
Autres mouvements *	-	1	-	-	1	2
31 décembre 2009	-	19	46	3	6	74

* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)

** Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (Voir **Note 11**).

Note 13 Immobilisations corporelles

a) Évolution des immobilisations corporelles brutes

en millions d'euros	Valeur brute					Total
	Terrains	Constructions	Instal.tech. Matériel Outillage	Immobilisations en-cours	Autres	
1^{er} janvier 2007	64	605	1 794	97	215	2 775
Acquisitions	1	17	50	91	12	172
Cessions	(2)	(4)	(51)	-	(15)	(72)
Regroupements d'entreprises	0	1	5	-	6	12
Effet de change	(2)	(4)	(14)	-	(2)	(22)
Autres mouvements *	1	(11)	18	(103)	(15)	(110)
31 décembre 2007	63	603	1 802	85	200	2 754
Acquisitions	0	9	48	119	13	189
Cessions	0	(9)	(24)	(2)	(9)	(44)
Regroupements d'entreprises**	26	43	81	2	6	158
Effet de change	(6)	(22)	(79)	(7)	(11)	(125)
Autres mouvements *	1	33	124	(82)	15	91
31 décembre 2008 retraité**	84	657	1 953	115	214	3 023
Acquisitions	1	16	48	74	7	146
Cessions	(1)	(2)	(45)	-	(7)	(55)
Regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0	0
Effet de change	6	21	64	7	5	103
Autres mouvements *	2	21	59	(109)	(5)	(32)
31 décembre 2009	92	713	2 079	87	214	3 185

* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5), transferts des encours lors de la mise en service des immobilisations et mises au rebut d'actifs.

** Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (Voir Note 11).

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de crédit-bail et de location de longue durée représentent une part non significative des montants ci-dessus.

b) Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

en millions d'euros	Amortissements et dépréciations				
	Terrains	Constructions	Instal.tech. Matériel Outillage	Autres	Total
1^{er} janvier 2007	8	417	1 313	208	1 946
Dotations aux amortissements	0	16	69	7	92
Pertes de valeur **	2	11	44	2	59
Reprises de pertes de valeur **	-	(5)	(37)	(0)	(42)
Reprises sur cessions	(0)	(3)	(44)	(15)	(62)
Regroupements d'entreprises	0	0	(3)	1	(2)
Effets de change	(0)	(3)	(7)	(1)	(11)
Autres mouvements *	0	27	(69)	(41)	(83)
31 décembre 2007	10	460	1 266	161	1 896
Dotations aux amortissements***	-	16	74	8	98
Pertes de valeur **	-	4	15	3	23
Reprises de pertes de valeur **	-	-	(3)	(1)	(4)
Reprises sur cessions	-	(6)	(25)	(4)	(35)
Regroupements d'entreprises	-	-	(8)	(0)	(8)
Effets de change	(0)	(10)	(41)	(5)	(56)
Autres mouvements *	1	7	59	2	69
31 décembre 2008 retraité***	10	471	1 337	165	1 983
Dotations aux amortissements	0	19	79	10	108
Pertes de valeur **	1	1	5	0	7
Reprises de pertes de valeur **	0	0	0	0	0
Reprises sur cessions	0	(2)	(42)	(8)	(52)
Regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Effets de change	0	9	29	3	41
Autres mouvements *	1	(1)	(18)	(1)	(19)
31 décembre 2009	12	497	1 390	169	2 068

* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5) et mises au rebut d'actifs.

** Voir **Note 7**

*** Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (Voir **Note 11**).

c) Autres informations

Les engagements fermes sur commandes d'immobilisations corporelles s'élèvent à 15 millions d'euros au 31 décembre 2009, 57 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 39 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Note 14 Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées

a) Valeur d'équivalence

Au 31 décembre, en millions d'euros	% détention	2009	2008	2007
Qatar	30,33 %	3	0	-
Cobrecon / Colada Continua	33,33 % / 41,00 %	4	3	-
Recycables	36,50 %	1	1	1
Total		8	4	1

Durant l'exercice 2009, le Groupe a renforcé sa participation dans la joint venture basée au Qatar. Nexans continue néanmoins de disposer uniquement d'une participation minoritaire dans cette société à hauteur de 30,33 %.

Suite à son acquisition en 2008 des activités câbles du groupe Madeco, Nexans dispose de deux nouvelles sociétés mises en équivalence dont l'activité est le travail à façon de fil machine. Ces deux nouvelles entités, 'Cobrecon' (au Pérou) et 'Colada Continua' (au Chili), sont détenues respectivement à hauteur de 33,33 % et 41 %.

Au 31 décembre 2007, la seule entité mise en équivalence correspondait à la société Recycables détenue à 36,5 % par le Groupe et basée en France. Cette société accueille depuis 2008 l'activité de recyclage des déchets de fabrication développée en partenariat avec le Groupe Sita.

b) Éléments financiers caractéristiques des entreprises associées

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, le bilan et compte de résultat complet IFRS n'étant pas disponibles.

Bilan résumé

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Immobilisations incorporelles, Fonds de commerce	3	3	-
Immobilisations corporelles	16	7	-
Actifs circulants	10	14	-
Autres	10	2	-
Total capitaux employés	39	26	-
Capitaux propres	25	14	1
Provisions	2	2	-
Dettes financières nettes	1	-	(1)
Dettes d'exploitation	11	10	-
Total financement	39	26	-

Compte de résultat résumé

en millions d'euros	2009	2008	2007
Chiffres d'affaires courant	22	16	-
Résultat opérationnel	(2)	1	-
Résultat net	(1)	(1)	-

Note 15 **Autres actifs financiers (non courants)**

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Prêts et créances à long terme	8	6	6
Titres disponibles à la vente	17	16	18
Autres	17	13	4
Total	42	35	28

L'échéancier de ces actifs financiers (hors titres disponibles à la vente constitués d'actions détenues sur des entités non consolidées, sans maturité) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2009 :

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2009			
	Valeur au bilan	< 1an	de 1 à 5ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	8	1	1	6
Autres	17	-	14	3
Total	25	1	15	9

Les mouvements sur les dépréciations des titres disponibles à la vente comptabilisés au coût (voir **Note 28.a**) sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Ouverture	Dotation	Cession	Autres	Clôture
2009	9	1	-	-3	7
2008	9	-	-	-	9
2007	9	-	-	-	9

Les 'Prêts et créances' ne font pas l'objet de dépréciation et ne présentent pas d'arriéré de paiement au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

Les 'Autres' actifs financiers à long terme sont dépréciés à hauteur de 9 millions d'euros au 31 décembre 2009 (4 millions d'euros au 31 décembre 2008). Ils ne présentent pas d'arriéré de paiement au-delà. Ces actifs financiers ne faisaient pas l'objet de dépréciation au 31 décembre 2007 et ne comprenaient pas de montants échus à cette date.

Note 16 **Contrats de construction**

Les contrats de construction sont évalués et présentés conformément à la **Note 1.g** de l'annexe aux comptes consolidés. Ces contrats sont essentiellement rattachés à l'activité 'câbles haute tension' du segment opérationnel « Infrastructures Energie » (voir **Note 3**).

Les positions présentées au bilan au titre des contrats de construction correspondent (pour chaque contrat pris individuellement) au montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées) diminué des facturations intermédiaires. Les soldes positifs sont présentés à l'actif dans les

'Montants dus par les clients sur les contrats de construction' et les soldes négatifs au passif dans les 'Montants dus aux clients sur les contrats de construction'.

Les éléments détaillés ci-dessous concernent les contrats en cours de réalisation à la clôture de chacun des exercices :

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Actifs sur contrats de construction	215	195	163
<i>dont 'Montants dus par les clients sur les contrats de construction'</i>	215	195	163
Dettes sur contrats de construction	174	111	138
<i>dont 'Montants dus aux clients sur les contrats de construction'</i>	12	25	128
<i>dont solde des avances reçues sur les contrats de construction</i>	162	86	10
Total contrats de construction Actif (Passif), net	41	84	25

Les avances reçues des clients sur contrats de construction correspondent à des travaux non encore exécutés à date d'arrêté.

Le solde actif net des contrats de construction au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, hors avances reçues, peut être décomposé de la manière suivante (historique cumulé des flux relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture de l'exercice):

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2009	2008
Cumul des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées)	1 795	1 515
Facturations intermédiaires	1 592	1 345
Solde net hors avances reçues	203	170
<i>dont 'Montants dus par les clients sur les contrats de construction'</i>	215	195
<i>dont 'Montants dus aux clients sur les contrats de construction'</i>	(12)	(25)

Le chiffre d'affaires courant reconnu au titre des contrats de construction au 31 décembre 2009 s'élève à 683 millions d'euros. Ce dernier s'élevait à 759 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, le seul passif éventuel significatif relatif aux contrats de construction concerne un contrat de haute tension sous-marine en Chine (voir **Note 31**). Le seul passif éventuel significatif relatif aux contrats de construction au 31 décembre 2008 était lié à un contrat de fourniture et d'installation de câbles haute tension au Moyen-Orient (voir **Note 31**) dont le dénouement a été favorable sur l'exercice 2009.

Les montants de retenue sur les demandes de paiement émises s'élèvent à 35 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 27 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Note 17 Stocks et en-cours.

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Matières premières et marchandises	315	304	401
En-cours de production industrielle	191	220	263
Produits finis	351	462	545
Valeurs brutes	857	986	1 209
Dépréciations	(54)	(64)	(51)
Valeurs nettes	803	922	1 158

Note 18 Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2008 et 2007, des créances avaient été cédées à des banques à hauteur de respectivement 76 et 108 millions d'euros, essentiellement dans le cadre d'un programme de rachat de créances mis en place par Nexans France. Ce programme est arrivé à échéance en décembre 2008 et la banque arrangeur de l'opération n'a pas souhaité le renouveler, ayant décidé d'abandonner ce type d'activité. Les cessions réalisées dans le cadre de ce programme ne respectaient pas les conditions des normes IAS 27 et IAS 39 pour être dé-comptabilisées.

Des négociations sont actuellement en cours avec différents établissements bancaires pour y substituer un nouveau programme dès l'exercice 2010.

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Valeur brute	993	1 148	1 129
Dépréciation	(38)	(38)	(37)
Valeur nette	955	1 110	1 092

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés, peut être analysée comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Ouverture	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Autres (écarts de conversion, IFRS 5)	Clôture
2009	38	5	(3)	(3)	1	38
2008	37	3	(4)	(1)	3	38
2007	41	4	(3)	(3)	(2)	37

Les créances échues depuis plus de 30 jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Echues > 30 j < 90 j	Echues > 90 j
31 décembre 2009	14	20
31 décembre 2008	10	14
31 décembre 2007	12	21

Ces créances échues et non dépréciées portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou des distributeurs significatifs. Elles sont généralement localisées dans des zones où les délais de paiement contractuels sont couramment dépassés et présentent un taux de défaillance négligeable sur les dernières années.

Note 19 Autres actifs financiers courants

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Instruments dérivés	82	76	38
Dépôts versés	4	140	-
Autres créances opérationnelles	23	35	23
Autres créances non opérationnelles	42	18	24
Autres	11	51	41
Valeur brute	162	320	126
Dépréciation	(1)	(1)	(1)
Valeur nette	162	320	125

Les 'Instruments dérivés' correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non-ferreux dont la juste valeur est représentative d'un gain latent à la clôture de l'exercice (voir **Note 27**).

Les 'Dépôts versés' portent essentiellement au 31 décembre 2008 sur les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 26.d**).

Les 'Autres créances non opérationnelles' prennent notamment en compte au 31 décembre 2009 des créances sur cessions d'immobilisations ainsi que des produits à recevoir des assurances.

La rubrique 'Autres' comprenait un prêt court terme de 29 millions d'euros au 31 décembre 2008 remboursé durant l'exercice 2009.

Note 20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Disponibilités	312	202	181
SICAV	439	171	215
Billets de trésorerie	-	-	-
Certificats de dépôts	66	25	226
Trésorerie et équivalents de trésorerie	817	398	622

Outre les disponibilités, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut essentiellement les SICAV, billets de trésorerie et certificats de dépôt. Ces placements sont à maturité inférieure à 3 mois, très

liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les appels de marge versés principalement dans le cadre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché est négative à la clôture d'un exercice, ne sont pas comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » par le Groupe mais en actifs financiers courants (voir **Note 19**).

Au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007, un montant de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de respectivement 70 millions d'euros, 23 millions d'euros et 49 millions d'euros est situé dans des entités juridiques pour lesquelles la circulation des capitaux est en partie restreinte par les législations locales.

Note 21 **Capitaux propres**

a) Composition du capital social

Le capital social de Nexans est composé au 31 décembre 2009 de 28 012 928 actions entièrement libérées (respectivement de 27 936 953 et 25 678 355 actions au 31 décembre 2008 et 2007), de 1 euro de valeur nominale, dont 402 672 actions à droit de vote double, portant le nombre de droits de vote à 28 415 600 (respectivement 303 616 actions à droit de vote double au 31 décembre 2008 pour un nombre total de droits de vote de 28 240 569 et 220 720 actions à droit de vote double au 31 décembre 2007 pour un nombre total de droits de vote de 25 899 075).

b) Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 1 euro par action. Le montant global du dividende proposé s'élèvera sur cette base à 28 millions d'euros en retenant les 28 012 928 actions constituant le capital social au 31 décembre 2009.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. A l'inverse, le montant total du dividende pourrait également être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1er janvier 2010 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie de levées d'options de souscription d'actions. Les OCEANE qui seraient converties entre la date de clôture de l'exercice et la date de distribution ne donneraient pas droit à dividende l'année de la conversion.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 a autorisé le 26 mai 2009 la distribution d'un dividende de 2,0 euros par action, mis en paiement le 3 juin 2009 pour un montant de 55,9 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 a autorisé le 10 avril 2008 la distribution d'un dividende de 2,0 euros par action, mis en paiement le 29 avril 2008 pour un montant de 50,7 millions d'euros.

c) Actions propres

Les 420 777 actions propres acquises par le Groupe sur le premier semestre 2008 ayant été annulées par décision du Conseil d'administration du 23 juin 2008 (voir **Note 2.e**), Nexans ne détenait aucune action propre au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

d) Options de souscription

Au 31 décembre 2009, il existe 1 497 525 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action, soit 5,35 % du capital (1 593 100 options et 1 070 250 options au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 donnant droit respectivement à 5,7 % et 4,2 % du capital).

Le plan de stock-options émis le 22 février 2008 correspond à celui initialement planifié fin 2007 puis décalé au premier trimestre 2008 compte tenu de l'opération Madeco.

Les options en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2009:

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice des options
4 avril 2003	644 500	35 350	11,62	4 avril 2004 (acquis à raison de 25% par an) – 3 avril 2011
16 novembre 2004	403 000	231 250	27,82	16 novembre 2005 (acquis à raison de 25% par an) – 15 novembre 2012
23 novembre 2005	344 000	260 550	40,13	23 novembre 2006 (acquis à raison de 25% par an) – 22 novembre 2013
23 novembre 2006	343 000	340 000	76,09	23 novembre 2007 (acquis à raison de 25% par an) – 22 novembre 2014
15 février 2007	29 000	26 000	100,94	15 février 2009 (acquis à hauteur de 50 %), 15 février 2010 et 15 février 2011 (acquis à raison de 25 % complémentaires par an) – 14 février 2015
22 février 2008	306 650	299 650	71,23	22 février 2009 (acquis à raison de 25 % par an) – 21 février 2016
25 novembre 2008	312 450	304 725	43,46	25 novembre 2009 (acquis à raison de 25 % par an) – 24 novembre 2016
Total	2 382 600	1 497 525		

Évolutions du nombre d'options en circulation

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de la période	1 593 100	52,53
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options annulées au cours de la période	19 600	65,02
Options exercées au cours de la période	75 975	26,74
Options échues au cours de la période	-	-
Options en circulation à la fin de la période	1 497 525	53,68
dont options exerçables à la fin de la période	946 072	49,31

Valorisation des options

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des options ayant une incidence sur le résultat des exercices 2007 à 2009 sont les suivantes :

Date d'attribution	4-avr-2003	16-nov-2004	23-nov-2005	23-nov-2006	15-févr-2007
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	11,62	27,82	40,13	76,09	100,94
Durée de vie moyenne estimée des options	5 ans	5 ans	5 ans	5,75 ans	4,75 ans
Volatilité (en %)	35,00%	35,00%	33,00%	30,00%	30,00%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	3,54%	3,44%	3,04%	3,70%	4,00%
Taux de dividendes (en %)	2,00%	1,60%	1,50%	1,50%	1,50%
Juste valeur de l'option (en euros)	3,49	8,65	11,75	22,79	28,22

Date d'attribution	22-févr-2008	25-nov-2008
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	71,71	40,59
Durée de vie moyenne estimée des options*	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans
Volatilité (en %)	33,00%	38,00%
Taux d'intérêt sans risque (en %)*	3,34% -3,46%	2,72%-2.87%
Taux de dividendes (en %)	3,13%	4,68%
Juste valeur de l'option (en euros) **	19,24-17,44	9,38-8,47

* La méthode d'évaluation a été affinée à compter du plan du 22 février 2008 : la valeur moyenne par plan a été remplacée par une valorisation spécifique pour chacune des tranches, fonction de la durée de vie estimée des options correspondantes. L'impact de ce changement d'estimation n'est pas significatif au regard des comptes consolidés du Groupe.

** A partir du plan du 25 novembre 2008, la valorisation tient compte de critères de performance pour les options attribuées aux membres du Comité Exécutif du Groupe.

Les options attribuées à compter du plan du 25 novembre 2008 comprennent des conditions de performance pour les membres du Comité Exécutif du Groupe. Ces conditions de performance sont basées d'une part sur l'évolution du cours de l'action Nexans comparée à un indice de référence, ainsi que sur la capacité du Groupe à dégager des flux de trésorerie positifs. La prise en compte des conditions de performance n'a pas eu d'incidence significative sur la valorisation des options. Les options attribuées aux autres bénéficiaires (hors Comité Exécutif) restent simplement soumises à une condition de présence.

La durée de vie estimée des options est déterminée en tenant compte notamment de la législation fiscale applicable aux bénéficiaires des options. La volatilité retenue a été déterminée sur base de la volatilité historique du titre Nexans sur une période de référence. Les options sont acquises par tranche d'un quart sur quatre ans à compter de leur date d'attribution (exception faite du plan du 15 février 2007 pour

lequel la moitié des options était acquise après une période de 2 ans puis chaque quart résiduel au cours des 2 années suivantes).

La juste valeur des options est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2009, une charge de 4,6 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (5,5 millions d'euros et 5,6 millions d'euros respectivement en 2008 et 2007) (voir **Note 4**).

e) Options de vente accordées à des intérêts minoritaires

L'engagement de Nexans d'acquérir les parts des actionnaires minoritaires du groupe Liban Câbles (7 % du capital) est considéré comme une dette financière en application de la norme IAS 32. Ce put est constaté depuis le 31 décembre 2005 en dettes financières, à hauteur de 4 millions d'euros en contrepartie du poste intérêts minoritaires pour 1 million d'euros, le solde, soit 3 millions d'euros étant comptabilisé en goodwill conformément au principe comptable énoncé en **Note 1.I**. Celui-ci a été partiellement déprécié au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 (voir **Note 7**).

Un traitement équivalent a été retenu depuis le 31 décembre 2007 pour l'engagement croisé de Nexans d'acquérir les parts des actionnaires minoritaires (30 % du capital) de la société Multinational Trade. Ce put dont la maturité est de 3 ans a été comptabilisé pour 2 millions d'euros en goodwill et 3 millions d'euros en dettes financières, le solde (1 million) étant imputé sur les intérêts minoritaires.

f) Composante capitaux propres des OCEANE

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation des emprunts obligataires convertibles (OCEANE) émis en juillet 2006 et juin 2009, correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres au poste « réserves consolidées » pour un montant avant impôt de respectivement 34 millions d'euros et 37 millions d'euros.

Se reporter à la **Note 9.c** pour les effets d'impôt y afférents.

g) Plan d'actionnariat salarié

En 2007, Nexans avait annoncé le lancement d'une opération d'actionnariat salarié au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles.

La réalisation de cette opération avait été décalée au premier trimestre 2008 et s'était traduite par l'émission de 91 525 actions nouvelles le 28 mars 2008 (voir **Note 2.e**).

Note 22 Pensions et indemnités de fin de carrière

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur.
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite ouverts de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Principales hypothèses

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées par la Direction de la Consolidation du Groupe, en lien avec les actuaires de chaque pays. Les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique et pour les principaux pays contributeurs (les pays listés ci-dessous représentent plus de 90 % des engagements de pension du Groupe au 31 décembre 2009), de la manière suivante (taux moyens pondérés):

	Taux d'actualisation	Taux de progression des salaires	Taux de rendement à long terme attendu sur les placements
2009			
France	4,90%	2,50%	4,00%
Allemagne	4,90%	3,00%	NA
Norvège	4,25%	4,00%	4,25%
Suisse	3,10%	2,25%	4,00%
Canada	5,50%	4,00%	7,00%
Etats-Unis	5,75%	3,50%	7,00%
Australie	5,50%	3,50%	4,70%
2008			
France	5,90%	2,50%	4,00%
Allemagne	5,90%	3,00%	NA
Norvège	4,25%	4,25%	5,10%
Suisse	3,10%	2,25%	4,00%
Canada	6,40%	4,00%	7,00%
Etats-Unis	7,20%	4,00%	7,00%
Australie	4,75%	2,50%	6,50%
2007			
France	5,25%	2,50%	4,00%
Allemagne	5,25%	2,25%	NA
Norvège	4,80%	4,50%	5,70%
Suisse	3,50%	2,25%	4,00%
Canada	4,75%	4,00%	7,00%
Etats-Unis	6,00%	5,00%	7,00%
Australie	5,00%	4,00%	7,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- a) Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Lorsqu'il n'existe pas suffisamment d'obligations d'entreprises de première catégorie représentatives de la durée des plans de retraite considérés, le taux d'actualisation est défini à partir d'obligations de maturité plus courte et d'une extrapolation de la courbe des taux. Cette approche a été utilisée pour la zone euro, le Canada, les États-Unis ainsi que le Royaume-Uni.
- b) Au taux des obligations émises par l'État auquel est appliqué un spread de crédit. Cette méthode a été retenue par exception lorsque les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie n'étaient liquides que pour des durées courtes ne permettant pas d'obtenir une estimation de taux d'actualisation suffisamment précise au travers de l'approche décrite en a) ci-dessus. Cette méthodologie a été utilisée pour déterminer le taux d'actualisation applicable en Suisse.
- c) A défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides y compris sur des durées courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la durée des régimes évalués. Cette approche a notamment été utilisée pour déterminer les taux d'actualisation de la Norvège, de l'Australie, de la Corée et de la Turquie.

Les taux de rendement cibles à long terme attendus des placements ont été estimés en se référant à la composition du portefeuille et à la maturité des actifs. Un rendement cible de référence à long terme est établi pour chaque type d'actif. Un taux de rendement cible est ensuite défini sur ces bases pour chaque régime en fonction de l'allocation d'actifs qui lui est propre. Les rendements cibles par classe d'actifs sont les suivants :

- Actions : Taux d'actualisation + 2.5 % ;
- Obligations et assimilés : Taux d'actualisation ;
- Immobilier : Taux d'actualisation +2.5 % ;
- Liquidités : Taux d'inflation ;
- Autres : Taux d'actualisation

Evolution des principaux agrégats

<i>en millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Coût de retraite pris en charge sur l'exercice			
Charge normale de l'exercice	(16)	(17)	(16)
Charge d'intérêt	(35)	(34)	(34)
Rendement attendu des fonds	15	19	19
Coûts des services passés	(1)	(1)	(1)
Amortissement des pertes et gains actuariels	(5)	(18)	5
Effet des réductions et liquidations de régimes	0	(2)	1
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(0)	-	-
Impact du plafonnement des actifs	-	15	(10)
Coût net sur la période	(42)	(37)	(36)
dont: coût opérationnel	(21)	(22)	(21)
coût financier	(21)	(15)	(15)
Evaluation des engagements			
Valeur actuelle des engagements au 1^{er} janvier	716	744	775
Charge normale de l'exercice	16	17	16
Charge d'intérêt	35	34	34
Cotisations versées par les salariés	2	2	1
Modifications de régimes	1	5	1
Acquisitions et cessions d'activités	-	0	(1)
Réductions et liquidations de régimes	(9)	(1)	(14)
Prestations payées	(61)	(57)	(51)
Pertes et (gains) actuariels	34	(13)	(17)
Autres (variations de change)	27	(15)	-
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre	762	716	744
Couverture des engagements			
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	324	379	387
Rendement attendu des fonds	15	19	19
(Pertes) et gains actuariels	21	(63)	(8)
Contributions de l'employeur	22	24	23
Contributions des salariés	2	2	2
Acquisitions et cessions d'activités	0	(1)	(3)
Liquidations de régimes	(6)	-	(12)
Prestations payées	(34)	(31)	(27)
Autres (variations de change)	18	(5)	(2)
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	362	324	379
Couverture financière			
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(450)	(425)	(435)
Valeur de marché des fonds investis	362	324	379
Couverture financière des engagements financés	(88)	(101)	(56)
Valeur actuelle des engagements non financés	(311)	(291)	(309)
Engagement net de couverture	(399)	(392)	(365)
(Gains) et Pertes actuariels non reconnus	88	75	39
Coûts des services passés non reconnus	4	5	1
Surplus non reconnus (dûs à la limitation d'actifs)	(0)	-	-
Montant (provisionné) / activé	(306)	(312)	(325)
Evolution de la provision nette			
Montant net provisionné / (activé) au 1er janvier	312	325	336
Charge / (produit) reconnu en résultat	42	37	36
Utilisation	(49)	(50)	(48)
Autres impacts (change, acquisitions/cessions, ...)	1	(0)	1
Montant net provisionné / (activé) au 31 décembre *	306	312	325
* dont actif de pension	3	4	-
* dont montant au titre des activités abandonnées	-	-	3

Coût des retraites

L'application d'IFRIC 14 « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » n'a eu aucun effet sur le résultat 2009.

En revanche, le résultat 2008 avait été impacté par un produit de 15 millions d'euros relatif au déplafonnement des actifs de la filiale suisse du Groupe. En parallèle, conformément aux dispositions de la norme IAS 19, Nexans avait pris par résultat une partie des pertes actuarielles générées sur la période relatives à ce plan, soit 15 millions d'euros. Aussi, l'impact net relatif à ce traitement comptable sur l'exercice 2008 était nul. L'impact net relatif à ce traitement comptable sur le résultat 2007 du Groupe était une charge de 2 millions d'euros.

L'amortissement des pertes actuarielles de 5 millions d'euros est lié notamment :

- A la filiale norvégienne pour 3 millions d'euros suite à l'accumulation de pertes actuarielles consécutives à la baisse des taux d'actualisation et un effet d'expérience défavorable concernant les hausses de salaires en 2008.
- A la filiale canadienne pour 1 million d'euro en partie lié aux pertes actuarielles sur le rendement des actifs de couverture générées en 2008.
- Aux filiales françaises et à la filiale suisse pour 2 millions d'euros.

L'effet des liquidations de régime est lié aux plans de restructuration engagés sur l'exercice et plus précisément :

- à la filiale canadienne : la fermeture du site québécois a généré une perte de 2 millions d'euros.
- à la filiale Nexans France : la réalisation du plan social a généré un gain de 2 millions d'euros.

Evolution des engagements et des actifs de couverture

L'augmentation des pertes actuarielles entre 2008 et 2009 s'explique essentiellement par la baisse des taux d'actualisation de la zone euro et de l'Amérique du Nord. Ces pertes actuarielles ont été partiellement compensées par un rendement réel des actifs de couverture supérieur au rendement attendu.

A noter que les gains sur les autres paramètres actuariels sont essentiellement liés à la filiale norvégienne dont les hypothèses de revalorisation des pensions et de progression des paramètres de sécurité sociale ont été revues à la baisse.

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2009		2008		2007	
	en millions d'euros	en % de la DBO	en millions d'euros	en % de la DBO	en millions d'euros	en % de la DBO
Analyse des écarts actuariels sur les engagements						
(Gains) / Pertes générées sur l'exercice	34	5%	(13)	2%	(17)	2%
(Gains) / Pertes sur modifications de plan		0%		0%		0%
Taux d'actualisation	43	6%	(20)	3%	(38)	5%
Hausse des salaires	(2)	0%	(4)	1%	4	1%
Mortalité	(0)	0%	0	0%	7	1%
Rotation des effectifs	(0)	0%	(0)	0%	-	0%
Autres	(9)	1%	4	1%	4	1%
Total (Gains)/Pertes modifications hypothèses	32	4%	(20)	3%	(22)	3%
(Gains) / Pertes ajustements d'expérience	3	0%	10	1%	(2)	0%
Autres	0	0%	(2)	0%	7	1%

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

Au 31 décembre	2009		2008		2007	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Actions	125	35%	92	28%	135	36%
Obligations et assimilées	153	42%	147	45%	165	43%
Immobilier	35	10%	34	10%	32	8%
Liquidités	26	7%	27	8%	25	7%
Autres	22	6%	24	8%	22	6%
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	362	100%	324	100%	379	100%

La valeur actuelle des engagements, la juste valeur des actifs de couverture ainsi que les effets d'expérience sur les cinq derniers exercices peuvent être présentés ainsi :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007	2006	2005
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	362	324	379	387	464
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre	762	716	744	775	863
Gains/(pertes) sur effets d'expérience générés sur l'exercice	3	10	(2)	9	non connu

Analyses de sensibilité

La valeur actuelle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible aux taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 25 points de base des taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

	2009	
	en millions d'euros	en % de le DBO
Europe	17	2,7%
Amérique du nord	3	2,9%
Asie	0	1,7%
Autres pays	0	1,2%
Total	20	2,7%

La valeur actuelle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. En fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau de salaires d'une part ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 25 points de base des taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité du taux d'actualisation):

<i>en millions d'euros</i>	2009	
	en millions d'euros	en % de le DBO
Europe	10	1,6%
Amérique du nord	0	0,1%
Asie	0	4,0%
Autres pays	0	1,7%
Total	11	1,4%

Les actifs de couverture du Groupe représentent un montant significatif. Aussi, les hypothèses de rendement à long terme attendu sur ces placements ont un impact sur le coût financier lié à la comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi. Le tableau ci-dessous présente l'effet sur la charge de l'exercice 2009 ainsi que sur la charge prévisionnelle 2010, d'une baisse de 100 points de base des hypothèses de rendement de chacune des catégories d'actifs. .

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010
Europe	(2)	(3)
Amérique du nord	(1)	(1)
Asie	(0)	(0)
Autres pays	(0)	(0)
Total	(3)	(4)

Autres informations

Les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 31 millions d'euros pour 2010.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2009 s'élève à 60 millions d'euros (64 millions au titre de 2008).

Note 23 Provisions

a) Analyse par nature

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2009	2008 retraité*	2007
Risques sur affaires	42	50	51
Provisions pour restructuration	90	27	32
Autres provisions	37	31	14
Total	169	108	97
Dont courant	120	65	72
Dont non-courant	49	43	25

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
Au 1 janvier 2007	117	57	44	16
Dotations	45	29	13	3
Reprises (provisions utilisées)	(38)	(18)	(18)	(2)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(21)	(15)	(4)	(2)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres *	(6)	(2)	(3)	(1)
Au 31 décembre 2007	97	51	32	14
Dotations	43	17	22	4
Reprises (provisions utilisées)	(37)	(9)	(27)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(18)	(10)	(1)	(7)
Regroupements d'entreprises**	21	0	-	21
Autres *	2	1	1	-
Au 31 décembre 2008 retraité **	108	50	27	31
Dotations	127	8	112	7
Reprises (provisions utilisées)	(47)	(7)	(38)	(2)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(20)	(10)	(4)	(6)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres *	1	1	(7)	7
Au 31 décembre 2009	169	42	90	37

* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5) et effets de conversion.

** Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond.
Voir **Note 11**.

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 31**). Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées le cas échéant, conformément à la **Note 1.g**, en tant que coûts des contrats correspondants.

Les reprises de provisions non utilisées sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que ce qui avait été estimé sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

En ce qui concerne les risques sur affaires, la provision comptabilisée pour couvrir le litige Meko de 11 millions d'euros, devenue sans objet, a été reprise sur l'exercice 2007 (voir **Note 31**).

b) Analyse des coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à 119 millions d'euros en 2009 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	89	12	11	112
Reprises de provisions devenues sans objet	(4)	-	(0)	(4)
Autres coûts de la période	4	-	7	11
Total Coûts de restructuration	88	12	18	119

L'essentiel de la valeur des actifs non reclassés au sein du Groupe, avait déjà fait l'objet d'une dépréciation au cours des précédentes campagnes d'impairment. Les 'Autres coûts monétaires' recouvrent principalement des frais de dépollution, démantèlement et réallocation des actifs.

Les restructurations décidées en 2009, pour un coût total de 119 millions d'euros, concernent environ 1 800 personnes. Au 31 décembre 2009, un montant d'environ 44 millions d'euros avait déjà été décaissé.

Tous ces plans se sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel destinées à en réduire les conséquences pour les salariés. Ils concernent pour l'essentiel l'Europe et l'Amérique du Nord :

- En Europe, les restructurations se sont traduites soit par des réductions partielles d'effectifs (Allemagne, France, Grèce, Espagne, ...) notamment dans les segments opérationnels 'Industrie' et 'Bâtiment', soit par des fermetures d'usines. L'usine allemande de Vacha, fabriquant et distribuant les produits du marché bâtiment, a été fermée fin septembre après plusieurs tentatives infructueuses de redressement de l'activité. L'usine de production de câbles automobile d'Arad en Roumanie a également arrêté sa production sur le deuxième semestre 2009.

En France, l'usine de Chauny (coulée continue de cuivre et tréfilerie) a cessé son activité à la fin du troisième trimestre 2009, la capacité de Nexans dépassant largement ses propres besoins dans un marché lui-même sur-capacitaire en Europe. Cette fermeture doit permettre un retour à l'équilibre des activités de métallurgie de Nexans en France et en Europe grâce à un meilleur équilibre de la charge des usines.

- En Amérique du Nord, le Groupe a décidé la fermeture de l'usine de Québec. Cette usine, affectée par un mouvement de grève de neuf mois en 2006 et 2007, n'a pas pu retrouver un niveau d'activité satisfaisant. La crise de l'immobilier a par ailleurs entraîné une forte baisse de la demande. Le Groupe a donc décidé de redéployer une partie des équipements de l'usine de Québec vers les sites existants de Weyburn et Chester.

Les plans de restructuration initiés en 2008 étaient couverts par une dotation aux provisions de 22 millions d'euros. Ils concernaient principalement la réorganisation des activités du groupe en Irlande (fermeture du site de production d'Athlone) et dans une moindre mesure en Allemagne et en Espagne. Ils portaient sur 184 personnes au total. La charge de 22 millions d'euros comprenait 4 millions d'euros de

coûts non représentatifs de sorties futures de trésorerie (dépréciations d'actifs, mises au rebut de stocks...).

Au cours de l'exercice 2007 une provision pour restructuration de 13 millions d'euros avait été constituée, à laquelle s'ajoutait 1 million d'euros d'autres coûts monétaires, visant pour l'essentiel à couvrir la réorganisation de l'activité Harnais en Belgique.

Note 24 Dette financière nette

La dette long terme du Groupe est notée BB+ par Standard & Poors avec une perspective stable au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

a) Analyse par nature

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Emprunt obligataire 2017*	359	359	359
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2016)*	180	-	-
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2013)*	287	274	262
Autres emprunts non courants*	14	44	8
Emprunts court terme*	111	248	256
Concours bancaires	7	10	28
Dette financière brute	958	934	912
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(817)	(398)	(622)
Dette financière nette / (Trésorerie)	141	536	290

* y compris intérêts courus non échus (courants et non courants)

Les appels de marge versés dans le cadre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché serait négative à la clôture d'un exercice donné, ne sont pas comptabilisés en Trésorerie et équivalents de trésorerie par le Groupe mais en actifs financiers courants (voir **Note 19**).

Le Groupe a émis le 23 juin 2009, une nouvelle obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) dont les principales caractéristiques sont les suivantes (se référer également à la **Note 2.c**) :

- 4 000 000 obligations d'une valeur nominale de 53,15 euros, soit une émission totale de 212,6 millions d'euros.
- Prix d'émission représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence de 40,89 euros du jour de l'émission.
- Obligations remboursables au pair à échéance du 1^{er} janvier 2016 avec la faculté pour les investisseurs de demander le remboursement au 1^{er} janvier 2015.
- Coupon annuel de 4 %.

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation de cet emprunt obligataire convertible correspondant à la valeur de l'option, est comptabilisée en capitaux propres pour un montant avant impôt de 37 millions d'euros, se reporter à la **Note 24.c** ci dessous (pour l'effet d'impôt associé voir **Note 9.c**).

Les autres emprunts obligataires présents au 31 décembre 2009 correspondent :

- A l'émission obligataire du 2 mai 2007, date à laquelle Nexans a émis son premier emprunt obligataire pour un montant nominal de 350 millions d'euros. Les principales caractéristiques de cette obligation sont les suivantes :
 - Montant 350 millions d'euros
 - Coupon 5,75 %
 - Echéance 2 mai 2017
 - Prix d'émission 99,266 %

- A l'OCEANE émise en juillet 2006 pour un montant nominal de 280 millions d'euros. L'emprunt est représenté par 3 794 037 obligations de 73,8 euros de valeur nominale unitaire, portant intérêt au taux de 1,5% et remboursables au prix de 85,76 euros le 1er janvier 2013. En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation de cet emprunt obligataire convertible correspondant à la valeur de l'option, est comptabilisée en capitaux propres pour un montant avant impôt de 34 millions d'euros, se reporter à la **Note 24.c** ci dessous (pour l'effet d'impôt associé voir **Note 9.c**).

L'emprunt obligataire 2017 et les emprunts convertibles 2013 et 2016 sont assortis d'engagements classiques (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu) pouvant conduire à une exigibilité anticipée, en cas de changement de contrôle.

b) Variation de l'endettement net

<i>en millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Trésorerie / (Endettement) au début de l'exercice	(536)	(290)	(632)
(Augmentation) / diminution de l'endettement net	395	(229)	343
Entrées de périmètre	-	(17)	-
Impact des actifs détenus à la vente (IFRS 5)	-	-	(1)
Trésorerie / (Endettement) à la fin de la période	(141)	(536)	(290)

c) OCEANE

Le Groupe dispose de deux emprunts obligataires convertibles à échéance respectivement du 1^{er} janvier 2013 et du 1^{er} janvier 2016 (voir ci-dessus **Note 24.a**).

En application de la norme IAS 32 (voir **Note 1.aa**), la quote-part de ces emprunts obligataires convertibles (OCEANE) correspondant à la valeur de l'option, a été portée au poste capitaux propres pour un montant avant impôt à date d'émission de respectivement 34 millions d'euros (OCEANE 2013) et 37 millions d'euros (OCEANE 2016).

Bilan	2009	2008	2007
<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>			
Part capitaux propres (réserves) *	70	34	34
Emprunt obligataire convertible (Partie dette)	414	242	242
Intérêts courus sur emprunt	53	32	20
Dette financière	467	274	262
Compte de résultat			
<i>En millions d'euros</i>			
Intérêts financiers contractuels	(9)	(4)	(4)
Intérêts financiers supplémentaires calculés au taux hors option**	(15)	(12)	(11)
Charge financière totale	(24)	(16)	(15)
* Avant impôt (voir Note 9.c)			
** Application de la méthode du taux d'intérêt effectif			

d) Analyse par devise et taux d'intérêt de la dette financière brute

Dette financière non courante (y compris intérêts courus non échus)

<i>Au 31 décembre</i>	TIE* moyen pondéré (%)			En millions d'euros		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Euro (OCEANE 2016)	8,48	-	-	180	-	-
Euro (OCEANE 2013)	6,23	6,23	6,23	287	274	262
Euro (Obligation 2017)	5,95	5,95	5,95	359	359	359
Euro (hors OCEANE & Obligation 2017)	4,39	N/A **	N/A **	7	9**	8**
Dollar US	7,66	4,81	-	4	27	-
Autres	6,62	6,49	-	3	8	-
Total	6,56	5,94	5,99	840	677	629

* Taux d'intérêt effectif

** Correspond pour l'essentiel aux puts sur minoritaires (voir **Note 1.f**)

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à plus de 98 % à taux fixe.

Dette financière courante (hors intérêts courus non échus sur la dette non courante)

<i>Au 31 décembre</i>	TIE* moyen pondéré (%)			En millions d'euros		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Euro	2,89	4,53	4,27	7	86	146
Dollar US **	3,73	4,57	4,61	27	52	52
Autres	6,80	12,65	7,77	84	120	86
Total	5,89	8,32	5,41	118	258	284

* Taux d'intérêt effectif

** L'endettement en Dollars US provient principalement de filiales situées en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Asie

L'endettement à court terme du Groupe est très largement à taux variable et basé sur des indices monétaires (voir **Note 26.b**).

La baisse de l'endettement court terme en euros est principalement lié à l'arrêt fin 2008, du programme de cession de créances de la filiale Nexans France (voir **Note 18**).

Le taux d'intérêt effectif élevé de 2008 sur les devises autres que l'euro et le dollar US s'expliquait par l'augmentation du poids de l'endettement en devise locale dans des pays à forte inflation suite notamment à l'acquisition de Madeco. La baisse constatée du taux d'intérêt effectif 2009 sur ces mêmes devises reflète notamment une détente des conditions d'emprunt locales ainsi que le désendettement de certaines filiales de pays émergents.

e) Analyse par échéance (y compris intérêts à payer)

Nexans Services, filiale à 100 % de Nexans, assure depuis le 1^{er} octobre 2008, la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. Nexans S.A. en tant que holding de tête continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des Holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir ci-dessous **Note 24.f** et **Note 26.a**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

Echéancier au 31 décembre 2009

en millions d'euros	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		TOTAL	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Emprunt obligataire 2017	-	20	-	80	350	60	350	160
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2013	-	4	325	13	-	-	325	17
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2016	-	4	-	34	213	9	213	47
Autres emprunts non courants	-	1	14	1	-	-	14	2
Emprunts court terme et concours bancaires	118	3	-	-	-	-	118	3
Total	118	32	339	128	563	69	1 020	229

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle de Nexans.
- La contrevaletur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2009.
- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2010.
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base des taux spots constatés au 31 décembre 2009 pour les emprunts à taux variable.

f) Ligne de crédit confirmée

Au 31 décembre 2009, 2008 et 2007, Nexans et ses filiales disposent d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme non utilisée d'un montant de 580 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, l'échéance de cette ligne de crédit confirmée de 580 millions d'euros était au 16 octobre 2012 pour 546 millions d'euros et au 17 octobre 2011 pour 34 millions d'euros, suite au refus en 2007 de l'un des prêteurs d'accepter la prolongation d'un an de l'échéance finale du contrat. Suite à un amendement signé en août 2008 introduisant Nexans Services, société désormais gestionnaire de la trésorerie centrale du Groupe, en tant que co-emprunteur au titre du contrat, la participation de la banque qui avait refusé la prorogation de l'échéance finale a été reprise par deux autres établissements qui ont accepté le report de l'échéance finale de l'ouverture de crédit au 16 octobre 2012. Conformément aux dispositions du contrat, l'accord de l'ensemble des prêteurs a été demandé et obtenu le 16 janvier 2009 permettant de confirmer cette reprise. L'échéance de l'ensemble de la ligne confirmée de 580 millions d'euros est donc le 16 octobre 2012 depuis cette date.

Le contrat d'ouverture de crédit syndiqué est assorti d'engagements classiques (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle) et d'engagements sur le respect de certains ratios financiers (endettement net/EBITDA <2,95, et endettement net/capitaux propres y compris les intérêts minoritaires <1,15). Au 31 décembre 2009, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect de ces engagements entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

g) Sûretés réelles consenties

Les sûretés réelles consenties par le Groupe en garantie d'emprunts se décomposent de la façon suivante par nature d'actifs au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Sûretés réelles consenties sur immobilisations corporelles	5	5	5
Sûretés réelles consenties sur immobilisations incorporelles	-	-	-
Sûretés réelles consenties sur stocks	-	-	-
Sûretés réelles consenties sur actifs financiers	-	-	-
Total sûretés réelles consenties	5	5	5

Note 25 **Autres passifs financiers courants**

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Instruments dérivés	30	275	26
Autres dettes opérationnelles	43	78	102
Autres dettes non opérationnelles	20	21	47
Autres	3	2	4
Total	96	376	180

Les instruments dérivés correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non-ferreux dont la juste valeur est représentative d'une perte latente à la clôture d'un exercice (voir **Note 27**).

Ces passifs sont majoritairement échus dans les 12 mois suivant la clôture.

Note 26 **Risques financiers**

La gestion des risques de liquidité, de change et de taux est placée sous la responsabilité de Nexans Services, filiale à 100 % du Groupe, qui assure la gestion des financements et de la trésorerie du Groupe. La gestion des risques liés aux métaux non ferreux est pour sa part sous la responsabilité de la Direction 'Gestion des Métaux'. Ces deux activités sont rattachées à la Direction Financière de Nexans.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet. De même, le recours aux instruments dérivés pour les couvertures métal est géré de façon centralisée chaque fois que la réglementation l'autorise avec l'exception de l'Australie et de la Nouvelle Zélande en raison des contraintes horaires. Les filiales acquises sont progressivement intégrées dans ce dispositif.

Les filiales significatives dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2009 sont situées en Turquie, au Liban, en Egypte, au Maroc, en Chine, en Corée, au Vietnam, au Brésil, au Pérou, au Chili, en Argentine et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change, de taux et de couverture de leurs risques sur les métaux non ferreux.

a) Risque de liquidité

Financement du Groupe et suivi du risque de liquidité

Un système centralisé de mise en commun des liquidités du groupe permet pour les filiales du périmètre concerné, d'optimiser l'utilisation de la liquidité en faisant remonter les soldes des comptes bancaires dans les onze principales devises sur des comptes pivots centralisés au niveau du Groupe. Nexans Services assure sur ces bases l'essentiel du financement des filiales opérationnelles depuis le 1^{er} octobre 2008, soit respectivement 85 % et 80 % de leurs besoins de financement totaux au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

En 2009 le Groupe a poursuivi la diversification de ses sources de financement. Après l'émission d'un emprunt convertible en 2006 (OCEANE 2013) et d'un emprunt obligataire en 2007 (Obligation 2017), Nexans a émis en juin 2009, un nouvel emprunt convertible d'une durée de sept ans pour un montant de 213 millions d'euros. Ceci a permis au Groupe de limiter le recours au financement bancaire. Ce financement bancaire est aujourd'hui pour l'essentiel assuré par un crédit syndiqué au sein duquel l'exposition de chacune des banques est limitée à un maximum de 12,25 %. Ce crédit bancaire ne fait pas l'objet de tirage au 31 décembre 2009 (voir **Note 24.f**).

La Direction Financière suit sur une base hebdomadaire les positions de trésorerie et l'évolution de la structure de financement de la maison mère et de Nexans Services. Nexans Services suit également la position de liquidité globale de Nexans via un reporting hebdomadaire indiquant la position de trésorerie du Groupe et de chacune des filiales. Les filiales doivent aussi reporter mensuellement des prévisions de trésorerie qui sont comparées aux réalisations sur une base hebdomadaire. Les financements bancaires souscrits par les filiales non centralisées doivent être préalablement approuvés par Nexans Services et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à 12 mois.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la Direction Financière de Nexans sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles. Le tableau ci après récapitule la situation d'accès à la liquidité de Nexans au 31 décembre 2009 :

Principaux indicateurs de liquidité du Groupe au 31 décembre 2009			
<i>en millions d'euros</i>	Limites	Utilisations	Montants disponibles
Non confirmés			
Programme de billets de trésorerie	500	0	N/A**
Lignes bancaires non confirmées Nexans Services	200	0	200
Découvert du système de cash pooling	112	0	112
Confirmés			
Ouverture de crédit syndiquée	580	0	580
Obligation convertible 2013*	280	280	0
Obligation 2017*	350	350	0
Obligation Convertible 2016*	213	213	0
Total des financements confirmés	1 423	843	580
Liquidités			817

* Montant nominal y compris la part optionnelle le cas échéant

** Compte tenu des conditions de marché ce programme de billets de trésorerie n'est pas disponible.

Le Groupe suit par ailleurs la dette nette, telle que définie en **Note 24**, sur une base mensuelle.

Le crédit syndiqué de 580 millions d'euros visé à la **Note 24.f** comporte une obligation de respect de certains ratios financiers qui sont décrits dans la même note. Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers. Par ailleurs, il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour l'OCEANE 2013, l'OCEANE 2016 et l'emprunt obligataire 2017, des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Gestion des excédents de trésorerie du Groupe

La politique du Groupe en termes de placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants: disponibilité et sécurité. Au 31 décembre 2009, les excédents de trésorerie sont placés :

- Dans des OPCVM monétaires sans sensibilité aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent est constitué d'émissions d'entreprises et d'institutions financières notées « investment grade » ;
- En certificats de dépôt de banques notées AA- ou mieux ou de banques dont la majorité du capital est détenue par l'Etat de leur pays d'origine.

Au cours de l'année, les mêmes règles de placement s'appliquent. Au cours du quatrième trimestre 2009, 6% des excédents de trésorerie gérés par Nexans Services avaient néanmoins fait l'objet d'une diversification temporaire dans des produits collectifs de type obligataire, dont l'horizon d'investissement était inférieur à un an.

b) Risque de taux

Au 31 décembre 2009, 2008 et 2007, Nexans n'utilisait pas d'instruments de couverture de risques de taux. En effet, le Groupe considère que sa structure de financement ne l'expose pas à un risque spécifique au regard des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué pour l'essentiel au 31 décembre 2009, des OCEANE 2013 et 2016 ainsi que de l'emprunt obligataire 2017.
- L'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, Euribor ou Libor). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme étant placée à taux variable, l'exposition nette du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de respectivement 699 millions d'euros, 141 millions d'euros et 338 millions d'euros au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009			2008			2007		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Taux variables									
Dette financière	118	2	120	258	26	283	284	-	284
Actifs financiers	(817)	-	(817)	(398)	-	(398)	(622)	-	(622)
Position nette à taux variable	(699)	2	(697)	(141)	26	(115)	(338)	-	(338)
Taux fixes									
Dette financière *	22	816	838	17	634	651	18	611	629
Actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette à taux fixes	22	816	838	17	634	651	18	611	629
Endettement net	(677)	818	141	(124)	660	536	(321)	611	290

* Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

c) **Risque de Change**

Risque sur les flux d'exploitation

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité Haute Tension, la plupart des filiales ont une très forte dimension locale.

L'exposition du Groupe au dollar américain pour ses achats de cuivre, et dans une moindre mesure d'aluminium, est suivie dans le cadre de la gestion du risque métal.

Nexans assure la couverture du risque de change lié à ses flux commerciaux contractuels, prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité de change résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou un coût pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps, la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque à travers le prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales opérationnelles du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent le risque en faisant des opérations de change à terme, soit avec Nexans Services pour les filiales centralisées, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. Leur objectif est de ramener leurs flux dans leur devise fonctionnelle.

Risque sur la dette

Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de change lié à sa dette. En ce qui concerne les filiales opérationnelles, la mesure mensuelle de leur exposition au risque de change inclut leurs dettes financières en devises. Conformément aux procédures du Groupe, cette exposition est couverte au même titre que l'exposition liée aux flux commerciaux en devises.

Lorsque Nexans Services, dont les ressources sont principalement en euro, met en place des prêts aux filiales dans des devises autres, le risque de change est systématiquement couvert par des swaps (achat au comptant et vente simultanée à terme) qui sont renouvelés à chaque période d'intérêt des prêts ainsi consentis. Lorsque ces prêts sont dans des devises dont les taux d'intérêt sont supérieurs à ceux de l'Euro, le déport de l'opération de change à terme est compensé par le taux d'intérêt plus élevé reçu par Nexans Services.

Contrôle de la correcte application des procédures

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi mensuel à Nexans Services par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non centralisées, d'un rapport détaillant leurs positions bilancielle ainsi que leurs flux à venir certains et estimés pour chaque devise et les couvertures qui y sont affectées.

Un programme de missions de contrôle de Nexans Services dans les filiales permet de vérifier sur place la bonne compréhension des procédures et leur application. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales du Groupe.

Position nette au 31 décembre 2009

Le tableau de l'exposition au risque de change, présenté ci-dessous, reprend l'ensemble des actifs et des passifs en devises, les engagements futurs en devises (hors offres en cours non confirmées) ainsi que le nominal des opérations d'achat et de vente de devises à terme non échues au 31 décembre 2009 pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Les principales devises d'exposition du Groupe sont le dollar US, l'euro et la couronne norvégienne (les actifs et passifs en devises ne sont pas reportés dans le tableau ci-après lorsqu'ils sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'entité locale car ces derniers ne génèrent pas de risque de change).

Exposition au risque de change au 31 décembre 2009

<i>en millions de devises</i>	USD	NOK	EUR
- Clients	236	6	31
- Fournisseurs	(229)	(20)	(45)
- Comptes bancaires	63	159	6
- Prêts/emprunts	47	(571)	(37)
- Engagements (flux futurs)	170	(7)	205
Exposition à couvrir	287	-432	160
- Nominal net des Couvertures	(442)	423	(206)
Position Nette Résiduelle	(156)	(9)	(46)

Les positions nettes résiduelles au 31 décembre 2009 s'expliquent essentiellement par les éléments suivants :

- La non couverture d'emprunts considérés comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale ou participation étrangère (voir **Note 1.d**).
- La présence de dettes financières en dollar US dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain.
- Dans une moindre mesure, par des endettements en euro ou en dollar américain dans des pays où le coût d'une couverture en devise locale est prohibitif.

Pour les deux premières natures, le risque de gain ou de perte de change (effet résultat) est donc soit nul, soit négligeable.

Risque de conversion

Jusqu'au 31 décembre 2007, le principal risque auquel le Groupe était exposé dans ce domaine était celui de la conversion des flux et de l'actif net des filiales situées dans les zones dollar. Ce risque était cependant jugé modéré par la Direction du Groupe et ne faisait pas l'objet de couverture. L'acquisition des activités Câbles de Madeco à fin septembre 2008 a accru l'exposition du Groupe au risque de conversion avec principalement des expositions complémentaires en real brésilien (BRL), en pesos chiliens (CLP) et en dollars US.

La possibilité d'une couverture du risque de conversion portant sur l'investissement net dans les filiales concernées (c'est-à-dire la situation nette de ces entités ainsi que les emprunts qualifiés d'investissement

net dans une filiale étrangère au sens de la **Note 1.d**) n'est néanmoins utilisée que de façon très spécifique et localisée compte tenu des risques induits en termes de trésorerie, des couvertures disponibles et des conditions des marchés locaux (liquidité, coût). Le risque de conversion fait l'objet d'un suivi régulier au sein de la Direction Financière du Groupe.

d) Risques sur les cours des métaux

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie et contrôlée par la Direction 'Gestion des Métaux'. Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

Tendance des marchés en 2009

L'année 2009 a été marquée par une brusque remontée des cours du cuivre dans un contexte de forte volatilité. En un an, le cours du cuivre sur le London Metal Exchange a plus que doublé, passant de 3 042 dollars US par tonne au 31 décembre 2008 à 7 342 dollars US par tonne à la clôture de l'exercice 2009. Soit une hausse de 4 300 dollars US par tonne qui comble l'essentiel du terrain perdu en quelques mois au cours du deuxième semestre 2008 (de 8800 dollars US par tonne début juillet 2008 à moins de 3000 dollars US par tonne courant décembre 2008).

La forte volatilité des cours exprimés en dollars US tout au long de l'année reflète dans une certaine mesure celle de la parité euro/dollar US, qui a évolué entre un plus bas de 1,25 au premier trimestre et un point haut de 1,51 au dernier trimestre.

La variation annuelle en revanche n'est que peu impactée par l'évolution de cette parité, celle-ci s'établissant fin 2009 à des niveaux comparables à ceux de la fin de l'exercice 2008 (respectivement 1,44 et 1,39). Le cours du cuivre exprimé en euro enregistre donc une progression d'amplitude comparable, passant de 2 185 euros par tonne au 31 décembre 2008 à 5 096 euros par tonne à la clôture de l'exercice 2009 (+133 %).

En l'absence de réelles tensions sur le marché physique, l'essentiel de cette hausse s'explique par un regain d'intérêt des investisseurs financiers pour le marché des commodities.

Sur l'ensemble de l'année 2009, le prix moyen comptant du cuivre sur le London Metal Exchange s'établit à 5 164 dollars US par tonne, un niveau qui reste inférieur à celui de 7 097 dollars US par tonne observé en 2008. Exprimé en euro, il s'établit à 3 669 euros par tonne en 2009 contre 4 730 euros par tonne en 2008, soit une baisse moyenne de 1 061 euros par tonne (-22%).

Impact sur le résultat opérationnel

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs, les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai.

Toutefois, pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent disposer d'un stock de métal permanent, stock propre appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes.

Le Stock Outil est stable d'un exercice sur l'autre sauf modification structurelle des flux commerciaux et d'exploitation d'une entité ou variation très sensible de son niveau d'activité comme cela a été le cas en 2009. Les efforts menés par le Groupe pour réduire ses niveaux de stocks, amplifiés par la contraction de

l'activité depuis le dernier trimestre 2008, ont permis de réduire de façon conséquente le niveau de Stock Outil au cours de l'exercice 2009 dans la majorité des filiales du Groupe (de 83 000 tonnes au 31 décembre 2008 à 69 000 tonnes au 31 décembre 2009).

Le Groupe contrôle la correcte application de ses procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal via un reporting mensuel qui donne pour chaque entité juridique son exposition au risque Cuivre et Aluminium (exposition en tonnes et en valeur).

Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux. La marge opérationnelle (indicateur de gestion du Groupe) est par ailleurs peu sensible aux variations des prix du cuivre et de l'aluminium :

- Le Stock Outil étant non couvert et enregistré à son coût moyen pondéré sa valorisation est soumise à chaque clôture aux aléas des variations du prix du cuivre et de l'aluminium. Cette volatilité 'comptable' est cependant enregistrée en dessous de la marge opérationnelle sur la ligne 'Effet Stock Outil' dans la mesure où elle ne reflète pas la politique de couverture du risque métal mise en place par le Groupe. Ce stock n'étant pas couvert, il peut par ailleurs être sujet à dépréciation à la clôture d'un exercice pour ramener sa valeur comptable à sa valeur réalisable, dépréciation également comptabilisée sous la marge opérationnelle (voir **Note 1.i**).
- Les positions en tonnes et en valeur au-delà du Stock Outil doivent par contre être équilibrées pour le Cuivre et l'Aluminium, avec pour objectif de neutraliser tout effet d'une variation du cours des métaux.

La marge opérationnelle du Groupe reste néanmoins partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur Marché Général. Pour ces marchés, il y a en général une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La concurrence vive sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix. Il est à noter également que, de façon similaire à la gestion du risque de change, le risque de fluctuation du cours du cuivre et d'autres métaux n'est pas systématiquement couvert au niveau des offres en attente de la réponse du client. (voir paragraphe **c**) ci-dessus sur le Risque de change).

Impact sur les besoins en financement

Les variations du prix du cuivre et de l'aluminium ont mécaniquement un impact significatif sur le besoin de financement du Groupe. Une augmentation du prix du cuivre entraîne une augmentation du besoin en fonds de roulement. Inversement, le Groupe peut bénéficier, comme en 2008, de la forte baisse des prix du cuivre.

En cas de baisse des prix des métaux non ferreux (l'impact étant symétrique pour une hausse), l'impact positif sur la dette nette du Groupe de cette amélioration du besoin en fonds de roulement opérationnel peut être totalement ou en partie temporairement compensé par l'effet négatif des appels de marge et du décalage entre les délais de règlement des clients et de paiement des fournisseurs. En effet, le Groupe se couvre contre les variations du prix du métal entre la date d'une commande et la date de sa livraison, soit en fixant le prix d'achat du métal contenu dans la commande auprès d'un fournisseur, soit par l'achat de contrats sur les bourses de métaux. Dans un contexte de baisse forte et rapide des prix, la valeur de marché des instruments de couverture devient négative au point que les limites de crédit accordées aux filiales du Groupe par leurs contreparties deviennent insuffisantes. Les filiales doivent alors déposer de la trésorerie chez un courtier auprès duquel la couverture a été réalisée. Les sommes versées au titre des appels de marge sont comptabilisées en tant qu'actifs financiers court terme par le Groupe, en dehors de la Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir **Note 19**). A l'échéance du contrat, la

couverture joue son rôle en compensant par une perte, le gain réalisé par le Groupe sur l'achat physique du cuivre à un prix plus bas.

Le délai de règlement des fournisseurs de cuivre étant en moyenne plus rapide que celui des clients, l'effet positif de la baisse du prix du cuivre sur le besoin de financement du Groupe se concrétisera par ailleurs définitivement lorsque le portefeuille clients aura effectué un cycle complet pour n'intégrer que des factures établies sur base du nouveau cours du cuivre.

Au 31 décembre 2008 le montant des appels de marge déposés par le groupe s'élevait à 140 millions d'euros. Ces appels de marge étaient négligeables au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2007.

Principaux engagements du Groupe sur le cuivre

Au 31 décembre 2009, 2008 et 2007, les principales expositions du Groupe sur le Cuivre sont les suivantes (indicateur clé suivi par les Dirigeants) :

Au 31 décembre, en tonnes	2009	2008	2007
Engagements papiers			
- Achats	68 501	117 883	86 499
- Ventes	11 087	15 532	22 073
Engagements physiques			
- Achats*	113 200	127 445	75 746
- Ventes	170 342	230 268	139 988

* Hors quantités négociées dans le cadre de contrats "Take or Pay" dont le prix n'est pas fixé à la clôture. Y compris quantités en stock (hors Stock Outil) dont le prix est fixé à la clôture.

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux papiers (contrats sur le LME, Comex ou SHFE) que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie).

La valeur de marché des instruments dérivés non échus sur le cuivre et les autres métaux non ferreux (engagements papiers) est présentée en **Note 27.a**. Ces pertes ou gains latents sont qualifiés de couverture des flux de trésorerie pour leur quasi-totalité et sont donc pour l'essentiel reconnus directement en capitaux propres (voir **Note 1.bb**).

e) Risque de Crédit

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux.

Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique du Groupe Nexans sont des facteurs naturels de protection contre le risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la

clôture de l'exercice 2009, un encours supérieur à 5 % des créances totales du Groupe. Ce constat était également valable au 31 décembre 2008 et 2007.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client :

- Nexans utilise systématiquement pour certains marchés à l'exportation, des modalités de paiement sécurisées (avances à la commande, paiements à l'avancement, lettres de crédit irrévocables et confirmées auprès de banques agréées par Nexans Services).
- Nexans a en outre développé une politique de couverture de ses créances clients par une police d'assurance crédit court terme pour les ventes sur les marchés locaux et à l'exportation. Le programme d'assurance crédit renouvelé en 2009 auprès d'un assureur mondial spécialisé - Coface - est en vigueur dans un périmètre de sociétés qui représentent plus de 80% du chiffre d'affaires du Groupe à fin 2009. Certains clients dont le risque de défaillance court terme est estimé très faible sont, en accord avec l'assureur, exclus du champ de l'assurance crédit.

Cette couverture via la Coface donne accès à une base d'informations sur le risque de crédit associé à chaque client. Elle permet à chaque unité de gérer la prise de risque par une surveillance des encours clients par rapport aux plafonds de crédit assurés et en cas de défaillance, de limiter les impacts sur la trésorerie et les résultats au montant en excès éventuel par rapport au plafond d'encours assuré et au montant de la quotité non garantie de la police (généralement 10% du montant couvert). Les dépassements des encours par rapport aux montants assurés font l'objet de revues périodiques par les Directeurs pays et leurs Contrôleurs financiers.

La stabilité des provisions pour dépréciation des comptes clients sur les derniers exercices (voir **Note 18**) traduit le fait que les risques d'impayés sur créances commerciales restent à un niveau faible et maîtrisé au niveau du Groupe.

Instruments dérivés de change

Pour l'ensemble des filiales centralisées, les opérations de change sont faites avec Nexans Services qui à son tour se couvre auprès de banques. Afin de limiter le risque de contrepartie, Nexans n'autorise ce type d'opérations qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A+ chez Standard and Poors et A1 chez Moody's. Pour les filiales qui ne sont pas centralisées, le même critère s'applique mais peut souffrir certaines exceptions pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure au critère retenu. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie des filiales non centralisées fait l'objet d'un suivi régulier de la part de Nexans Services sur base d'un reporting mensuel permettant d'identifier le volume des engagements externes pris par chacune de ces filiales au titre de ses couvertures de change.

L'ensemble des opérations de change à terme non échues pour les principales filiales du Groupe exposées au risque de change au 31 décembre 2009 représentait un montant notionnel de 1 738 millions d'euros à l'achat et de 1 725 millions d'euros à la vente (voir **Note 27**).

En particulier, les opérations de change à terme non échues au 31 décembre 2009 et gérées par Nexans Services représentaient un notionnel de 1 412 millions d'euros à l'achat et de 1 402 millions d'euros à la vente, soit plus de 80 % des engagements totaux du Groupe à cette date (85 % des engagements totaux du Groupe au 31 décembre 2008). Le risque de contrepartie associé est considéré comme faible par le Groupe : ces engagements étaient principalement répartis sur six contreparties dont les notations variaient de AA/Aa1 à A+/Aa3.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance montre par ailleurs une forte exposition à des maturités très courtes (filiales centralisées et non centralisées, voir **Note 27**) :

- o Moins de six mois : 77 %
- o De six mois à un an : 14 %
- o Au-delà d'un an : 9 %²

La mise au marché de ces positions non échues au 31 décembre 2009 est présentée dans la **Note 27.a**.

Instruments dérivés de métaux

Les opérations de couverture des métaux non ferreux donnent lieu à un risque de contrepartie lorsqu'elles sont faites sur les bourses de matières premières. Nexans est actif sur le LME, le COMEX et marginalement sur le SHFE et intervient sur ces marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre et, dans une moindre mesure, l'aluminium et le plomb. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. Le Groupe n'a pas recours au marché des options.

L'accès aux marchés organisés des matières premières est centralisé au sein de la Direction 'Gestion des Métaux' qui traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2009, des filiales chinoises, australiennes et néo zélandaise.

Les opérations traitées en central pour le compte des filiales présentent un risque de contrepartie limité : elles concernent essentiellement quatre courtiers dont trois sont des banques ou des filiales de banques notées A+/Aa3 ou mieux et une filiale d'une compagnie d'assurances. Pour ce dernier courtier, le Groupe bénéficie d'une garantie de USD 20 millions de la maison mère notée A/Baa2.

En Australie et en Nouvelle Zélande, pour des raisons de références de prix utilisées dans le pays et de décalage horaire, la filiale Olex traite avec un courtier australien qui répond aux exigences de notation crédit du Groupe. En Chine, nos filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux.

L'encours nominal net de contrats non échus sur les marchés de futures (filiales centralisées et non centralisées) s'élevait au 31 décembre 2009 à 346 millions d'euros avec une valeur de marché positive à cette date compte tenu de la remontée des cours des métaux constatée en fin d'exercice et de la position acheteur net du groupe (se reporter à la **Note 27.b** pour un détail de ces notionnels). Les opérations traitées en central pour le compte des filiales représentaient 91 % de cet encours net (317 millions d'euros) au 31 décembre 2009 contre 88 % au 31 décembre 2008.

L'encours des appels de marges versés aux courtiers était négligeable au 31 décembre 2009 (voir **Note 19**).

La répartition par échéance de l'ensemble des contrats non échus (filiales centralisées et non centralisées) relatifs aux métaux non ferreux au 31 décembre 2009 présente une forte exposition à court terme ce qui tend également à limiter le risque de contrepartie (sur base des montants notionnels nets le Groupe étant majoritairement en position acheteuse):

- o Moins de 6 mois : 75 %
- o De 6 mois à un an : 13 %
- o De un à deux ans : 11 %
- o De deux à trois ans : 0 %
- o Au-delà de trois ans : 1 %

² Les échéances les plus lointaines sont en 2013 et représentent uniquement 0,2% de l'encours global.

f) Analyses de sensibilité aux risques de marché

Nous vous présentons ci-dessous la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marchés précédemment identifiés.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Principales hypothèses :

- Les financements long terme du Groupe (obligations convertibles et emprunt obligataire 2017) sont à taux fixe. Pour l'essentiel, seule la dette nette à court terme est souscrite à taux variable, la sensibilité sera en conséquence calculée sur cette base.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe (hors dette nette) ne sont que de manière exceptionnelle sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt (échéances essentiellement à court terme). Nous considérons cet impact comme négligeable pour cette simulation.
- En l'absence de dérivés de taux d'intérêt documentés comme de la couverture de flux de trésorerie, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact directement sur les capitaux propres du Groupe.

Sur ces bases, l'impact d'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt (hors marge) sur le résultat financier du Groupe en base annuelle (toute chose égale par ailleurs, notamment les cours des devises), est présentée ci après.

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute courante (cf Note 24.d)	Dette financière nette moyenne court terme (en millions d'euros)	Dette financière nette court terme à date de clôture (en millions d'euros)	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette moyenne	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette de clôture
31 décembre 2009					
Euro	2,89%	(352)	(528)	(1,76)	(2,64)
Dollars US	3,73%	(1)	(28)	(0,01)	(0,14)
Autres	6,80%	(68)	(144)	(0,34)	(0,72)
TOTAL Groupe*		(421)	(699)	(2,11)	(3,50)

* Convention de signe : les produits financiers et les positions de trésorerie nette sont signés de façon négative.

L'hypothèse de dette nette moyenne court terme retenue pour cette analyse de sensibilité se base sur la moyenne des positions d'ouverture et de clôture de la dette nette externe des filiales du Groupe, pour chacune des devises considérées.

Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe³.

Une hausse des prix du cuivre aura pour effet :

- D'accroître le besoin en fonds de roulement (BFR) du Groupe, donc ses besoins de financement (l'effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation),
- De majorer la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers Cuivre (le Groupe est généralement acheteur net sur les marchés),
- De revaloriser le Stock Outil du Groupe.

³ Les calculs de sensibilité sont faits sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

L'accroissement du besoin en fonds de roulement aura pour effet d'augmenter les frais financiers du Groupe.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affectera positivement soit le résultat opérationnel soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39).

La revalorisation du stock outil aura un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises):

- Hausse de 10% des cours spot du cuivre et translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).
- Toutes les composantes du BFR (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient impactées par la hausse des prix du cuivre.
- Tonnes de cuivre présentes dans le BFR au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 de respectivement 95 000 tonnes, 110 000 tonnes et 120 000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (Euribor 3 mois) de respectivement 0,7 %, 2,9 % et 4,3 % en 2009, 2008 et 2007.
- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année entraînant une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge).
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de respectivement 69 000, 83 000 et 83 000 tonnes au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.
- Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

<i>en millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Impact sur le résultat opérationnel	37	35	54
Impact sur le résultat financier	(0)	(1)	(3)
Impact net sur le résultat (après impôts)	24	22	34
Impact sur les capitaux propres* (après impôts)	14	30	10

**Hors résultat net de la période*

Sensibilité au dollar

- Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe
- La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10 % des cours spot du dollar contre toutes devises par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2009, 2008 et 2007 (soit à titre

d'illustration, un cours \$/€ de respectivement 1,59, 1,53 et 1,62) et une translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).

- Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés en distinguant d'une part les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et d'autre part, les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollars comprises dans les portefeuilles clients, fournisseurs ainsi que la dette nette.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujets à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.
- Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les calculs qui suivent.

Sensibilité au 31 décembre 2009 <i>en millions d'euros</i>	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
Clients	(10)	N/A
Comptes bancaires	(2)	N/A
Fournisseurs	9	N/A
Prêts / Emprunts	(6)	4
Position nette Sous-jacents USD	(9)	4
Portefeuille d'Achats à terme ***	(5)	(11)
Portefeuille de Ventes à terme ***	19	15
Position nette Dérivés USD	14	4
Impact net sur le Groupe	5	8

* Hors résultat net de la période

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %

*** Achats et ventes à termes qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du dollar US

Sensibilité au 31 décembre 2008 <i>en millions d'euros</i>	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
Clients	(9)	N/A
Comptes bancaires	(1)	N/A
Fournisseurs	7	N/A
Prêts / Emprunts	1	0
Position nette Sous-jacents USD	(2)	-
Portefeuille d'Achats à terme ***	(21)	(12)
Portefeuille de Ventes à terme ***	25	34
Position nette Dérivés USD	4	22
Impact net sur le Groupe	2	22

* Hors résultat net de la période

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %

*** Achats et ventes à termes qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du dollar US

Sensibilité au 31 décembre 2007 en millions d'euros	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
Clients	(7)	N/A
Comptes bancaires	(1)	N/A
Fournisseurs	8	N/A
Prêts / Emprunts	(3)	N/A
Position nette Sous-jacents USD	(3)	
Portefeuille d'Achats à terme ***	(61)	(17)
Portefeuille de Ventes à terme ***	64	29
Position nette Dérivés USD	3	12
Impact net sur le Groupe	0	12

* Hors résultat net de la période

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %

*** Achats et ventes à termes qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du dollar US

Sensibilité au NOK

- Le NOK (couronne norvégienne) est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de haute tension marine.
- La simulation a été réalisée en retenant des hypothèses similaires à celle utilisées pour le dollar américain soit une dépréciation du cours spot du NOK de 10 % contre toute devise (avec à titre d'illustration, un cours de clôture €/NOK au 31 décembre 2009, 2008 et 2007 de respectivement 9,13, 10,72 et 8,75) et une translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).

Sensibilité au 31 décembre 2009 en millions d'euros	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
Clients	1	N/A
Comptes bancaires	(1)	N/A
Fournisseurs	(0)	N/A
Prêts / Emprunts	5	N/A
Position nette Sous-jacents NOK	5	-
Portefeuille d'Achats à terme ***	(2)	10
Portefeuille de Ventes à terme ***	(1)	(31)
Position nette Dérivés NOK	(3)	(22)
Impact net sur le Groupe	2	(22)

* Hors résultat net de la période

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %

*** Achats et ventes à termes qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK

Sensibilité au 31 décembre 2008 <i>en millions d'euros</i>	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
Clients	1	N/A
Comptes bancaires	0	N/A
Fournisseurs	(0)	N/A
Prêts / Emprunts	1	N/A
Position nette Sous-jacents NOK	2	-
Portefeuille d'Achats à terme ***	1	10
Portefeuille de Ventes à terme ***	(3)	(36)
Position nette Dérivés NOK	(2)	(26)
Impact net sur le Groupe	0	(26)

* Hors résultat net de la période

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %

*** Achats et ventes à termes qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK

Sensibilité au 31 décembre 2007 <i>en millions d'euros</i>	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
Clients	3	N/A
Comptes bancaires	3	N/A
Fournisseurs	(1)	N/A
Prêts / Emprunts	0	N/A
Position nette Sous-jacents NOK	5	-
Portefeuille d'Achats à terme ***	(50)	13
Portefeuille de Ventes à terme ***	51	(43)
Position nette Dérivés NOK	1	(30)
Impact net sur le Groupe	6	(30)

* Hors résultat net de la période

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %

*** Achats et ventes à termes qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK

g) Obligations contractuelles pouvant donner lieu au paiement d'indemnités et risques liés aux opérations de fusions & acquisitions.

- Risques de nature commerciale

De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions.

Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (604 millions d'euros, 687 millions d'euros et 423 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007).

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentiel la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Notes 23** et à la **Note 31**.

- Risques liés aux opérations de fusions & acquisitions

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, sans normalement mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentiel la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Notes 23** et à la **Note 31**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient dans certaines opérations d'acquisitions de garanties de la part des vendeurs. Dans le cadre de l'acquisition, réalisée le 1er août 2008, de la société italienne Intercond (voir **Note 2.d**), Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs au titre du contrat d'acquisition (33,5 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2009, 28 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2010, 21 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2011, 14 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2012 et 7 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2013).

- Acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco

Dans le cadre de l'acquisition des activités câbles du groupe chilien Madeco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par Madeco au titre du contrat d'acquisition.

Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (se reporter à la **Note 11**). Conformément à ce qui est évoqué en **Note 2.d** il est rappelé que le coût d'acquisition reste soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008.

Par ailleurs, Nexans a de son côté consenti à Madeco une garantie de passif dans le cadre de la rémunération de Madeco par l'émission de 2,5 millions d'actions Nexans, laquelle garantie de passif a expiré le 31 décembre 2009 sans qu'aucune réclamation n'ait été reçue par Nexans à cette date.

Note 27 Instruments dérivés

a) Valeur de marché

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non-ferreux, est présentée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre, en millions d'euros

	2009	2008	2007
Actif			
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	24	36	21
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	38	2	2
Dérivés de change – Trading*	10	36	7
Dérivés de métaux – Trading*	10	2	8
Sous-total Actif	82	76	38
Passif			
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	11	65	1
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	5	163	15
Dérivés de change – Trading*	11	31	4
Dérivés de métaux – Trading*	3	16	6
Sous-total Passif	30	275	26

* Au sens d'IAS 32/39

Ces montants sont inclus dans les postes « Autres actifs financiers courants » (voir **Note 19**) et « Autres passifs financiers courants » (voir **Note 25**) du bilan consolidé depuis le 1^{er} janvier 2005. Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme.

Pour les dérivés qualifiés de 'Couverture de flux de trésorerie', une réconciliation directe des positions d'ouverture et de clôture au bilan avec les montants comptabilisés dans le poste 'variation de juste valeur et autres' des capitaux propres n'est pas possible, certaines positions pouvant notamment donner lieu à des reports d'échéances sans rupture de la qualification de couverture de flux de trésorerie.

b) Montants notionnels

Notionnels des dérivés métaux

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés métaux, décomposé par devise, pour leur contrevaletur euro au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009				
	USD	NOK	EUR	Autres	Total
Notionnels Acheteurs					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	158	-	114		273
Dérivés de métaux – Trading*	17	-	59	29	105
Sous-total Notionnels Acheteurs	176	-	173	29	378
Notionnels Vendeurs					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	(5)	-	(13)		(18)
Dérivés de métaux – Trading*	(11)	-	(0)	(2)	(13)
Sous-total Notionnels Vendeurs	(16)	-	(13)	(2)	(31)

* Au sens d'IAS 32/39

Les engagements notionnels sur les dérivés métaux au titre des exercices 2009 et 2008 sont résumés ci-dessous :

en millions d'euros	2009	2008
Notionnels Acheteurs	378	297
Notionnels Vendeurs	(31)	(23)
Positions nettes Dérivés Métaux*	347	274

* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

Notionnels des dérivés de change

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés de change au 31 décembre 2009 pour leur contre valeur euro à cette date. Chaque contrat dérivé de change (achat à terme/vente à terme) a été décomposé entre le notionnel de sa jambe courte (le nominal des devises qui seront livrées par le Groupe à terme) et le notionnel de sa jambe longue (le nominal des devises qui seront reçues par le Groupe à terme).

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009				
	USD	NOK	EUR	Autres	Total
Notionnels Acheteurs					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	176	473	296	57	1001
Dérivés de change – Trading*	124	65	329	219	737
Sous-total Notionnels Acheteurs	300	538	625	276	1738
Notionnels Vendeurs					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	385	165	339	100	988
Dérivés de change – Trading*	217	16	161	343	737
Sous-total Notionnels Vendeurs	602	181	500	443	1 725

* Au sens d'IAS 32/39

Les engagements notionnels sur les dérivés de change au titre des exercices 2009 et 2008 sont résumés ci-dessous :

en millions d'euros	2009	2008
Notionnels acheteurs	1 738	2 235
Notionnels vendeurs	(1 725)	(2 260)
Positions nettes Dérivés de change*	13	(25)

* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

c) Décomposition des flux P&L

Les flux impactant le compte de résultat sur ces dérivés peuvent être décomposés de la manière suivante :

Exercice 2009 en millions d'euros	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*		Inefficacité*	Total P&L
			Sous-jacent	Dérivé		
Dérivés de métaux	14	10	N/A	N/A	(0)	24
Dérivés de change	1	3	N/A	N/A	3	7
Dérivés de taux d'intérêt	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	15	13	-	-	3	31

Exercice 2008 en millions d'euros	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*		Inefficacité*	Total P&L
			Sous-jacent	Dérivé		
Dérivés de métaux	(11)	(13)	N/A	N/A	(0)	(24)
Dérivés de change	(10)	25	N/A	N/A	8	23
Dérivés de taux d'intérêt	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	(21)	12	-	-	8	(1)

* Au sens d'IAS 32/39

Exercice 2007 en millions d'euros	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*		Inefficacité*	Total P&L
			Sous-jacent	Dérivé		
Dérivés de métaux	(7)	(25)	N/A	N/A	0	(32)
Dérivés de change	18	2	N/A	N/A	(15)	5
Dérivés de taux d'intérêt	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0
Total	11	(23)	-	-	(15)	(27)

* Au sens d'IAS 32/39

Principaux commentaires :

- Dérivés métal : la mise en place d'une documentation permettant la comptabilisation en couverture de flux de trésorerie (CFH) est uniquement effective depuis le 1^{er} novembre 2006. Les dérivés métal étaient préalablement intégralement comptabilisés en trading. La documentation CFH a été étendue à de nouvelles entités sur l'exercice 2008 et couvre désormais la majeure partie des flux métal de Nexans.

Sur l'exercice 2007, le reversement en résultat des couvertures de flux de trésorerie sur le métal comprend un montant de - 25,1 millions d'euros relatif à la valeur gelée en capitaux propres au 31 décembre 2006 suite à la première application de la méthode de couverture des flux de trésorerie au 1^{er} novembre 2006 (voir **Note 1.bb**).

Les reversements de CFH métal et d'une façon générale, le résultat réalisé sur les dérivés métal, sont comptabilisés au niveau de la Marge Opérationnelle. Le résultat latent sur les dérivés métal considérés comme du trading, ou sur la part inefficace des dérivés traités en CFH est pour sa part enregistré sur une ligne spécifique du compte de résultat 'Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux'.

- Dérivés de Change : le reversement des positions documentées en tant que CFH portant sur les flux commerciaux est comptabilisé au niveau de la Marge opérationnelle. L'ensemble des autres flux relatifs aux dérivés de change, latents ou réalisés, est comptabilisé dans le résultat financier du Groupe sur la ligne 'Autres charges financières'.

Les dérivés de change comptabilisés en 'trading' correspondent pour l'essentiel:

- ✓ Soit à des couvertures économiques d'actifs et de passifs en devises. Leur impact résultat est dans ce cas compensé, pour leur composante spot, par la revalorisation de ces sous jacents au cours de clôture (voir **Note 28 b**).
- ✓ Soit à des couvertures de flux futurs non documentés comme de la couverture de flux de trésorerie.

La part inefficace des dérivés de change correspond pour une large part aux points de terme, la documentation de flux de trésorerie portant généralement sur les seuls cours spot.

- Dérivés d'intérêt : ces derniers ne sont pas matériels au niveau du Groupe conformément à la politique de gestion exposée au niveau de la **Note 26.b** ci avant. Leur impact est comptabilisé le cas échéant sur la ligne 'Coût de l'endettement financier (brut)' du compte de résultat.

d) Echéance

Cet échéancier est présenté pour l'ensemble des dérivés ouverts à la date de clôture quelque soit leur qualification comptable au 31 décembre 2009, 2008 et 2007. Les maturités sont essentiellement à court terme.

Dérivés de Change

En ce qui concerne les dérivés de change, l'échéancier sur base des justes valeurs est le suivant:

en millions d'euros	2009		2008		2007	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
A moins d'un an	32	19	60	64	21	5
Courants	32	19	60	64	21	5
Entre 1 an et 2 ans	3	3	12	24	6	0
Entre 2 ans et 3 ans	0	0	1	8	1	0
Entre 3 ans et 4 ans	-	0		1	0	0
Entre 4 ans et 5 ans	-	-			0	
Au delà de 5 ans	-	-				
Non courants	3	3	12	32	7	0

L'échéancier sur base des montants notionnels est le suivant au 31 décembre 2009:

en millions d'euros	2009	
	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs
A moins d'un an	1 587	1 575
Courants	1 587	1 575
Entre 1 an et 2 ans	133	132
Entre 2 ans et 3 ans	15	15
Entre 3 ans et 4 ans	3	3
Entre 4 ans et 5 ans	-	-
Au delà de 5 ans	-	-
Non courants	151	150

Dérivés Métaux

En ce qui concerne les dérivés métaux, le Groupe renversant systématiquement les positions à échéance des dérivés, les justes valeurs sont la meilleure estimation à la date de clôture des flux nets de trésorerie futurs:

en millions d'euros	2009		2008		2007	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
A moins d'un an	40	6	4	146	10	21
Courants	40	6	4	146	10	21
Entre 1 an et 2 ans	7	1	0	29	0	0
Entre 2 ans et 3 ans	0			4		0
Entre 3 ans et 4 ans	0			0		
Entre 4 ans et 5 ans				0		
Au delà de 5 ans				0		
Non courants	8	1	0	33	0	0

Note 28 Informations complémentaires sur les instruments financiers

a) Catégories d'actifs & de passifs financiers

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

Au 31 décembre, en millions d'euros	Catégories IAS 39	Niveau de Juste Valeur	Valeurs Comptables 2009	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur 2009
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Actifs								
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponible à la vente	NA	17	X	✓	X	X	17
Créances commerciales								
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêt & Créances	NA	215	✓	X	X	X	215
Créances clients & comptes rattachés	Prêt & Créances		955	✓	X	X	X	955
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	10 10	X X	X X	✓ ✓	X X	10 10
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	Change : 2 Métal : 1	24 38	X X	X X	X X	✓ ✓	24 38
Autres actifs financiers courants & non courants	Prêt & Créances	NA	105	✓	X	X	X	105
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	Juste valeur par Résultat	1	817	X	X	✓	X	817
Passifs								
Dette financière Brute								
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti	NA	467	✓	X	X	X	478
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti		359	✓	X	X	X	335
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti		132	✓	X	X	X	132
Dettes commerciales								

Dettes sur contrats de construction	Passif financier au coût amorti	NA	174	✓	X	X	X	174
Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti		845	✓	X	X	X	845
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	11 3	X	X	✓	X	11 3
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	Change : 2 Métal : 1	11 5	X	X	X	✓	11 5
Autres passifs financiers courants & Non courants	Passif financier au coût amorti	NA	66	✓	X	X	X	66

✓ *Traitement comptable retenu*

- La juste valeur des **Autres actifs financiers non courants** est identique à leur valeur comptable.
- Les **Titres disponibles à la vente** sont évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, est identique à leur valeur comptable.
- L'**endettement à taux fixe** du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2013 et 2016 et de l'obligation 2017, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur de l'obligation 2017 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2009 et inclut les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE a été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :
 - i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2009 (55,82 euros);
 - ii. Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2009 (respectivement 81,88 euros et 64,60 euros pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016);
 - iii. Taux swap Euro à respectivement trois ans (2,20 %) et cinq ans (2,80 %) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016;
 - iv. Spread de crédit à respectivement trois ans (390 points de base) et cinq ans (470 points de base) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016;
 - v. Coût du prêt / emprunt de titres (50 points de base).
- La juste valeur des **Autres passifs financiers courants**, y compris les **dettes commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

L'information équivalente est donnée pour les exercices 2008 et 2007 ci-dessous :

Au 31 décembre, en millions d'euros	Catégories IAS 39	Valeurs Comptables 2008	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur 2008
			Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Actifs							
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponible à la vente	16	X	✓	X	✓	16
Créances commerciales							
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêt & Créances	195	✓	X	X	X	195
Créances clients & comptes rattachés	Prêt & Créances	1 110	✓	X	X	X	1 110
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à juste valeur par résultat	38	X	X	✓	X	38
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	38	X	X	X	✓	38
Autres actifs financiers courants & non courants	Prêt & Créances	263	✓	X	X	X	263
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	Juste valeur par Résultat	398	X	X	✓	X	398
Passifs							
Dette financière Brute							
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti	274	✓	X	X	X	240
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti	359	✓	X	X	X	274
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	301	✓	X	X	X	301
Dettes commerciales							
Dettes sur contrats de construction	Passif financier au coût amorti	111	✓	X	X	X	111
Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti	908	✓	X	X	X	908
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à juste valeur par résultat	47	X	X	✓	X	47
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	228	X	X	X	✓	228
Autres passifs financiers courants & Non courants	Passif financier au coût amorti	101	✓	X	X	X	101

- La juste valeur des **Autres actifs financiers non courants** était identique à leur valeur comptable.
- Les **Titres disponibles à la vente** comprenaient pour 14 millions d'euros de titres évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, était identique à leur valeur comptable.
- L'**endettement à taux fixe** du Groupe était essentiellement constitué au 31 décembre 2008 de la partie dette de l'OCEANE et de l'obligation 2017, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur de l'obligation 2017 avait été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2008 et incluait les coupons courus à date de clôture. La juste valeur de l'OCEANE avait été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :
 - i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2008 (42,55 euros);
 - ii. Cotation spot de l'OCEANE au 31 décembre 2008 (68,11 euros);

- iii. Taux swap Euro à quatre ans (3,12 %);
- iv. Spread de crédit à quatre ans (700 points de base);
- v. Coût du prêt / emprunt de titre (50 points de base);

- La juste valeur des **Autres passifs financiers courants**, y compris les **dettes commerciales**, était identique à leur valeur comptable.

Au 31 décembre, en millions d'euros	Catégories IAS 39	Valeurs Comptables 2007	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur 20087
			Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Actifs							
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponible à la vente	18	X	✓	X	✓	18
Créances commerciales							
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêt & Créances	163	✓	X	X	X	163
Créances clients & comptes rattachés	Prêt & Créances	1 092	✓	X	X	X	1 092
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à juste valeur par résultat	15	X	X	✓	X	15
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	23	X	X	X	✓	23
Autres actifs financiers courants & non courants	Prêt & Créances	97	✓	X	X	X	97
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	Juste valeur par Résultat	622	X	X	✓	X	622
Passifs							
Dette financière Brute							
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti	262	✓	X	X	X	254
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti	359	✓	X	X	X	312
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	292	✓	X	X	X	292
Dettes commerciales							
Dettes sur contrats de construction	Passif financier au coût amorti	138	✓	X	X	X	138
Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti	866	✓	X	X	X	866
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à juste valeur par résultat	10	X	X	✓	X	10
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	16	X	X	X	✓	16
Autres passifs financiers courants & Non courants*	Passif financier au coût amorti	153	✓	X	X	X	153

* A compter de l'exercice 2008, les dettes sociales et fiscales relatives au personnel, ont été isolées sur une ligne spécifique du bilan consolidé pour plus de lisibilité. L'exercice 2007 a été retraité de manière cohérente.

- La juste valeur des **Autres actifs financiers non courants** était identique à leur valeur comptable.
- Les **Titres disponibles à la vente** comprenaient pour 14 millions d'euros de titres évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.

- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, était identique à leur valeur comptable.
- L'**endettement à taux fixe** du Groupe était essentiellement constitué au 31 décembre 2007 de l'obligation 2017 et de l'OCEANE 2013, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur de l'obligation 2017 avait été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2007 et incluait les coupons courus à date de clôture.
- La juste valeur des **Autres passifs financiers courants**, y compris les **dettes commerciales**, était identique à leur valeur comptable.

b) Calculs des gains & pertes nets

Exercice 2009 en millions d'euros	Gains / Pertes Nets					
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	Total 2009
		A la juste valeur	Ecarts de conversion	Dépréciation		
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-	N/A	2	0	2
Prêts et créances	0	N/A	(18)	(2)	0	(20)
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	9	N/A	N/A	N/A	9
Passifs financiers au coût amorti	(62)	N/A	6	0	N/A	(56)
Total	(62)	9	(12)	0	0	(65)

Exercice 2008 en millions d'euros	Gains / Pertes Nets					
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	Total 2008
		A la juste valeur	Ecarts de conversion	Dépréciation		
Actifs financiers disponibles à la vente	0		N/A	0	2	2
Prêts et créances	0	N/A	12	(2)		10
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	4	N/A	N/A	N/A	4
Passifs financiers au coût amorti	(66)	N/A	(28)	0	N/A	(94)
Total	(66)	4	(16)	(2)	2	(78)

Exercice 2007 en millions d'euros	Gains / Pertes Nets					Total 2007
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures		Dépréciation	Suite à cession	
	A la juste valeur	Ecarts de conversion				
Actifs financiers disponibles à la vente	0	N/A	N/A	0		0
Prêts et créances	0	N/A	(53)	(1)		(54)
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat		10	N/A	N/A	N/A	10
Passifs financiers au coût amorti	(57)	N/A	31		N/A	(26)
Total	(57)	10	(22)	(1)	0	(70)

- Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne 'coût de l'endettement financier' dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir **Note 24**). Dans le cas contraire (dettes et créances d'exploitation), ils figurent au sein de la Marge Opérationnelle.
- Les gains et pertes liés aux écarts de conversion, sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne 'Autres charges financières'.
- Les dépréciations portant sur des prêts et créances d'exploitation sont comptabilisées au sein de la marge opérationnelle.
- Le traitement des impacts résultats relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci avant dans la **Note 27 c)**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 6 millions d'euros en 2009, 18 millions d'euros en 2008 et 13 millions d'euros en 2007. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés.

Note 29 Contrats de location simple

Les loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables sont les suivants :

en millions d'euros	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
au 31 décembre 2009	101	23	62	16
au 31 décembre 2008	94	19	56	19
au 31 décembre 2007	60	18	34	8

Note 30 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique (voir **Note 30.d**).

a) Compte de résultat

Les principaux postes concernés sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Revenus			
- Filiales non consolidées	41	29	22
- Co-entreprises	-	-	-
- Entreprises associées	-	0	93
Coût des ventes			
- Filiales non consolidées	(7)	(5)	(0)
- Co-entreprises	-	-	-
- Entreprises associées	-	-	(2)

Les revenus avec les entreprises associées en 2007 couvraient principalement les flux commerciaux jusqu'au 28 juin 2007 avec la société Essex Nexans Europe (voir **Note 2.d**).

b) Bilan

Les principaux postes concernés sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Actifs :			
- Filiales non consolidées	7	4	3
- Co-entreprises	-	-	-
- Entreprises associées	-	1	-
Dettes financières / (créances financières) :			
- Filiales non consolidées	(1)	6	(2)
- Co-entreprises	-	-	-
- Entreprises associées	-	-	-
Autres passifs :			
- Filiales non consolidées	4	3	-
- Co-entreprises	-	-	-
- Entreprises associées	-	1	-

c) Relations avec le groupe Madeco

Suite à l'acquisition des activités câbles du groupe Madeco au 30 septembre 2008, le groupe Madeco détient directement environ 9% du capital de Nexans SA au 31 décembre 2009. Guillermo Luksic, Président de Madeco, est membre du Conseil d'administration de Nexans SA depuis cette date (voir **Note 2.d**).

Les relations contractuelles entre Nexans et le groupe Madeco au 31 décembre 2009 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités câbles du groupe Madeco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant du 30 septembre 2008. Ce contrat a donné lieu à des contrats connexes, dont certains restent en vigueur au 31 décembre 2009 (notamment pour l'utilisation de certaines marques et licences).

Par ailleurs, Nexans a conclu certains contrats commerciaux avec des entités du Groupe Madeco. Les flux et positions bilanciels correspondants sont retranscrits dans les tableaux présentés ci avant en **Note 30.a** et **Note 30.b**.

d) Rémunération des Principaux Dirigeants

(Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans)

Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les Principaux Dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	2009	2008	2007
Rémunération au titre du mandat social*	4,5	3,9	3,2
Jetons de présence**	0,5	0,4	0,4
Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature***	8,8	7,2	4,9
Stock-options**	2,2	3,4	3,2
Indemnités de départ*	1,7	0,6	0,0
PILT**	(0,1)	0,9	-
Charges sur engagements de retraite****	2,5	3,5	3,1
Rémunérations totales	20,1	19,9	14,8

* Montants versés pendant l'exercice.

** Charge comptabilisée durant l'exercice.

*** Montants versés pendant l'exercice, y compris indemnité de non-concurrence.

**** Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut la charge normale de l'exercice ainsi que la charge d'intérêt.

Complément d'information quant aux rémunérations des Principaux Dirigeants du Groupe (Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans):

- Il est rappelé que le Comité Exécutif du Groupe a été élargi à quatre nouveaux membres à compter du 26 mai 2009 : Jean-Claude Nicolas (Directeur de la Communication Groupe), Norbert Bluthé (Directeur Zone Europe de l'Ouest), Francis Krähenbühl (Directeur Zone Europe Centrale) et William English (Directeur Zone Europe du Nord). Parmi ces nouveaux membres du Comité Exécutif, certains sont expatriés dans les régions dont ils ont la charge. Le Comité Exécutif avait également accueilli deux nouveaux membres en 2008 : Patrick Noonan (Directeur Juridique) à compter du 25 mars 2008 et Jorge Tagle (Directeur de la nouvelle zone Amérique du Sud) à compter du 1^{er} octobre 2008 (suite à la réalisation de l'acquisition des activités câbles de Madeco).
- Le montant des provisions ainsi que de la couverture financière au titre des retraites des membres du Comité Exécutif n'est pas communiqué car il ne peut être individualisé. Le montant total des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficient les membres du Comité Exécutif s'élevait à 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 23,4 millions d'euros au 31 décembre 2008. La diminution des engagements sur la période est notamment liée à des départs à la retraite dont celui de Gérard Hauser, Président – Directeur Général du Groupe jusqu'à fin mai 2009.
- Toute attribution d'options aux dirigeants du Groupe est assortie, conformément à la politique adoptée par le Groupe depuis 2007, d'un plan cash d'intéressement long terme (PILT). Aucune somme ne sera perçue par les Principaux Dirigeants du Groupe au titre du PILT assorti au plan de stock options du 22 février 2008 (plan n°7), les objectifs prévus par le PILT n'ayant pas été

atteints. La provision constituée à ce titre au 31 décembre 2008 a été reprise sur l'exercice 2009 pour un montant de 0,9 millions d'euros, charges sociales comprises.

Au titre du PILT assorti au plan de stock options du 25 novembre 2008 (plan n°8) les Principaux Dirigeants du Groupe pourront recevoir, début 2011, un montant maximum de 1,5 millions d'euros (soit un coût de 1,9 millions d'euros charges sociales comprises) suivant le niveau d'atteinte des objectifs prévus par le PILT. Une provision de 0,8 millions d'euros a été constituée dans les comptes de l'exercice 2009 au titre de ce PILT.

Engagements envers Frédéric Vincent, Président-Directeur Général

L'ensemble des engagements pris envers Frédéric Vincent en tant que Président – Directeur Général sont décrits en détail au paragraphe 7.3.3 du Rapport de Gestion.

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président – Directeur Général des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'administration du 3 avril 2009 et ratifiés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009 :

- En cas de révocation de son mandat de Président – Directeur Général, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est soumis à deux conditions de performance, dont l'une est liée à la performance financière du Groupe et l'autre est fondée sur le taux moyen de performance boursière comparé de la Société par rapport à l'indice SBF 120. Le versement de cette indemnité sera fonction du niveau de performance atteint et ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.
- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président – Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable), soit le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives. Cet engagement a été provisionné dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2009 à hauteur de 2,0 millions d'euros.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

En cas de départ à la retraite, Frédéric Vincent bénéficierait du régime de retraite supplémentaire mise en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

Engagement envers Gérard Hauser, Président – Directeur Général jusqu’au 26 mai 2009

Le paragraphe 7.3.2 du Rapport de Gestion comporte une description de l’engagement de non-concurrence auquel est soumis Gérard Hauser vis-à-vis de la Société, lequel donne lieu au paiement d’une indemnité égale à sa rémunération totale perçue au cours des douze derniers mois précédant la cessation de son contrat de travail. Cette indemnité est provisionnée dans les comptes consolidés pour un montant de 1,8 millions d’euros au 31 décembre 2009 (2,5 millions d’euros au 31 décembre 2008).

Note 31 Passifs éventuels, litiges

Litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Une affaire importante ayant donné lieu à provision concernait l’affaire des corvettes pour l’Afrique du Sud (litige Meko). Nexans avait fourni en 2003 des câbles pour des corvettes destinées à la marine sud-africaine. Une partie de la fourniture avait été sous-traitée par Nexans à un fabricant sud-africain. Après installation sur les deux premières corvettes, la fourniture du sous-traitant s’était avérée non-conforme. L’ensemble des câbles déjà installés avait alors été déposé et remplacé. Le montant du dédommagement total réclamé par les demandeurs s’élevait à environ 36 millions d’euros, chiffre contesté par Nexans. Ce litige a été soldé pendant le deuxième trimestre 2007 et la provision de 11 millions d’euros au 31 décembre 2006, devenue sans objet, avait été reprise dès le 30 juin 2007.

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, Nexans estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que leur résolution n’engendre pas d’impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers ou de l’évaluation de la probabilité de condamnation faite par des tiers.

Dans le cadre de l’allocation définitive du goodwill résultant de l’acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco le 30 Septembre 2008 (voir **Note 11**), le Groupe a constaté dans ses comptes 2008 retraités, une provision de 16 millions d’euros visant à couvrir différents risques identifiés à date d’acquisition.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 n’ont pas individuellement, selon l’estimation de Nexans, un caractère suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives

- Parmi les situations n’ayant pas donné lieu à constitution de provisions, on citera le cas de câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe vendus à un fabricant de harnais. Ce fabricant les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale de Nexans n’a pas été informée des spécifications requises par le client final. Le client final aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d’essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale de Nexans a estimé que les câbles vendus correspondaient aux spécifications convenues avec son client, le fabricant de harnais.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de harnais dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'établir la responsabilité des différents intervenants et Nexans a été impliqué dans cette procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier a mis en cause la non-conformité des câbles aux spécifications techniques, ce que le fabricant de harnais et Nexans ont réfuté. Le constructeur automobile aurait par ailleurs lancé une campagne de rappel qui concernerait environ 350 000 commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre suite aux retours de véhicules à cette date.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences du cas décrit ci-dessus, Nexans estime à ce stade que son issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

- En 2006, Nexans a remporté dans le cadre d'un consortium, un contrat de fourniture et d'installation de câbles haute tension au Moyen-Orient, pour un montant total d'environ 100 millions d'euros. Au 31 décembre 2008, Nexans avait pratiquement terminé la fabrication des câbles en collaboration avec son partenaire dans la joint-venture créée récemment au Japon et les avait pour l'essentiel installés sur le site du projet. L'avancement sur ce contrat avait été reconnu à cette date conformément aux principes comptables évoqués en **Note 1.g** de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2009. Les câbles, qui se révélaient capables de fonctionner au-delà des conditions normales de service avaient toutefois des difficultés lors de la clôture de l'exercice 2008 à passer dans leur intégralité les essais 'de Type' (à forte contrainte) requis. Compte tenu du contexte contractuel général, Nexans considérait néanmoins que les conditions pour l'inscription d'une éventuelle provision couvrant la remise en fabrication des câbles n'étaient pas réunies à la date de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Au cours du premier semestre 2009, les essais 'de Type' ont pu être effectués avec succès, les tests longue durée étant encore en cours à fin 2009. Compte tenu de la mise sous tension de deux câbles sur trois, le risque résiduel de non respect des conditions de performance par le Groupe au titre de ce contrat est donc désormais considéré faible.

- L'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Un bateau chinois participant à l'installation a accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle a par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement Nexans qui était à son bord. L'armée a initié une procédure contre plusieurs parties, y compris Nexans, pour un montant d'environ 7 millions d'euros. Nexans réfute toute responsabilité au motif qu'elle incombe au propriétaire opérateur du bateau.

Nexans a par ailleurs dû interrompre ses travaux d'installation en cours. Le client, une société détenue par l'Etat, conteste les montants dus au titre de la protection du câble déjà posé (et en fonctionnement) sur le fondement du caractère excessif du temps passé dans l'exécution. Le montant total des travaux de protection qui ont été réalisés à fin décembre 2009 s'élève à plus de vingt millions d'euros. Les travaux restent à compléter. Le Groupe considère que les dispositions contractuelles liant Nexans et le client ne permettent pas de justifier les réclamations de ce dernier. Néanmoins, le contexte local ne permet pas de prévoir l'étendue et les coûts résiduels de la protection ni l'issue des discussions en cours.

- Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de Nexans et d'autres producteurs de câbles. Ces enquêtes se poursuivent toujours et sont conduites par la Commission Européenne et les autorités de la concurrence en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, en Corée du Sud (outre une enquête portant sur les activités réalisées localement) et aux Etats-Unis. Elles concernent les câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données. Sans préjuger des conclusions des enquêtes, mais compte tenu du niveau d'amendes infligées récemment par les autorités américaines et européennes et des conséquences directes et indirectes qui pourraient en résulter, ces événements peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

Note 32 Liste des principales sociétés consolidées

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues sur les exercices 2009, 2008 et 2007 sont présentées dans la **Note 2**. Le tableau ci dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2009.

Sociétés par pays	Activité principale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation¹
France				
Nexans²	 Holding	100%	100%	Consolidante
Nexans Participations	Holding	100%	100%	
Lixis	Holding	100%	100%	
Nexans France	Energie et Télécom	100%	100%	
Nexans Interface	Télécom	100%	100%	
Eurocable	Energie	100%	100%	
Nexans Copper France ³	Fils conducteurs	100%	100%	
Société de Coulée Continue du Cuivre ³	Fils conducteurs	100%	100%	
Nexans Wires ¹³	Fils conducteurs	100%	100%	
Recycables	Fils conducteurs	36,5%	36,5%	Mise en équivalence
Alsafil	Fils conducteurs	100%	100%	
Nexans Power Accessories France	Energie	100%	100%	
Belgique				
Nexans Benelux	Energie	100%	100%	
Nexans Harnesses	Energie	100%	100%	
Nexans Network Solutions NV	Energie et Télécom	100%	100%	
Nexans Services ⁴	Holding	100%	100%	
Opticable SA NV	Télécom	60%	60%	
Allemagne				
Nexans Deutschland GmbH ⁵	Energie et Télécom	100%	100%	
Nexans Superconductors GmbH	Energie	100%	100%	
Metrofunkabel Union GmbH	Energie	100%	100%	
Nexans Auto Electric GmbH ⁶	Energie	100%	100%	
Confecta GmbH Deutschland ⁷	Energie	100%	100%	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	Energie	100%	100%	
Europe du Nord				
Nexans Nederland BV	Energie	100%	100%	
Nexans Norway A/S	Energie et Télécom	100%	100%	
Nexans Suisse SA	Energie et Télécom	100%	100%	
Tri Wire Ltd	Fils conducteurs	100%	100%	
Nexans Re ⁸	Holding	100%	100%	
Nexans Logistics Ltd	Energie	100%	100%	
Nexans UK Ltd	Energie et Télécom	100%	100%	
Nexans IKO Sweden AB	Energie et Télécom	100%	100%	
Nexans Jydsk Denmark	Energie et Télécom	100%	100%	
Axjo Kabel AG	Energie	100%	100%	

Sociétés par pays	Activité principale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation¹
<u>Europe du Sud</u>				
Multinacional Trade	Energie	70%	70%	
Nexans Italia SpA	Energie et Télécom	99,99%	99,99%	
Nexans Wires Italia SpA	Fils conducteurs	100%	100%	
Cabloswiss	Energie	100%	99,99%	
Nexans Iberia SL	Energie	100%	100%	
Nexans Hellas SA ²	Energie et Télécom	71,75%	71,75%	
Nexans Türkiye İletişim Endüstri ve Ticaret AS	Energie et Télécom	100%	100%	
Nexans Participation Italia Srl	Holding	100%	100%	
Intercond Services SpA ⁹	Energie	100%	100%	
<u>Europe de l'Est</u>				
Nexans Romania	Energie	100%	100%	
Nexans CIS Russia	Energie	100%	100%	
<u>Amérique du Nord</u>				
Nexans Canada Inc	Energie et Télécom	100%	100%	
Nexans USA Inc	Holding	100%	100%	
Nexans Energy USA Inc	Energie	100%	100%	
Nexans Inc	Télécom	100%	100%	
<u>Amérique du Sud</u>				
Indelqui Argentina	Energie	100%	100%	
Optel S.A	Energie	100%	100%	
Invercable Chile	Holding	100%	100%	
Nexans Chile S.A. Cerrada ¹⁰	Energie	100%	100%	
Colada Continua S.A	Fils conducteurs	41%	41%	Mise en équivalence
Nexans Colombie ¹¹	Energie	80%	80%	
Indeco Peru	Energie	96%	96%	
Cobrecon	Fils conducteurs	33,33%	33,33%	Mise en équivalence
Nexans Brasil S.A. ¹²	Energie et Télécom	99,99%	99,99%	
<u>Afrique & Moyen Orient</u>				
Liban Câbles SAL	Energie et Télécom	93%	93%	
International Cables Company Ltd	Energie et Télécom	97,87%	91,02%	
Nexans Maroc ²	Energie	83,59%	83,59%	
Sirmel	Energie	83,23%	83,23%	
Qatar International Cable Company	Energie	30,33%	30,33%	Mise en équivalence
<u>Asie</u>				
Nexans (Shanghai) Electrical Materials Co Ltd	Télécom	100%	100%	
Nexans Communications (Shanghai) Cable Co. Ltd	Télécom	100%	100%	
Nexans China Wire & Cables Co Ltd	Energie	100%	100%	
Nexans Korea Ltd	Energie et Télécom	99,51%	99,51%	
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	Energie et Télécom	97,90%	97,90%	
Daeyoung Cable	Energie et Télécom	99,51%	99,51%	
Nexans LIOA wire & cable Co Ltd	Energie	60%	60%	
Nexans Vietnam Power Cable Co	Energie	59,05%	58,76%	
Nexans (Nanning) Communications Co. Ltd	Télécom	100%	100%	
Nippon High Voltage Cable Corporation	Energie	66%	66%	
OLEX Australia Pty Ltd	Energie et Télécom	100%	100%	
OLEX New Zealand Ltd	Energie et Télécom	100%	100%	

¹ Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente

² Sociétés cotées sur une bourse de valeurs

- ³ Nexans Copper France (anciennement dénommée Société Lensoise de Cuivre) a repris depuis le 1er Novembre 2008, les activités de la Société de Coulée Continue du Cuivre en location-gérance.
- ⁴ Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans depuis le 1er Octobre 2008
- ⁵ Suite à la réorganisation juridique du groupe en Allemagne (simplification des structures légales), l'entité Nexans Deutschland Industries GmbH & Co KG a changé de dénomination en 2008, pour Nexans Deutschland GmbH. Les entités Nexans Deutschland GmbH Holdings et Kabelmetal Electro GmbH ont fusionné dans la nouvelle entité Nexans Deutschland GmbH en 2009.
- ⁶ Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales notamment en Roumanie, en République Tchèque, en Slovaquie et au Mexique.
- ⁷ Confecta GmbH Deutschland, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales en Suisse et en France.
- ⁸ Nexans Re est la Société de Réassurance du Groupe.
- ⁹ Entité préconsolidant les sociétés italiennes Pessano Cavi et Intercond SpA.
- ¹⁰ Nouvelle dénomination en 2009 de Madeco Cable
- ¹¹ Nouvelle dénomination en 2009 de Cedsa S.A.
- ¹² Au 31 juillet 2009, Ficap S.A a fusionné avec Nexans Brasil S.A
- ¹³ Nexans France a repris en 2008 la Société Nexans Wires en location-gérance.

Note 33 **Événements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement matériel postérieur à la clôture n'est à signaler.